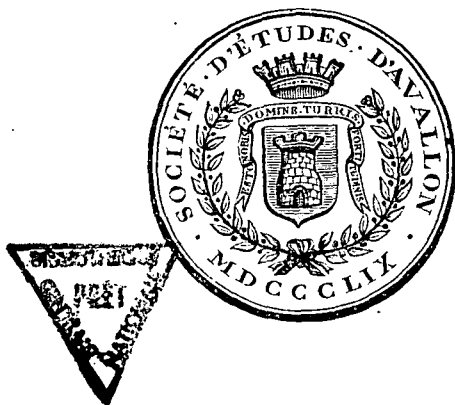


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

6^e ANNÉE. — 1864.



A V A L L O N
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉMILE ODOBÉ

— 23, Rue de Lyon, 23 —

MDCCCLXV.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

836



Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par le Conseil, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

6^e ANNÉE — 1864

2

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

MEMBRES HONORAIRES.

- MM. le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- ALLOURRY Théodore, propriétaire à Avallon.
ANSTRUDES (le baron d'), maire à Anstrudes.
BARBE Henri (l'abbé), vicaire de Saint-Martin d'Avallon.
BARBIER, capitaine.

- BARDIN Alfred, professeur au collège.
BAUDENET Robert, propriétaire à Avallon.
BAUDOIN Paul, architecte à Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, à Sauvigny-le-Bois.
BIDAULT Adolphe, juge d'instruction à Avallon.
CABANY, docteur en droit, ancien avocat à la cour de cassation, propriétaire au château des Alleux, à Avallon.
CHARMASSE (de) Anatole.
CHARMASSE (de) Arthur.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.
COMPAGNOT Edmond, à Avallon.
COUARD (l'abbé), curé d'Asquins.
COUTURAT-ROYER, banquier à Avallon.
DEGOUVENAIN Léon, licencié en droit, à Avallon.
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.
DELÉTANG, Calixte, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Joux-la-Ville.
DESFOURNEAUX Jules, à Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY (le comte) Gustave, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Charles, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Henri, à Tharoiseau.
DESTUTT D'ASSAY Léonce, à Tharoiseau.
DODOZ Camille, substitut du Procureur Impérial à Avallon.
DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.
DOMECY (le baron de), au château de Domecy.
DORNAU Frédéric, propriétaire à Maison-Dieu.
DUTARTRE Charles (l'abbé), curé de Vignes.
FAUVET, curé doyen de Lucy-le-Bois.
FAULQUIER, propriétaire à Avallon.
FRÉNIAL Auguste, curé d'Annéot.
GADRET Claude, curé, à Cure.

- GAGNIARD** Edmi père, docteur en médecine à Avallon.
GAGNIARD Edmi fils, idem.
GALLY Michel (l'abbé), aumônier du collège, président de la Société d'Études, à Avallon.
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts à Avallon.
GARIEL Ernest, propriétaire industriel à Vassy-lès-Avallon.
GARNUCHOT Charles, idem.
GARNUCHOT Ferdinand, idem.
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées à Avallon.
GONTARD Joseph, maire à Domecy-sur-Cure.
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, à Santigny.
GRANSEIGNE (de) Édouard, avocat à Paris.
GUILIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire à Vézelay.
HÉLIE Auguste, négociant à Avallon.
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
HOTTOT Albert, propriétaire à Avallon.
JANIN, principal du collège d'Avallon.
JORDAN Gabriel, avocat à Avallon.
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
LAIROT, curé de Joux-la-Ville.
LAPORTE, directeur de l'École communale, à Avallon.
MINARD Jean, curé de Pontaubert.
MORAND, enseigne de vaisseau.
MOREAU François, licencié-ès-sciences, professeur de mathématiques au collège d'Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur à Avallon.
PERROUX Charles, professeur au collège d'Avallon.
PESLIER Jean, professeur au collège d'Avallon.

- PETIT Ernest, propriétaire à Vausse.
 POULIN Frédéric, licencié ès-lettres à Avallon.
 PRUNEAU, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Serein.
 RAGON, agent-voyer d'arrondissement à Avallon.
 RAUDOT Réglois, ancien représentant, à Orbigny.
 RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare
 d'Avallon.
 RENOULT, secrétaire de M. le Procureur général près la
 cour de cassation.
 RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille* à Avallon.
 RICHARD Louis, propriétaire à Avallon.
 SCHMITT Stanislas, professeur de rhétorique au collège.
 SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire à Avallon.
 SEUREAU, docteur en médecine à Vézelay.
 THÉBAULT Jules, avocat à Avallon.
 TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire à Avallon.
 VAULGREMANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.
 VERRIER, professeur de troisième au collège d'Avallon.
 VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du
 conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.
 WETCHE, statuaire, à Avallon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Mgr DEVOUCOUX, évêque d'Évreux.

MM.

- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube à Troyes.
 BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).
 BOROT, juge à Chaumont (Haute-Marne).
 BOUCHARDAT, professeur à la Faculté de médecine de
 Paris.
 BRENOT, chef d'institution à Dijon.
 BRÉVILLE (de), substitut à Chartres.

- CLERMONT-TONNERRE** (le duc de), au château d'An-cy-le-Franc.
- CHATEL** Eugène, archiviste du Calvados, à Caen.
- COCHET** (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.
- DANSIN**, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Caen.
- DESPLACES DE CHARMASSE**, vice-président de la Société Éduenne à Autun.
- GOURJU**, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.
- GUYET**, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.
- HEYNEMANS**, peintre d'histoire, à Dijon.
- LAUREAU**, directeur du petit séminaire d'Auxerre.
- MAGNIEN**, principal du collège d'Autun.
- MARCHAND**, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.
- MARTIN**, professeur au lycée de Rennes.
- MEUNIER** Camille, sous-préfet d'Épernay.
- MONTALEMBERT** (le comte de), de l'Académie française, à Laroche-en-Brenil (Côte-d'Or).
- PORTE**, censeur au lycée de Saint-Quentin.
- PARROT** Armand, membre de la Société académique de Maine-et-Loire.
- POULIN** Albert, professeur de mathématiques au petit séminaire d'Auxerre.
- QUANTIN**, archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
- RADOT** Vallery, bibliothécaire du Louvre.
- RAGON**, ancien inspecteur général de l'Université.
- ROSSIGNOL**, conservateur du musée de Saint-Germain.
- SOULTRAIT** (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

X LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

VIBRAYE (le marquis de), à Paris.

VILLEFOSSE (de), archiviste paléographe, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

La Société archéologique, à Sens (Yonne).

La Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers (Nièvre).

La Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Société des Antiquaires de Normandie.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).

La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).

MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Élus à la séance de février 1865.

Président.

M. l'abbé GALLY, aumônier du collège.

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD père.

Trésorier.

M. Robert BAUDENET.

Archiviste.

M. P. BAUDOIJN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, professeur au collège.

*Membres de la commission d'examen des travaux à
insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM: GONTARD, maire de Domecy-sur-Cure.

POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, à Avallon.

SCHMITT, professeur de rhétorique au collège d'Avallon.

BIDAULT, juge au tribunal d'Avallon.

RAPPORT

SUR L'ÉTAT ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON PENDANT L'ANNÉE 1864

PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DE FÉVRIER 1865

Par M. Gabriel JORDAN, Secrétaire.

MESSIEURS,

En vous donnant aujourd'hui, comme c'est l'usage, le Compte-Rendu sommaire de notre situation, je vous dirai d'abord que si les travaux présentés dans le cours de l'année sont peu considérables eu égard à ce qui pouvait être fait, il nous est possible de constater que notre activité n'a pas fait entièrement défaut. Le zèle des premières années, quoique un peu refroidi, est loin d'être éteint. En effet, nous aurons cette année un Bulletin qui sera au moins égal aux précédents, pour l'importance des notices et l'intérêt des documents. D'un autre côté, notre Musée a reçu, cette année, un certain nombre d'objets qui méritent de fixer l'attention. Mais les dons ont été rares et isolés, et, s'il y a lieu d'exprimer quelques plaintes, au sujet du petit nombre des donateurs, nous devons dire que nous avons été amplement dédommagés par les généreux dons qui nous ont été faits. Ainsi, M. Moreau a bien voulu offrir à la Société une importante

collection d'échantillons géologiques, recueillis par lui dans l'Avallonnais. Cette collection déjà considérable prendra encore de l'extension ; notre honorable collègue veut bien nous dire en effet qu'il pense pouvoir garnir les deux vitrines de notre salle si bien disposées, sur son indication et par ses soins, pour donner place à de nombreux échantillons.

En faisant à la Société l'hommage de ces collections, M. Moreau s'est réservé, sa vie durant, la jouissance et la disposition de ces curieux échantillons.

Je n'omettrai pas non plus de rappeler ici les dons si importants faits par M. Ernest Gariel. Grâce à son généreux concours, la collection numismatique s'est enrichie d'un grand nombre de pièces, parmi lesquelles on en compte plusieurs d'une grande rareté.

La Bibliothèque a reçu, cette année, de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, deux publications très-importantes : le Cartulaire et la Bibliothèque historique de l'Yonne.

Depuis longtemps, plusieurs d'entre vous désiraient que notre Bibliothèque possédât les Bulletins de la *Société des Sciences* de notre département. Leur désir a pu se réaliser cette année. Nous devons la collection complète de ces Annales à la générosité de M. Moreau, l'un des fondateurs de cette savante et estimable compagnie.

En outre divers ouvrages nous ont été envoyés par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et par M. le comte de Montalembert.

Cette année, à l'occasion de la réunion de la *Société centrale d'Agriculture* et des fêtes données par la ville au mois de septembre, vous avez eu la pensée de réunir en une

séance extraordinaire les Sociétés savantes de l'Yonne et des départements limitrophes. En convoquant ces savantes compagnies, vous avez voulu resserrer d'une manière plus intime les liens qui nous unissent avec ces Sociétés, qui font avec la nôtre, depuis sa fondation, l'échange de leurs publications.

Les Sociétés ont répondu avec empressement à l'invitation qui leur avait été adressée par M. le Président de la *Société d'Études*. Celle des *Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* avait délégué quinze membres, celle de Sens, trois, celle de Nevers, deux, celle d'Autun, deux, enfin celle de Semur, six.

Voici maintenant, Messieurs, la nomenclature des travaux qui nous ont été lus l'an dernier. D'abord, à la séance de février, après la lecture de l'article de M. le comte de Chastellux sur le château de Chastellux, qui a figuré au Bulletin de l'année dernière, vous avez entendu une communication verbale de M. Moreau au sujet des fouilles faites au Vault-de-Lugny, fouilles qui avaient amené la découverte d'une épée, présumée de l'époque mérovingienne, et de divers autres objets dont le dépôt a été fait au Musée.

M. Auguste Hélie, qui avait été délégué par la Société pour assister au Congrès de l'*Institut des Provinces*, ayant bien voulu faire un résumé des travaux du Congrès, vous a fait part de ce travail dans la séance d'avril.

M. le colonel Goureau nous a envoyé un savant travail intitulé : *Recherches sur le lieu où se livra la grande bataille de cavalerie entre les Gaulois et les Romains, à la suite de laquelle Alise a été bloquée*. Cet important mémoire a été lu à la séance de juillet.

Des fouilles opérées par les soins de la *Société d'Étu-*

des, sous la surveillance de M. Baudouin, sur le territoire de la commune d'Anthien, ont fait découvrir un tumulus; d'autres fouilles ont permis de retrouver une épée de l'époque mérovingienne. Dans la même séance de juillet, M. Baudouin vous a entretenu, dans un rapport détaillé, des fouilles qui avaient été faites sous sa direction.

Parlons maintenant de la séance solennelle du 12 septembre.

Cette séance a été ouverte par une allocution de notre honorable Président, qui a résumé, dans les termes suivants, les progrès de la *Société d'Études* depuis sa fondation :

« MESSIEURS,

« Deux fois déjà cette salle a eu l'honneur de s'ouvrir à des réunions scientifiques : une première fois, quand les membres de la *Société géologique de France*, invités par les études du savant et modeste géologue notre compatriote, choisirent les terrains avallonnais pour champ de leurs investigations ; la seconde fois, lorsque les *Sociétés des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* vinrent à Avallon, tenir leur séance générale, et, par une courtoisie dont nous avons gardé mémoire, ne voulurent traiter dans cette séance que des sujets exclusivement avallonnais.

« Justement fière de l'honneur qui lui était fait, notre ville accueillit à bras ouverts les savants étrangers, et cette salle, remplie dans ces deux circonstances, comme elle l'est aujourd'hui, fut la preuve sensible du goût de

nos compatriotes pour les nobles exercices de l'intelligence.

« Ce ne fut pas là, Messieurs, un spectacle stérile et aussitôt oublié. Ces réunions de lettrés et de savants provoquées par des hommes de cœur, en différentes villes de province, pour réveiller partout l'amour des études sérieuses, et mettre en lumière des talents qui n'osent ou ne peuvent se produire, firent à Avallon, comme dans tous les lieux où elles se sont tenues, une impression profonde.

« L'Avallonnais abonde en souvenirs historiques. Se réunir pour parler du pays, pour relever toutes ses gloires dans le passé, et pour lui préparer, s'il se peut, un avenir encore meilleur, devint la secrète aspiration de tous; et quand ces aspirations, longtemps comprimées, purent librement se produire au dehors, les éléments de notre Société d'Études furent tout trouvés.

« Fondée en 1859, cette Société se vit tout de suite encouragée, soutenue, applaudie. Rien ne lui manqua : ni la haute protection du Gouvernement, ni la bienveillance des autorités civiles ou ecclésiastiques, ni le concours empressé de tous les enfants du pays. Les Sociétés scientifiques des contrées voisines lui tendirent une main fraternelle, et plusieurs même, comme les Sociétés d'Auxerre et d'Autun, non contentes de nous communiquer le fruit de leurs travaux et de nous inviter à leurs réunions extraordinaires, nous firent hommage d'œuvres importantes publiées sous leurs auspices.

« C'était débiter avec bonheur ! La *Société d'Études* eut foi dans son avenir. Et cet avenir, voici, messieurs, ce qu'il devait être. Par des développements successifs, notre Société a atteint le nombre de 72 Membres titu-

lares et compte parmi ses correspondants bon nombre d'Avallonnais, qui occupent hors du pays des positions honorables. Un Bulletin, publié chaque année, comprend les mémoires lus en séance publique. Elle possède, grâce à la bienveillance de M. le Maire et du Conseil municipal, pour ses séances ordinaires, un local, qui est l'ancienne Chambre de Ville, et qui, depuis sa restauration, paraît à bon droit un des monuments les plus curieux de notre cité. De plus, la *Société d'Études* est dépositaire d'un Médaillier donné à la Ville par M. Bardin, notre infatigable numismate, et ce Médaillier deviendra dans peu, nous l'espérons, un des plus remarquables du département ; car, non-seulement toute médaille trouvée dans l'Avallonnais est presque toujours religieusement apportée à notre excellent ami, mais un bienfaiteur, dont je dois taire le nom et qui se plaît à faire des surprises, lui verse à pleines mains ses précieuses acquisitions. Enfin, le Musée que nous venons d'établir, quoique jeune encore, compte déjà des objets de valeur pour le pays : une statuette du chancelier d'Aguesseau, donnée par Madame la comtesse de Chastellux, de Lucy-le-Bois ; une vue d'Avallon par un jeune artiste avallonnais, œuvre qui a eu les honneurs de l'exposition à Paris et qui nous a été offerte par M. Le Comte, notre Député au Corps Législatif ; une médaille obtenue à l'exposition de Londres, pour nos vins, et déposée au Musée par M. le Maire au nom du Comice agricole ; une collection d'échantillons de toutes les roches et de tous les minéraux avallonnais, formée par M. Moreau, notre vice-président.... Le bon goût me force, Messieurs, à m'arrêter dans cette énumération, qui serait longue si nous n'écoutions que notre reconnaissance, puisque tout ce que nous possédons,

nous le devons à la générosité des habitants de la ville ou des communes de l'arrondissement.

« Mais ce qui vaut mieux pour nous que toutes ces richesses, c'est, Messieurs, l'estime et la considération dont nos faibles efforts sont payés, estime et considération dont nous avons eu la preuve, soit lorsque nous avons obtenu, par l'entremise de M. le Sous-Préfet et de Messieurs les Membres du Conseil général, une allocation du département, soit lorsque M. le Préfet daigna faire lui-même l'inauguration de notre salle de séances. Cette estime, nous en recevons aujourd'hui également un bien doux témoignage dans l'empressement avec lequel l'élite de la société avallonnaise a répondu à notre invitation, et dans l'honneur que votre présence nous procure, Messieurs les délégués des Sociétés d'Auxerre, de Sens, d'Autun, de Semur et de Nevers.

« Soyez les bienvenus, Messieurs ! Par des liens divers, Avallon se rattache à chacune des villes dont vous êtes les représentants. Resserrons ces liens par une communauté de dévouement et d'amour pour notre belle Bourgogne. Etudions ensemble les institutions, les monuments, tous les trésors de notre pays, et puisqu'aujourd'hui Avallon est seul en cause, permettez à un Avallonnais de vous dire qu'en appelant vos savants confrères à compulser l'histoire et à interroger les entrailles de notre pays, nous n'avons pas à craindre qu'on nous reproche l'ingratitude du sujet. Assurément il y aurait folie à nous comparer à vos cités. Mais en regardant, sur la carte de France, ce petit coin de terre qu'on appelle l'arrondissement d'Avallon, ce n'est pas sans une certaine fierté que nous nous sentons le droit de dire : Là est un pays qui a vu naître dans son sein trois maréchaux de France : Chas-

tellux, Vauban et Davout ; qui deux fois a été le rendez-vous d'innombrables armées partant, sous la conduite des Rois de France et d'Angleterre, pour la conquête de la Terre Sainte ; qui possède des œuvres importantes d'architecture dans ses monuments d'Avallon, de Montréal, de Saint-Père, de Pontaubert, et une église unique au monde, la basilique de Vézelay ; qui renferme dans ses entrailles ou à la surface de son sol, des ressources inépuisables pour tous les besoins de la vie, et de belles études pour les sciences naturelles ; qui se présente au voyageur parcourant nos vallées profondes, nos rochers grandioses, nos sites pittoresques, comme une miniature de la Suisse ; un pays enfin qui dans ces dernières années a vu créer, par l'industrie et par la religion, deux merveilleuses choses : les puissantes usines de Vassy, et les solitudes parfumées de la Pierre-qui-Vire. »

Après cette allocution, la parole a été donnée à M. Challe, Président de la *Société des Sciences de l'Yonne*. Dans une notice étendue et savante, l'honorable M. Challe a fait l'histoire de l'Avallonnais pendant les guerres de la Ligue. M. Collenot, Vice-Président de la *Société des Sciences de Semur*, a donné ensuite lecture d'une étude sur la *Brèche osseuse de la montagne de Genay*, et a vivement intéressé ses auditeurs. M. Raudot a pris la parole après M. Collenot ; dans une notice animée et pleine de mots heureux, notre collègue a parlé de l'illustre maréchal Vauban. Après avoir cité quelques lettres inédites du maréchal, il a terminé en exprimant le vœu que la statue de ce grand homme de guerre fût érigée à Avallon, chef-lieu de l'arrondissement qui l'a vu naître.

La lecture du travail de M. Raudot a été interrom-

pue à diverses reprises par de nombreux applaudissements. M. Cotteau, juge au tribunal d'Auxerre et l'un des plus savants géologues de France, a fait ensuite une communication verbale sur la *Paléontologie de l'Avallonnais*. Nul ne parle avec plus de verve et de facilité que M. Cotteau. Aussi, son improvisation a intéressé et charmé ses auditeurs qui l'ont accueillie par d'unanimes et chaleureux bravos.

Cette séance mémorable s'est terminée par une pièce de vers, entendue avec plaisir et intérêt, de M. Adolphe Bidault.

A la réunion du mois de décembre, vous avez entendu la lecture d'un important travail de M. Moreau, qui avait été préparé pour la réunion de septembre. Ce travail a pour titre : *Les Vallées de l'Avallonnais*. Vous avez en outre reçu communication d'une curieuse étude de M. Ernest Petit sur les *Écorcheurs dans l'Avallonnais*.

Tels ont été, Messieurs, les travaux lus à vos séances dans le cours de l'année dernière.

Nous pouvons, cette année encore, signaler de nouveaux progrès dans le nombre de nos membres ; nous avons reçu, en effet, six membres titulaires et quatre correspondants, parmi lesquels nous comptons avec bonheur l'illustre historien des Moines d'Occident, qui a bien voulu donner à notre Société, en permettant d'inscrire son nom sur notre liste, une marque de sa bienveillante sympathie.

Aujourd'hui 76 membres titulaires et 30 membres correspondants figurent sur notre liste. Ce nombre atteste, mieux que je ne pourrais le dire, la prospérité de notre Société, sous l'influence bienfaisante du

concours dévoué qui ne lui a fait défaut jusqu'ici, d'aucun côté. Le Conseil général, en outre, veut bien nous continuer l'allocation de 300 fr. qui avait déjà été votée par lui il y a deux ans. Aussi, Messieurs, malgré les frais qu'ont occasionné et qu'occasionnent encore la restauration des salles, l'établissement du Musée, l'organisation de la Bibliothèque, etc., notre Société est aussi prospère au point de vue de son budget qu'au point de vue du nombre de ses membres.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

LISTE DES DÉLÉGUÉS
DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* était représentée à la séance solennelle de la *Société d'Études d'Avallon*, du 12 septembre 1864, par les membres suivants :

MM.

CHALLE, sous-directeur de l'Institut des provinces, président de ladite Société.

QUANTIN, conservateur des archives du département de l'Yonne, vice-président honoraire.

G. COTTEAU, membre de la Société géologique de France, vice-président.

MONCEAUX, secrétaire.

MONTALEMBERT (le comte de), ancien pair de France,
de l'Académie française.

LAURBAU, directeur du petit séminaire.

LASNIER, directeur de l'école communale d'Auxerre.

POULIN Albert, professeur au séminaire.

RAVIN Xavier.

RAVIN, pharmacien.

FLEUTELOT Henri, ancien contrôleur des contributions
directes, propriétaire à Auxerre.

RICHARD, libraire.

PETIT, archéologue.

DROIT, curé d'Island.

PIÉTRESSON.

Les délégués de la *Société archéologique de Sens*, étaient :

MM.

PHILIPPON, avoué, secrétaire de la Société.

PRUNIER (l'abbé), curé de Soucy.

CORNAT (l'abbé), de Pontigny.

La *Société Éduenne* avait délégué :

MM.

BULLIOT Gabriel, son Président.

DE FONTENAY Harold, bibliothécaire de ladite Société,
archiviste paléographe.

Les représentants de la *Société Nivernaise des sciences,
lettres et arts*, étaient :

MM.

BAUDIAU (l'abbé), curé de Dun-lès-Places, auteur d'un
remarquable ouvrage sur le Morvand.

FOUCHÉ (l'abbé), aumônier du lycée impérial de Nevers.

Enfin la *Société des sciences historiques et naturelles* de Semur en Auxois, s'était fait représenter par :

MM.

COLLENOT, vice-président.

MARTIN, membre de la Société géologique de France et de l'Académie de Dijon.

LOCQUIN, avocat, correspondant de la Société des sciences de Semur.

BRÉON, membre de la Société géologique de France.

BOCHARD, docteur en médecine, de la Société géologique.

VERDOT, rédacteur en chef du journal *l'Écho de l'Auxois*.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS.

Les Mémoires qui figuraient à l'ordre du jour de la séance du 12 septembre étaient les suivants :

1° — *Pour la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne :*

L'Avallonnais pendant les guerres de la Ligue, par M. Challe.

Aperçu botanique des environs d'Avallon, par M. Lasnier.

Paléontologie de l'arrondissement d'Avallon, par M. G. Cotteau.

2° — *Pour la Société archéologique de Sens :*

Détails historiques sur le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame et Saint-Lazare d'Avallon au XV^e et XVI^e siècles, par M. l'abbé Prunier.

3° — *Pour la Société des sciences historiques et naturelles de Semur.*

Études sur la brèche osseuse de la montagne de Genay (Côte-d'Or), par M. Collenot.

Ethnographie du pays Éduen, par M. Locquin.

4. — *Pour la Société d'Études d'Avallon :*

Causerie sur le maréchal Vauban, par M. Raudot.

Les Écorcheurs dans l'Avallonnais, par M. Ernest Petit.

Les Vallées de l'Avallonnais, par M. F. Morceau.

Une Sépulture Gauloise, par M. Baudouin.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES.

Des excursions scientifiques eurent lieu les jours suivants ; les curieuses églises de Pontaubert et de Saint-Père, la splendide basilique de Vézelay, l'antique château de Chastellux, furent visités par les délégués réunis à de nombreux membres de la *Société d'Études d'Avallon*.

Le 14 septembre, un certain nombre de représentants des Sociétés savantes se rendirent au monastère de la Pierre-qui-Vire, où avait lieu la pose de la première pierre de l'Église du couvent que les RR. PP. font construire sur le modèle de la belle collégiale de Montréal.

Tous les délégués emportèrent de leurs excursions dans l'Avallonnais le meilleur souvenir.

RECHERCHE DU LIEU

OU S'EST LIVRÉE

LA GRANDE BATAILLE

DE CAVALERIE

ENTRE LES GAULOIS ET LES ROMAINS

à la suite de laquelle Alise a été bloquée.

La Commission de la carte des Gaules sous le proconsulat de J. César ayant terminé son travail en 1860, a voulu avoir l'opinion des archéologues les plus distingués de l'Europe sur son œuvre avant de la livrer au public. Elle leur a envoyé un exemplaire de la carte qu'elle a dressée, en sollicitant leurs observations afin de corriger les erreurs qui lui seraient échappées. Les savants étrangers n'ont pas manqué à son appel et elle a reçu divers écrits de la Belgique et de l'Allemagne, pays où la question d'Alise n'a pas excité moins d'émotion qu'en France. M. le général Creuly, membre de la Commission, a publié dans la *Revue archéologique* pour l'année 1864, un mémoire intitulé : *Examen des observations critiques auxquelles la carte de la Gaule a donné lieu en Belgique et en Allemagne*, dans lequel on trouve l'opinion de ce savant général sur le lieu où s'est livré le grand combat de cavalerie, entre les Gaulois et les Romains, dont la

funeste issue a été le présage de l'asservissement de la Gaule.

M. le général Creuly réunit toute l'armée romaine à *Noviodunum* (Nevers), et de là la conduit à Avallon ; puis ensuite il la fait camper à Montréal, sur le Serein, en face de l'armée gauloise, postée à Viserny, sur l'Armançon. Dans cette hypothèse, la bataille se serait livrée sur les finages de Santigny, Pisy et Vassy, villages qui recevraient de ce fait une illustration historique dont ils ne se doutent pas.

Je pense que la *Société d'Études d'Avallon* ne sera pas fâchée d'apprendre que c'est dans son arrondissement que s'est passé ce grand événement, suivant l'opinion de l'un de nos plus célèbres archéologues. Je ne partage pas la manière de voir de M. le général Creuly sur ce point, et, tout en m'honorant de son amitié, en reconnaissant sa profonde érudition sur un sujet qu'il médite depuis plusieurs années, et en confessant ma propre incapacité sur de telles matières, j'ose essayer de déterminer autrement que lui le lieu où s'est livré ce célèbre combat.

Pour discuter un point de la 7^e campagne de César dans la Gaule, il faut avoir une idée générale de cette campagne et savoir que ce proconsul, à la tête de six légions et des troupes auxiliaires gauloises, marchait sur Gergovie, foyer de la guerre, en suivant Vercingétorix, qui avait pris l'initiative des opérations et obligé son adversaire à venir l'attaquer dans une position qu'il avait choisie et retranchée à l'avance, que Labienus, lieutenant du proconsul, partait d'*Agendicum* (Sens) en même temps pour se porter sur *Lutetia* (Paris), où se rassemblait une armée gauloise sous le commandement

de Camulogène. Ce général gaulois était soumis à Vercingétorix, reconnu comme chef suprême de l'insurrection. Ce dernier, joignant la politique aux armes, sollicitait par des émissaires les nations qui ne s'étaient pas encore soulevées contre les Romains. Dès que les Eduens se furent prononcés, il envoya une armée de ce peuple attaquer les Allobroges (Dauphiné, Savoie), et en même temps il les pratiquait par des agents secrets pour les engager à secouer le joug des Romains. Il faisait attaquer la province romaine sur deux points à la fois, par les *Gabali* (Lozère, Haute-Loire), qui entrèrent chez les *Helvii* (Ardèche), et par les *Rutheni* et les *Cadurci* (Aveyron et Lot, Tarn-et-Garonne), qui assaillirent les *Volcae Arecomici* (Narbonnaise). Si l'on ajoute à ces mesures politiques et militaires la résolution, qu'il fit adopter par le conseil de l'insurrection, de tout incendier autour de l'armée romaine pour la priver de vivres et des réquisitions qu'elle faisait dans le pays, on devra reconnaître que Vercingétorix, ce jeune homme, cet adolescent (*adolescens*), selon l'expression de César, était l'égal du proconsul par le génie. Il a pris l'initiative dans toute cette campagne; il a obligé César à conformer ses opérations à ses mouvements et à ses entreprises, ce qui est l'indice des plus grands généraux et le trait caractéristique de leur supériorité. S'il n'a pas sauvé la Gaule, c'est parce que la mauvaise constitution politique et militaire de ce pays et l'infériorité de ses armes devaient nécessairement le faire succomber sous l'unité et la puissance romaines.

César ayant échoué et fait des pertes sensibles dans l'attaque de Gergovie, voyant presque toute la Gaule soulevée et tout le pays en feu autour de son armée, sachant

que les passages conduisant dans la Province romaine étaient fermés au midi par l'insurrection, et reconnaissant l'impossibilité de vivre dans le pays, prit la résolution de battre en retraite, de se réunir à son lieutenant Labienus qu'il rappela à *Agendicum* (1) (Sens), et de se transporter avec toutes ses forces chez les Séquanais, en passant par le pays des Lingons, pour de là porter secours à la province romaine. Il ne s'agissait plus de conquérir la Gaule, mais de conserver la Province. Par cette résolution, il se procurait l'avantage de parcourir le territoire des Lingons, demeurés ses alliés, d'y trouver des secours en hommes et en vivres, de rester en communication avec les Rémois, ses autres alliés, qui lui fournissaient des vivres et des troupes, et de toucher par eux aux Germains, d'où il voulait tirer de la cavalerie pour renforcer ses troupes à cheval, trop faibles pour résister aux cavaliers gaulois.

César ayant échoué, comme on vient de le dire, dans l'attaque de Gergovie, se retira en descendant, à marches forcées, la vallée de l'Allier et repassa la Loire près de *Noviodunum* (Nevers) (2). Cette ville était tombée au pouvoir des Gaulois qui l'avaient pillée et incendiée, conformément au plan général de défense. Tous les approvisionnements faits par les Romains étaient enlevés, brûlés ou jetés dans le fleuve ; le dépôt de la cavalerie emmené, la

(1) Le nom latin de Sens est écrit sur la carte *Agedincum*, ainsi que dans l'*Itinéraire des voies romaines en Gaule*. Ce nom ne se prête pas à l'étymologie. Dans *Agendicum* on trouve la racine *agen* qui signifie source. *Dikon* était peut-être la divinité de la source.

(2) *Noviodunum*. Les Romains prononçaient *Nouiodunum*, signifiant *colline* ou *ville neuve*.

caisse de l'armée enlevée, et les otages livrés à César, conduits à *Bibracte* (Autun) (1). Le proconsul ayant heureusement traversé la Loire, qui n'était pas gardée par les Gaulois, ramassa dans les campagnes voisines une grande quantité de blé et de bétail pour approvisionner amplement ses troupes, et se mit en marche pour le pays des Sénonais (2).

César suspend ici le récit de son mouvement pour raconter l'expédition de Labienus contre les Parisiens ou plutôt contre l'armée qui se rassemblait à *Lutetia* (Paris) (3). Je diffère encore d'opinion avec le savant général sur le lieu de la bataille livrée par Labienus à Camulogène, ce qui m'oblige à motiver mon opinion et m'entraîne dans une digression nécessaire à mon sujet.

M. le général Creuly, conformément à l'opinion généralement admise, fait partir Labienus de Sens et le fait descendre le long de la rive gauche de l'Yonne, puis le long de la rive gauche de la Seine jusqu'à ce qu'il rencontre un marais perpétuel qui s'écoulait dans ce dernier fleuve, derrière lequel l'armée gauloise était postée pour lui en disputer le passage. Beaucoup d'auteurs ont pensé que ce marais était le fond de la vallée de la Bièvre, et que le canal qui lui servait d'écoulement dans la Seine était la petite rivière de Bièvre. Le général regarde cette supposition comme inadmissible et pense que le marais

(1) *Bibracte*, étymologie inconnue.

(2) *Frumentum in agris et copiam pecoris nactus, repleto his rebus exercitu, iter in Senones facere instituit.*

(3) *Lutetia* ou *Lucotetia*, que l'on prononçait *Lou-te-tia*, *Lou-co-te-tia*. Ce nom semble formé de : *Louc'h-tez-ti*. *Louc'h*, amas d'eau ; *tez*, corrompue ; *ti*, maison, habitation.

était formé par la rivière de l'Orge ou par celle de l'Essonne, situées beaucoup plus près de Melun, et il penche pour l'Essonne, qui en est la plus rapprochée. C'est donc le passage de cette rivière, éloignée de Melun de 14 à 15 kilomètres, que Labienus n'a pu effectuer, ce qui l'obligea à rebrousser chemin jusqu'à Melun, pour y passer la Seine, et à descendre le long de la rive droite, en se faisant accompagner par 50 bateaux qu'il avait saisis dans le port de cette ville ou dans les environs. Il s'arrêta, selon le général, sous Davreil, tandis que les Gaulois étaient campés sous Athies, de l'autre côté de l'eau. Les Romains passèrent la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, et la bataille se donna dans la plaine entre le pont de passage et Villeneuve-le-Roi. On peut encore admettre, selon le général, que Labienus a poussé jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. Dans ce cas, les Gaulois seraient campés à Villeneuve-le-Roi et Orly, et le passage de la Seine se serait effectué en aval de Choisy-le-Roi et en face de Vitry.

M. le général Creuly semble admettre que les fossés de la petite redoute, dont on a découvert les traces en creusant les fossés du fort de Charenton en 1842, indiquent un poste gaulois de l'armée de Camulogène, qui était retranché dans cette position pour surveiller la Seine et la Marne et qui a été surpris et égorgé par les Romains dans ce cul-de-sac.

Tels sont les résultats auxquels M. le général Creuly est conduit après l'examen le plus scrupuleux du texte des Commentaires. Sa conclusion est que la bataille a été livrée en amont de Paris et non en aval, comme on le croyait généralement jusqu'au moment où le savant M. Quicherat a émis l'opinion que le général a adoptée.

Je ne saurais admettre ces résultats et je me range à l'ancienne opinion, c'est-à-dire que Labienus a été arrêté par le marais de la Bièvre, et que la bataille s'est livrée en aval de Paris, sur l'emplacement du Champ-de-Mars et de l'École-Militaire ou sur l'emplacement des Invalides.

La Bièvre est un très-petit cours d'eau, et le marais qui règne sur ses bords vers Gentilly est peu large; il n'a guère que 40 à 50 mètres; mais il est très-profond, et, en 1841, un homme à pied ne pouvait pas le traverser dans les mois de mai et de juin. Du temps de César, il devait être beaucoup plus impraticable que de nos jours et absolument infranchissable dans toute l'étendue où il venait se confondre avec les prairies basses de la rive gauche de la Seine. On a vu, pendant le siège d'*Avaricum* (Bourges), que César n'a pas osé attaquer l'armée gauloise privée de son chef, par la seule raison qu'il en était séparé par un marais de 50 pieds de large (15 mètres), ce qui montre que la Bièvre, défendue par les Gaulois, dont les flèches portaient d'un bord du marais à l'autre, était un obstacle suffisant pour arrêter les Romains. Labienus abandonna donc son projet d'arriver à Paris par la rive gauche et il rétrograda jusqu'à Melun par le même chemin qu'il avait parcouru en venant. Il y a de Paris à Melun 45 kilomètres et seulement 43 en comptant de l'embouchure de la Bièvre. Labienus part à minuit (3^e veille) et en silence, pour dérober sa marche et éviter d'être suivi par l'ennemi. Il avait 20 heures pour exécuter le trajet, ce qui lui a permis de donner 8 à 10 heures de repos à son armée. Il entre dans Melun sans résistance en faisant passer un détachement sur 50 bateaux dont il s'était emparé. Le lendemain, il rétablit le pont de la rive gauche coupé par les Gaulois depuis son

premier passage, c'est-à-dire depuis la veille ou l'avant-veille, y fait passer son armée, et le lendemain il se met en route le long de la rive droite de la Seine, menant avec lui les 50 bateaux. N'ayant pu parvenir à Paris par la rive gauche, il y marche par la rive droite. Les bateaux lui serviront à franchir la Marne et à d'autres éventualités que la guerre peut amener.

Les Gaulois, apprenant son arrivée, reconnurent qu'ils ne pouvaient pas empêcher le passage de la Marne, et, craignant que les Romains ne débarquassent dans l'île où était située *Lutetia*, ils brûlèrent la ville et coupèrent les deux ponts, se conformant au plan général de défense adopté par le conseil de guerre de l'insurrection. Il est à remarquer que l'armée gauloise était réunie depuis peu de jours, qu'elle était en formation et peu en état d'agir lorsque les Romains parurent (1).

Selon mon opinion, Labienus s'arrêta et campa sur la rive droite de la Seine, en face de l'île Saint-Louis et de l'île de la Cité, cachant ses bateaux derrière ces îles qui les dérobaient à la vue des Gaulois. Ceux-ci quittent aussitôt leur position de la Bièvre et viennent se poster en face des Romains, sur la rive gauche.

C'est dans cette position que Labienus entendit parler de la retraite de César de devant Gergovie, de la défection des Éduens, des succès des ennemis et, dans les entretiens particuliers, que César, ne pouvant passer la Loire, pressé par le manque de vivres, s'était retiré dans la Province. Apprenant en même temps que les Belloyaques (Oise) prenaient les armes pour marcher sur ses

(1) *Cujus adventu ab hostibus cognita, ex finitimis civitatibus, copia conveniunt.*

derrières, tandis que Camulogène se trouvait interposé entre lui et ses dépôts laissés à Sens, il abandonna ses projets de conquête et ne s'occupa plus que du moyen de revenir le plus promptement possible au lieu d'où il était parti. Il comprit qu'un coup d'audace, exécuté sur le champ, pouvait seul le tirer du péril où il se trouvait engagé, et il résolut de le tenter.

A neuf heures du soir, la nuit étant close, il fit descendre ses 50 bateaux à la file, le long de la rive droite, jusqu'à 4,000 pas (6,000 mètres) au-dessous de son camp, sans que les Gaulois s'en aperçussent, et les rassembla derrière le petit îlot, long et étroit, qu'on voit au bas de Passy, près de la rive droite, ce qui les cacha aux yeux des sentinelles gauloises placées sur l'autre rive. Trois légions se trouvèrent au même point, qui s'embarquèrent successivement et passèrent à l'autre rive, sans rencontrer d'obstacle. Pour assurer le succès de son opération hasardeuse, il laissa cinq cohortes de sa quatrième légion dans son camp et ordonna aux cinq autres de partir à minuit et de remonter le fleuve avec bruit et tumulte, en se faisant accompagner de quelques barques dont les équipages feraient un grand bruit de rames.

Au point du jour, Camulogène apprend en même temps qu'il se fait du tumulte dans le camp romain, qu'une grosse troupe remonte le fleuve, qu'on entend un grand bruit de rames et que des soldats sont transportés sur des bateaux, un peu au-dessous de son camp. Il partage aussitôt son armée en trois parties ; il laisse une garde dans son camp, envoie une petite troupe en amont du côté de *Metiosedum* (1), et, avec le reste de ses troupes,

(1) M. le général Creuly pense que *Metiosedum* est Melun.

il marche contre Labienus. L'armée romaine se trouvait toute passée, infanterie et cavalerie, lorsque le jour fut venu, et déjà on apercevait les Gaulois. La bataille s'engagea sur le champ et les Romains furent vainqueurs, ce qui leur permit de revenir à Sens sans rencontrer aucun obstacle.

Les Romains furent favorisés, dans cette opération, par les îles qui les couvraient et par un gros orage, qui ne permit pas aux Gaulois d'entendre le bruit des barques descendant le fleuve, ni de les voir, ni de s'apercevoir de la marche des légions depuis leur camp jusqu'au lieu d'embarquement. Tous ces mouvements n'auraient pu s'exécuter au-dessus de Paris, où la Seine est libre, peu large, et où les bateaux n'auraient pu se détacher du rivage sans que les Gaulois s'en aperçussent. Il fallait encore que l'armée de Camulogène fût une troupe indisciplinée, rassemblée depuis quelques jours seulement et, par conséquent, très-inexpérimentée.

Passer de vive force un fleuve comme la Seine, en se servant de bateaux, à la distance de 6 kilomètres de l'armée qui en garde la rive, est certainement une action très-hardie et même téméraire; elle n'est justifiable que dans la situation périlleuse où se trouvait Labienus. On en doit conclure qu'il avait franchi la Marne, qu'il était campé en aval de l'embouchure de cette rivière dans la Seine, et que la bataille a été livrée vers l'emplacement du Champ-de-Mars et de l'École-Militaire ou vers l'emplacement des Invalides. Si Labienus avait été campé à Villeneuve-Saint-Georges, sur la rive droite, il aurait pu revenir à Sens, sans s'inquiéter de Camulogène placé sur la rive gauche, ni des Bellovaques, éloignés de trente lieues.

Quant à la petite redoute, dont parle M. le général Creuly, dont les fossés ont été découverts en creusant ceux du fort de Charenton, et aux débris d'armes anciennes, trouvées dans les fouilles, on ne peut les faire remonter au temps de Camulogène, parce que les postes gaulois, distribués le long de la rive gauche de la Seine et chargés d'en observer le cours, n'y sont pas restés assez longtemps pour exécuter un semblable ouvrage, qui du reste était situé sur la rive droite. Cette redoute faisait vraisemblablement partie du camp des Bagaudes, commandés par Amandus, lesquels s'étaient retranchés dans l'angle formé par la Marne à son confluent dans la Seine. Ils y furent forcés en 285, par Maximien, qui passa au fil de l'épée le chef et tous ses soldats

L'ancien nom gaulois de Melun, latinisé par les Romains, se présente sous plusieurs formes. On lit sur la carte des Gaules *Mecledum*, et sur plusieurs manuscrits *Metlosedum*. M. le général Creuly adopte *Metiosedum*, et M. Lenormant *Melodunum* ou *Mecletodunum*. De tous ces noms *Melodunum* est le seul qui s'explique complètement par une étymologie bretonne, formée de *Mélen-dun*, colline, dune ou ville jaune. De *Mélen* est venu Melun. On peut remarquer que *Metlosedum* est le même mot que *Metiosedum*, dans lequel on a mis un *l* au lieu d'un *i*, et que la racine *méti* ou *médi* se trouve dans *Mediolanum* et *Médiomatien*, et, par conséquent, est gauloise. Mais est-il bien certain que *Metiosedum* est la même ville que *Melodunum*?

Après sa victoire, Labienus retourna à Sens et, de là, se rendit près de César avec toutes ses troupes. Revenons maintenant à ce dernier. M. le général Creuly, se fondant sur ce passage : *iter in Senones facere instituit*,

admet que le proconsul ne quitta pas *Noviodunum* (Nevers), qu'il y fit seulement des préparatifs de départ et que Labienus vint l'y rejoindre, que de là il se rendit à Avallon, puis à Montréal. L'armée gauloise se trouvait alors campée à Viserny, derrière l'Armançon, et la bataille se livra entre ces deux points, c'est-à-dire sur le finage de Santigny ou sur un finage contigu. Je ne peux admettre cette hypothèse, et je vais exposer les raisons qui me la font rejeter et m'autorisent à en présenter une autre.

César ne dit pas à quel endroit Labienus le rallia, ni le chemin qu'il prit lui-même pour se rendre sur l'extrémité du territoire des Lingons, qu'il parcourait lorsqu'il fut attaqué par la cavalerie gauloise. Nous sommes réduits à faire des conjectures, si nous voulons préciser sa marche et le lieu du combat, et tout le monde sait que les conjectures sont presque toujours des erreurs. Cependant, lorsqu'une hypothèse doit satisfaire à des conditions, elle se rapproche d'autant plus de la vérité que le nombre des conditions est plus considérable.

Une supposition que l'on peut admettre sans difficulté, c'est qu'il existait des grands chemins, des chemins de voiture, plus ou moins mauvais, entre une ville de la Gaule et les villes voisines; ainsi, entre Sens et Paris, entre Sens et *Noviodunum*, entre Sens et Langres, entre Sens et Alise, entre Autun et Alise, etc. On peut encore admettre que les armées marchaient sur ces grands chemins, qu'elles passaient les rivières sur des ponts qui en faisaient partie ou à des gués, lorsque les cours d'eau étaient faibles. Si nous connaissions ces chemins, nous aurions déjà fait un pas dans la question; ne les connaissant pas, nous sommes encore obligés de faire une supposi-

tion et d'admettre que les chemins romains ont été établis sur les routes gauloises, sauf peut-être de légères rectifications, et que les voies antiques romaines sont les chemins gaulois améliorés.

Cela posé, on doit remarquer que César, se trouvant trop faible en cavalerie et ne pouvant en tirer d'Italie ou de la Province romaine, en fit lever chez les Germains au-delà du Rhin. Pour que ces cavaliers aient pu venir le trouver, il faut qu'ils aient traversé un pays ami ou un pays occupé par les Romains; ce qui exige que Labienus soit resté chez les Sénonais, dont Troyes faisait partie, car ce pays touche aux Rémois, qui s'étendaient jusqu'à la frontière des Trévires, lesquels confinaient au Rhin. Les cavaliers sont venus joindre César en passant chez ces derniers, où ils ont pris des vivres et des fourrages de vive force, si on n'a pas voulu leur en donner de bonne volonté, et de là n'ont rencontré aucun obstacle jusqu'à leur jonction avec l'armée romaine.

César, voulant se rendre chez les Séquanais, dans la vallée de la Saône, pour porter du secours à la province menacée, a dû se placer sur un chemin qui y conduisait, en passant chez un peuple ami, qui lui fournirait ce dont il aurait besoin et qui n'incendierait pas ses villes et ses villages à son approche; c'est pourquoi il a dû se porter sur l'Armançon et aller au devant de Labienus et non l'appeler à lui. J'admets donc qu'il est allé de *Noviodunum* (Nevers) à *Autessiodurum* (Auxerre), où il a passé l'Yonne sur un pont, et de là à *Eburobriga* (Avrolles) (1), où

(1) M. Quantin, dans son beau travail sur les *Voies romaines dans le département de l'Yonne*, fait mention du camp de *Barsena*, situé sur la hauteur qui domine Avrolles, au nord et qui a pu être

Labienus a dû arriver trois jours environ après lui. C'est en calculant le temps que César a dû employer pour venir de Gergovie à la Loire, puis de la Loire à Avrolles, et celui que Labienus a dû consommer pour exécuter ses opérations sous Paris et ensuite pour revenir à Sens et de là à Avrolles, que j'admets qu'il n'a pu y arriver que trois jours au plus tôt après César. Quant à la phrase latine, rapportée plus haut, j'avoue mon incompetence pour interpréter les textes, mais je vois dans le dictionnaire que *instituere iter* veut dire, selon Cicéron, entreprendre un voyage et non faire de simples préparatifs de départ.

César a laissé reposer son armée dans le camp d'Avrolles, en attendant l'arrivée de la cavalerie germane, et y a séjourné pendant une partie du mois de juin et presque tout le mois de juillet. Ses forces se composaient de dix légions et de ses recrues, environ 50,000 hommes de pied, de la cavalerie légionnaire, environ 3,000 chevaux, de 600 cavaliers germains qui avaient fait la campagne du printemps, des cavaliers germains qu'il a reçus d'Outre-Rhin, dont il ne dit pas le nombre; je l'évalue à 1,000 seulement. Il n'a pas manqué d'appeler à lui les contingents de ses auxiliaires, les Rémois et les Lingons, quoiqu'il n'en parle pas, parce qu'il avait coutume d'assembler, tous les ans, les États de la Gaule, pour fixer le contingent de troupes et d'argent que chaque peuple devait fournir, et que, dans la circonstance présente, il lui importait beaucoup d'augmenter

occupé par César s'il offre assez d'espace pour contenir son armée, c'est-à-dire au moins trente hectares de superficie. — *Eburobriga*, montagne d'Évor. — *Barsena* : *Bar*, sommet, faite; *sena*, nom d'une divinité?

son armée et d'avoir des otages entre ses mains. Son armée s'élevait donc à 62,000 hommes d'infanterie et 8,500 hommes de cavalerie, et, dans ce nombre, ne sont pas comptés les fantassins qui accompagnaient les cavaliers germains, ni les valets conduisant les bêtes de somme, chargées des bagages et du matériel de l'armée; c'est le minimum des forces qu'il avait sous la main.

Son armée étant réunie et reposée, il se mit en route pour se rendre dans la vallée de la Saône. Il avait devant lui le grand chemin de Sens à Langres, passant par *Tornodorum* (1) (Tonnerre), Tanlay, Gland, *Landunum* (2) (ville située près de Laignes, mais qui n'existe plus), etc. De Tonnerre, ou plutôt de Tanlay, se détachait un grand chemin passant par Ancy-le-Franc, Rougemont, Marmagne, Fain-lès-Montbard, Seigny, les Laumes, Alise, etc. Il existe des restes de voies romaines sur tous les points que l'on vient de nommer, et ces voies remplaçaient, comme on l'a supposé, les anciens chemins gaulois. César choisit la première de ces voies, celle d'*Eburobriga* à *Landunum*, passant, à partir de Tonnerre, sur l'extrémité du territoire des Lingons.

Pendant que ces choses se passaient du côté des Romains, Vercingétorix avait conduit son armée de Gergovie chez les Éduens, l'avait renforcée en cavalerie, et s'était fait nommer généralissime par les États de la Gaule réunis à Autun. Cette armée était forte de 80,000 hommes de pied et de 15,000 cavaliers, selon César. Je suppose qu'il ne la laissa autour de cette ville que jus-

(1) *Tornodurum*, l'eau de Torn. — *Tanlay* et *Gland* sont des noms celtiques : *tan*, feu, ou *tann*, chêne; *glan*, pur, saint.

(2) *Landunum*, colline ou ville du pays.

qu'au moment où il eut obtenu le commandement suprême et qu'il la rapprocha des Romains, en suivant la route de Saulieu, Semur, qui conduisait à Eburonbriga, dès qu'il ne crut plus sa présence nécessaire à Autun ; je suppose donc qu'il établit son camp auprès de Saulieu ou de Semur, ou bien entre ces deux villes, avec la résolution de prendre l'initiative des opérations le plus tôt qu'il pourrait. Dès qu'il eut appris que César avait levé son camp et remontait la vallée de l'Armançon, il partit et se dirigea sur Alise ou Montbard, suivant une direction perpendiculaire à celle parcourue par l'armée romaine, la menaçant sur son flanc droit. Il se campa sur la Brenne, près de son embouchure dans l'Armançon, et divisa son armée en trois corps, formant trois camps séparés, probablement parce qu'elle était composée de Belges, de Celtes et d'Aquitains, et aussi pour la facilité du commandement. Je suppose qu'elle remplissait la vallée depuis Saint-Remi jusque vers Montbard. Dans le même moment où il s'arrêtait dans cette position, César passait la nuit à Gland.

Le général gaulois savait que César remontait la vallée de l'Armançon pour aller sur la Saône, mais il ignorait quelle route il suivrait, s'il se dirigerait sur *Landunum* ou sur Alise. Pour se mettre en mesure des deux côtés, il fit retrancher le mont Auxois, de manière à s'y poster et à interdire la route d'Alise si l'armée romaine prenait cette direction, et pour s'y réfugier s'il éprouvait un revers, en attaquant cette armée si elle marchait sur Landunum.

Toutes ces marches sont hypothétiques et ont pour but d'amener la bataille dans le val ou la plaine de Jully. Ce lieu n'est pas le résultat d'une vague et gratuite sup-

position, car cette supposition est soumise à de nombreuses conditions. Il faut :

1° Que César soit sur une grande route qui le conduise sur la Saône ;

2° Que cette route passe sur l'extrémité du pays des Lingons ;

3° Que le champ de bataille soit éloigné du camp gaulois de 10,000 pas, soit 15,000 mètres, environ 4 lieues ;

4° Qu'il s'y trouve une colline sur la droite des Romains ;

5° Que l'armée romaine puisse être attaquée, à l'improviste, en tête et sur deux flancs ;

6° Que le champ de bataille soit tel que trois généraux éduens soient faits prisonniers ;

7° Que la cavalerie germane poursuive les fuyards jusqu'à la rivière où Vercingétorix s'est arrêté ;

8° Que César, après la bataille, puisse arriver, avec ses légions, sur l'arrière garde gauloise, et cela avant la nuit ;

9° Que Vercingétorix puisse dire aux chefs de sa cavalerie : « Vous voyez bien que les Romains s'enfuient dans leur Province ; »

10° Que lui-même ait le temps de conduire, avant la nuit, son armée et ses bagages dans le camp retranché d'Alise.

Toutes ces conditions me semblent remplies si l'on choisit la position de Jully. César, ayant passé la nuit à Gland, en part le matin et débouche dans la plaine par Gigny, ayant à sa droite la colline de Jully, distante de 2 kilomètres. Tandis qu'il était en marche, la cavalerie gauloise, divisée en trois corps, paraît inopinément, deux corps sur ses flancs et le 3^e en tête, pour l'empêcher d'avancer. A cette nouvelle, il partage aussi sa cavale-

rie en trois corps et l'envoie contre l'ennemi. On combat de tous côtés. César arrête les légions et fait placer les bagages entre elles. Si quelque part les siens ont du pire ou paraissent violemment refoulés, il fait porter les enseignes et tourner le front de ce côté, ce qui retarde la poursuite des ennemis et raffermi les siens par l'espérance du secours. Enfin les Germains s'emparent d'une colline située à l'extrême droite, en chassent l'ennemi et le poursuivent jusqu'à la rivière où Vercingétorix s'était arrêté avec son infanterie, et en tuent plusieurs. Les deux autres corps, voyant cette déroute et craignant d'être enveloppés, se mettent en fuite. On fit un grand carnage sur tous les points. Trois des plus illustres Éduens furent amenés captifs à César; *Cotus* (1), général de la cavalerie, qui avait été le concurrent de *Convictolitan* (2) dans les dernières élections pour la nomination de Vergobret (3); *Cavarillus*, qui avait commandé l'infanterie après la défection de *Litaviscus*, et *Eporédorix* (4), qui, avant l'arrivée de César dans les Gaules, avait commandé l'armée éduenne dans la guerre contre les Séquanais.

Toute la cavalerie ayant été mise en fuite, Vercingétorix, qui avait rangé ses troupes d'infanterie en bataille en avant de son camp, les y fit rentrer et prit le chemin

(1) *Cotus*, nom latinisé de *Kot*, *Kox*, qui signifie vieux.

(2) *Convictolitanis*, que l'on prononçait *Combictolitanis*, formé de : *Kombik-toll-taun*, la Combe-Rameau-de-Chêne.

(3) *Vergobretus*, qui était prononcé *Ouergobretus*, formé de *Ouer-gopret*, grand salarié. Le Vergobret était le grand pensionnaire de la république.

(4) *Eporédorix*, formé de *Epo-red-ric'h*, chef ou seigneur des cavaliers.

d'Alise, ordonnant que les bagages sortissent du camp et le suivissent immédiatement. César, ayant placé les siens sur une colline voisine, avec deux légions pour les garder, se mit à la poursuite des Gaulois tant que le jour le permit, tua 3,000 hommes de l'arrière-garde, et, le lendemain, établit son camp sous Alise.

Tel est le récit que César fait de ce combat dans lequel on voit que l'armée romaine fut attaquée dans sa marche ; que César partagea sa cavalerie en trois corps ; qu'il arrêta ses légions, qu'il fit placer les bagages entre elles, et que son armée faisait front du côté où ses cavaliers étaient culbutés par la charge des Gaulois. On peut conjecturer, d'après cela, qu'il traversait la plaine de Jully en trois colonnes, l'une sur la route, les deux autres à droite et à gauche, à une notable distance de la première ; que les bagages sont entrés dans les deux vides laissés entre les trois colonnes, et que les deux légions qui les escortaient ont fermé le carré, qui était plus long que large. Je suppose qu'il avait au moins un kilomètre de large sur deux kilomètres et demi de long. On peut encore conjecturer que le premier corps gaulois, formé des Éduens, est arrivé par Ravières et a occupé la colline de Jully, située à l'entrée de la plaine ; que les deux autres ont pris, l'un par Asnières, l'autre par Arrau (1), Verdonnet, Fontaine-les-Sèches, pour attaquer la tête et la gauche, tandis que le premier chargeait la droite (2). Les cavaliers germanis, s'étant emparés de la colline de Jully et ayant coupé le chemin de Ravières, les Éduens,

(1) *Ara*, labourer.

(2) Chez les Gaulois la place d'honneur était la gauche, donnée aux Éduens dans l'ordre de bataille.

qui combattaient en avant de ce monticule, se sauvèrent comme ils purent et laissèrent trois de leurs généraux entre les mains de l'ennemi. Les deux autres corps, menacés d'être tournés, s'enfuirent aussi par les chemins qu'ils avaient suivis en venant, et n'éprouvèrent pas un désastre aussi grand que le premier, parce qu'ils étaient seulement suivis en queue.

Vercingétorix, que je suppose campé sur la Brenne, s'était mis en bataille sur les collines situées devant lui, la gauche à Rougemont, la droite s'étendant du côté de Montbard. C'est là qu'il recueillit sa cavalerie battue et que s'arrêtèrent les Germains qui la poursuivaient.

César laissa ses bagages sur la colline de Jully ou sur une autre colline voisine avec deux légions pour les garder, et, avec son armée, il prit la route de Ravières. Il atteignit le chemin d'Alise, par lequel se retirait l'armée gauloise, dont il chargea l'arrière-garde avant la nuit, et la suivit jusqu'à Montbard, où je suppose qu'il campa. Telles sont les hypothèses que l'on peut faire pour rendre compte de ce combat, dans lequel 15,000 cavaliers gaulois attaquèrent 9,000 cavaliers romains soutenus par 60,000 hommes d'infanterie.

Si on connaissait l'état des lieux à cette époque reculée, c'est-à-dire les chemins, les ponts des rivières, les espaces couverts de bois et ceux qui étaient nus, les marais, les villes, les villages et les maisons isolées, on verrait plus clairement le lieu du combat qu'on peut le voir aujourd'hui (1). Il semble, d'après le récit, qu'il a eu lieu dans une vaste plaine où six corps isolés de cavalerie ont pu fournir des charges répétées, et que cette plaine pré-

(1) Voir la Note I.

sentait une colline à l'extrême droite des Romains. Il semble encore que les cavaliers gaulois sont arrivés sur l'armée romaine par des chemins cachés à leurs ennemis, probablement à travers les bois. Aujourd'hui l'état des lieux est tel que le même événement pourrait s'y passer. Il se présente ici une réflexion qui ne peut échapper à personne; Vercingétorix, avant de quitter Autun, déclare à l'Assemblée générale des Gaules qu'il ne veut pas tenter la fortune d'une bataille, mais qu'il veut interdire aux Romains les vivres et les fourrages, ce qui lui sera facile, à cause de sa nombreuse cavalerie, en détruisant les blés et en brûlant les habitations; et huit jours après, il donne l'ordre, selon César, d'attaquer avec sa seule cavalerie toute l'armée romaine, et lui fait prêter le serment de passer deux fois à travers cette armée. On ne peut admettre une semblable contradiction dans la conduite de l'illustre chef des Gaulois, qui s'est toujours fait remarquer par sa prudence. Il est vraisemblable qu'il a pensé que, pour mettre à exécution son projet d'affamer les Romains, il devait commencer par battre leur cavalerie et la réduire à l'impuissance, et qu'il a donné l'ordre de la charger vigoureusement. Alors quelques nobles Gaulois, emportés par la jactance, ont fait le serment de traverser deux fois l'armée romaine et, dans leur fougue sur le champ de bataille, ils ont essayé d'arriver jusqu'aux légions. Peut-être aussi qu'il a eu la main forcée par les chefs des troupes, qui avaient moins de prudence que lui. Quoiqu'il en soit, Vercingétorix amena son armée sur le mont Auxois, où César la trouva retranchée dès le lendemain, probablement avant midi, ce qui indique que ce retranchement avait été préparé à l'avance. Vercingétorix espérait peut-être trouver dans cette position le succès qu'il avait

obtenu à Gergovie, et, dans cette espérance, il y a attiré les Romains. Ainsi, entourer les légions et les priver de vivres, était la première combinaison si le combat de Jully accablait la cavalerie romaine. Attirer les Romains sous le mont Auxois, en cas de revers, et y renouveler les combats de Gergovie, était la seconde. Malheureusement le succès n'a pas répondu à ces belles conceptions.

La supposition, faite par M. le général Creuly, pour amener la rencontre de l'armée romaine avec la cavalerie gauloise entre Montréal et Viserny, satisfait très-bien à plusieurs des conditions énoncées plus haut. Ainsi, l'armée gauloise s'est arrêtée sur une rivière qui est l'Armançon; elle a été rangée en bataille derrière cette rivière en avant de son camp; la cavalerie gauloise, abordant de face l'armée romaine, a pu l'attaquer en tête et sur les deux flancs; cette cavalerie, étant mise en déroute, a été poursuivie jusqu'à la rivière, où César, avec ses légions, est arrivé de bonne heure; les Gaulois ont pu se transporter sur le mont Auxois dans la soirée; il y a un peu plus de 4 lieues de Montréal à Viserny, et à peu près 3 lieues de Santigny à ce dernier village. Mais d'autres conditions sont moins bien remplies. Dans les environs de Santigny il n'y a pas de colline qui corresponde à celle du champ de bataille, sauf celle du Moulin à vent de Pisy, qui ne pouvait se trouver à l'extrême droite des Romains, car le chemin de Montréal à Mouliers-Saint-Jean et Viserny la laisse à gauche, et celui de Montréal à Anstrude, Aisy, Montbard, passe tout juste au pied, la laissant à droite(1).

On ne voit pas trop comment trois chefs éduens, ayant leurs derrières libres, auraient été pris dans le combat

(1) Voir la Note II.

sans être blessés. Vercingétorix, voyant les Romains venir droit à lui, aurait-il pu dire aux siens : « Vous voyez bien que les Romains s'enfuient dans leur Province? » tandis qu'étant placé à Saint-Remy et les montrant sur la route de Gland à Châtillon, il pouvait dire qu'ils cherchaient à éviter l'armée gauloise, pour arriver plus tôt sur la Saône. Il est très-douteux qu'il y eût alors un chemin praticable à une armée suivie de nombreux bagages entre *Noviodunum* (Nevers) et Avallon, et beaucoup plus douteux qu'il y en eût un tel entre Avallon et Aisy ; et c'est ce dernier que César aurait dû suivre pour se tenir sur la ligne de frontière des Lingons et pour gagner la vallée de la Saône. D'ailleurs, César n'a pas dû partir de Nevers ; sa réunion avec Labienus s'est effectuée sur l'Yonne ou sur l'Armançon, sans quoi les cavaliers germains, qui arrivaient par Reims et Troyes, n'auraient pu le joindre. Cette seule considération me paraît suffisante pour faire rejeter l'opinion du général Creuly.

On peut faire une objection à la position de Jully, c'est que l'armée gauloise se trouvait sur une route parallèle à celle que suivait l'armée romaine, à la distance de 4 lieues, les deux armées ayant leurs têtes à peu près à la même hauteur, et, par conséquent, qu'elle n'a pu l'attaquer en même temps en tête et sur les deux flancs. Mais cette difficulté n'en est pas une véritable, car il suffisait au chef gaulois de faire partir le premier corps de cavalerie, qui devait attaquer la gauche des Romains, une demi heure avant le deuxième, qui devait se présenter en tête, et, une demi heure après celui-ci, le troisième, qui devait assaillir leur droite, et tous les trois devaient se trouver en même temps à leur poste de bataille. Les bois interposés entre les deux armées ont couvert la marche de ces corps,

qui n'ont été aperçus des Romains qu'en débouchant dans la plaine.

Les autres conditions du problème sont également bien remplies dans mon hypothèse, puisque les deux armées suivaient des grands chemins; que César parcourait l'extrémité du territoire de Lingons, sur lequel il était entré à partir de Tonnerre, qu'il y a 15,000 mètres de Saint-Remy à Jully, et 20,000 mètres de ce dernier point, où se trouvait la gauche des Gaulois, jusqu'au mont Auxois, et que cette gauche, formant l'arrière garde et protégeant les bagages, a pu franchir cette distance depuis midi environ jusqu'à 8 ou 9 heures du soir. Elle n'a pas été poursuivie pendant longtemps, puisque César s'est arrêté au déclin du jour pour camper et passer la nuit dans une position que je suppose être Montbard.

Ce sont les considérations ci-dessus développées et l'inspection des lieux qui m'ont fait écarter l'hypothèse de M. le général Creuly, et qui m'ont engagé à proposer la position de Jully comme remplissant mieux les conditions du texte des Commentaires.

Santigny, juillet 1864.

GOUREAU.

NOTES

I. — L'état des lieux n'a peut-être pas changé autant qu'on le croirait depuis cette époque reculée. La population de la Gaule était très-nombreuse. Le peuple bellovaque, qui occupait le département de l'Oise, pouvait mettre 100,000 hommes sous les armes, ce qui exige une population totale d'au moins 400,000 âmes. Aujourd'hui le département de l'Oise compte 401,417 habitants; la population n'a pas sensiblement augmenté. Sil en était de même sur les autres points du territoire, on peut dire que la population de la Gaule, dans les limites de la France actuelle, était au moins de 50 millions d'âmes. Tout ce monde était logé et nourri, et comme les Gaulois ne s'aggloméraient pas en nombre considérable dans les villes et qu'ils se répandaient de préférence dans les campagnes, il y avait une plus grande quantité de hameaux et de maisons isolées qu'il n'y en a maintenant; autour de chaque village ou hameau se trouvaient des terres cultivées en proportion du nombre des habitants de ces localités; en sorte que la Gaule ressemblait à une vaste forêt parsemée d'une multitude incroyable de défrichements. Elle était telle que l'on voit le Morvand, lorsqu'on le regarde des hauteurs qui dominant Santigny. Il y avait des sentiers et des chemins de voiture, fort mauvais sans doute, qui mettaient en relation toutes ces petites populations avec les villes voisines, et des ponts de bois sur les rivières et les ruisseaux où aboutissaient ces chemins, en sorte qu'on peut dire que l'état des lieux n'a pas beaucoup changé en ce qui regarde les bois, les prairies et les terres cultivées.

II. — Le finage de Santigny est traversé par deux chemins qui remontent à l'époque gauloise. Le premier est celui

d'Avallon à Montbard passant par Montréal, Santigny, Aus-trudes et Aisy ; il franchit le Serein à Montréal, et était solidement empierré depuis ce village jusqu'au sommet de Montelon, à cause de la vallée basse, souvent inondée, qu'il traversait. Cette partie portait le nom de *chaussée de Brunehaut*, parce que cette princesse l'avait fait construire pour accéder en tout temps à sa maison royale appelée *Brocarica*, située, à ce que l'on présume, à la Boucherasse, hameau voisin de Montréal. De ce dernier village à Montjalin, le chemin est assis sur une terre glaise compacte qui s'imbibe d'eau facilement ; il était impraticable pendant quatre ou cinq mois de l'année.

Le deuxième porte le nom de *chemin de Beaune*, et, d'après la tradition, il conduisait à la ville de ce nom. On en trouve, à ce qu'on dit, des tronçons depuis Sens jusque dans nos pays. Il traverse le Serein à Massangis, passe à Marmeaux, un peu au nord de Santigny, un peu au nord de Pisy, va à Moutiers-Saint-Jean et probablement à Semur. Il est assis sur le sol sans aucun empièchement ; c'est encore un véritable chemin gaulois. La montagne du Moulin à vent de Pisy le sépare du chemin précédent, dont il est éloigné de un kilomètre en ce point.

G.

LES VALLÉES

DE L'AVALLONNAIS⁽¹⁾



MESSIEURS,

Prenant la parole après des hommes aussi éminents que ceux que vous venez d'entendre, et qui nous ont retenus sous le charme de leur érudition et la poésie de leur langage, je me sens obligé de réclamer votre indulgence pour les quelques mots que j'ai à vous dire sur les vallées de l'Avallonnais. Heureux si je pouvais vous promener au travers de notre beau pays, comme ont su le faire les auteurs du *Voyage pittoresque dans l'Yonne* ; si je pouvais, comme eux, abriter la géologie sous les formes attrayantes des récits historiques, et revêtir les descriptions locales de ces couleurs brillantes qui font revivre les sites, les monuments et les hommes du temps passé. Mais je ne saurais dire aussi bien que ces maîtres au brillant langage, et le sujet que je veux traiter ne comporte pas de pareils ornements. Je viens vous exposer les lois que j'ai cru remarquer dans les délicieux méandres que tracent nos cours d'eau, eux qui semblent n'en avoir d'autre que leur caprice ; et j'es-

(1) Cette note était destinée à être lue à la séance extraordinaire à laquelle assistaient des délégués de plusieurs sociétés savantes.

sayerai ensuite de vous donner la raison de ces lois.

Les trois cours d'eau qui arrosent notre arrondissement sont, vous le savez comme moi, la Cure, le Cousin et le Serein. Tous les trois naissent et coulent pendant assez longtemps sur le revers nord-ouest du massif du Morvan. Leurs directions générales sont alors parallèles et vont du sud-est au nord-ouest, en suivant la pente du terrain. Chacun d'eux est formé par la réunion de deux ou trois ruisseaux qui rivalisent d'importance et marchent aussi parallèlement pendant 5, 6 et même 10 lieues avant de confondre leurs eaux. Tels sont, par exemple, la Cure et le ruisseau de Chalaux, depuis leur source près de Planchez jusqu'à leur jonction au-dessous de Marigny; le Tournesac, la Romanée et le Trinquelin, depuis les étangs qui dominent Saulieu, où ils prennent naissance, jusqu'au Moulin-Gin, où ils ne forment plus qu'un cours d'eau, qui est notre Cousin; enfin, le Serein et l'Argentalet sur une étendue de plus de 8 lieues, jusqu'à leur confluent près Courcelles-Fré moy.

Mais, avant de se réunir, les cours d'eau dont nous venons de parler présentent, dans leurs positions respectives, un changement qu'il importe de signaler. Celui des deux qui est le plus à l'est, dévie plus ou moins brusquement vers l'ouest pour aller rejoindre son affluent. La loi est générale. Le Serein s'infléchit à l'ouest à partir de Thostes pour aller retrouver l'Argentalet près Courcelles; le Tournesac, pour se réunir à la Romanée, puis le ruisseau de Bussiè res, qui est le produit de leur mélange, pour se jeter dans le Trinquelin, s'infléchissent vers l'ouest. Cette sorte d'attraction vers l'ouest, notre Cousin la subit à son tour; car, après avoir reçu le ruisseau de Bussiè res, on le voit, aux ponts de Cussy, pren-

dre la direction ouest, pour rejoindre la Cure à Givry. Mais celle-ci obéit-elle aussi à cette loi? Oui, puisque, après avoir tracé un rude sillon de trois cents mètres de profondeur dans les granites et les porphyres de Dun, elle se détourne brusquement à l'ouest, sans raison apparente, au-dessous de Montgaudier, pour aller recevoir le ruisseau de Chalaux, au bas de Marigny, et continue ainsi son cours vers l'ouest jusqu'à Pierre-Perthuis, où, reprenant son chemin vers le nord, elle va se jeter dans l'Yonne à Cravant.

Quelle est la cause de ces deux principales directions de nos vallées? Pourquoi nos petites rivières coulent-elles d'abord du S.-S.-E. au N.-N.-E., pour ensuite se détourner brusquement vers l'ouest? Nous n'avons rien de mieux à faire, pour nous en rendre compte, que d'examiner l'orographie de notre arrondissement. Mon confrère de la Côte-d'Or me pardonnera quelques excursions sur son terrain; il me redressera, si je dis mal. Le Morvan est la région la plus élevée de tout le pays, et c'est à son extrémité nord que se trouve adossé notre Avallonnais. Autour de cette sorte de promontoire formé par le massif granitique, nous voyons se dresser autour de lui, à une distance moyenne de 6 à 8 lieues, de Chastellux à Anay, de Saint-Léger à Pisy, une enceinte de collines argileuses, couronnées de crêtes calcaires. Il est séparé de cette enceinte par une dépression dans laquelle se dessinent nos vallées. La forme générale de cette dépression est celle de l'extrémité du Morvan qu'elle entoure, et comme le Morvan se termine, dans notre arrondissement, par une ligne qui court de l'est à l'ouest, nos cours d'eau qui coulent dans cette dépression, notre Cure et notre Cousin, après avoir couru vers le nord en suivant

la déclivité de la pente du Morvan, se retournent brusquement vers l'ouest (1). J'avoue ingénument cependant que la Cure, en faisant ce mouvement, m'embarrasse infiniment plus que le Cousin. Celui-ci coule dans la partie la plus basse de la dépression, tandis que la Cure s'est avisée, comme pour narguer nos savants, de se creuser dans les granites et les gneiss de Chastellux et de Cure, un lit parallèle à celui du Cousin, et situé à une certaine hauteur au-dessus du fond de la dépression. Je vous donnerais bien, pour raison, que la bande gneissique, bien plus résistante que les granites et qui règne de Montgaudier à Cérée, lui aurait barré le passage. Mais on pourrait m'objecter, avec quelque raison, qu'elle en a traversé bien d'autres. Je laisse de côté cet argument et vous donne celui-ci en qui j'ai plus de confiance : la dépression dont je vous ai parlé n'a pas été toujours aussi large, comme je chercherai à vous le démontrer tout à l'heure. La vallée qui en occupait le fond, sans cesser d'avoir la même direction, était plus rapprochée du Morvan. Alors, la rigole d'écoulement était la Cure. La dépression s'étant élargie aux dépens du calcaire, la Cure est restée où elle était, et il s'en est formé plus bas une autre, qui est notre Cousin. Dans la Côte-d'Or, le Morvan s'incline à l'est, la dépression court du nord au sud, ainsi que les vallées qui recueillent ses eaux, celles du Serein

(1) Pourquoi, dira-t-on, vers l'ouest plutôt que vers l'est ? La raison est facile à donner. Notre pays est situé sur le revers ouest de cette immense écaille soulevée en même temps que la Côte-d'Or et dont le bord relevé forme le plateau qui s'étend de Sombornon à Langres. Alors l'ensemble des terrains va en s'abaissant de Sombornon à Avallon dans une direction perpendiculaire à la ligne de faite, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

et de l'Armançon. Cependant, la déviation que subit le premier, pour rejoindre l'Argentalet, est encore parallèle à l'enceinte qui entoure notre Morvan avallonnais. Cette dernière, en effet, se continue, en allant toujours de l'ouest à l'est, jusqu'à la butte isolée de Bard, pour reprendre, à partir de la colline qui surmonte Genay, sa direction du nord au sud. Un coup d'œil sur l'excellente carte géologique du département, par M. Raulin, suffit pour s'en convaincre.

Maintenant, à quel phénomène géologique faut-il attribuer l'origine de cette vaste dépression? Partout où vous la voyez, Messieurs, elle se trouve, comme je vous l'ai déjà dit, à la jonction du granite et des terrains sédimentaires. La vallée qui en occupe la partie la plus basse, et la dernière creusée, quand il y en a deux, se rapproche plus des montagnes qui forment l'enceinte dont je vous ai déjà entretenu. On conçoit facilement que les étages du lias, beaucoup plus argileux que calcaires, qui entouraient les Alpes de nos contrées, ont été détruits et emportés par les cours d'eau s'échappant des montagnes qui les dominaient. Le peu de consistance des marnes du lias moyen et du lias supérieur, qui constituent les buttes superposées de Sauvigny et de Vassy, nous donnent une idée de la facilité avec laquelle des eaux animées d'une grande vitesse ont pu dégrader ces couches. Nous pouvons en juger nous-mêmes en voyant les sillons profonds que les moindres ruisseaux y creusent tous les jours. L'érosion gagnant ainsi progressivement du terrain, la dépression devenait plus large et plus profonde. Mais aussi la tranche des couches entamées acquérait plus d'épaisseur et, par conséquent, plus de résistance, jusqu'au moment où elles ont fini par présenter à l'élément destructeur une bar-

rière infranchissable. Une circonstance contribue à augmenter la force de cette digue. Son couronnement est formé des assises solides des terrains oolithiques inférieurs. Leurs premiers affleurements s'écroutèrent avec les marnes sous-jacentes; mais la masse elle-même resta là, immobile, présentant ses couches puissantes comme le front crénelé de gigantesques bastions.

C'est dans les deux Mémoires de M. de Bonnard sur quelques parties de la Bourgogne, qu'il faut lire la description complète de tous ces faits géologiques que je ne fais que signaler. On verra avec quelle modestie cet éminent géologue fait pressentir cette explication que, moi, disciple indigne d'un si grand maître, j'ose formuler d'une manière positive.

Les preuves, du reste, ne manquent pas pour la soutenir. Toutes les vallées granitiques, situées dans la dépression, ne renferment aucune trace de terrain calcaire, tandis qu'au contraire, on voit fréquemment ces mêmes vallées aux environs de Semur, à la porte même de cette ville, présenter, au-dessus de leurs escarpements granitiques, les tranches de la couche entamée par l'agent qui, dans la suite a creusé dans le granit le lit de la rivière. Ces observations me semblent prouver, jusqu'à l'évidence, que le creusement de ces vallées est postérieur au dépôt des calcaires. Cependant, je tiens encore à citer deux faits, l'un qui nous touche et que nous pouvons observer de notre Avallon. Il existe, près des Pannats, dans le grand chemin qui conduit aux Granges, un lambeau calcaire de deux ou trois ares de surface, isolé sur ce promontoire granitique, et qui faisait partie, avant le creusement de la vallée, d'une couche que l'on retrouve sur les Chaumes. Le second fait est bien plus saillant. Il nous

montre comment le rivage de la mer jurassique s'étendait bien plus loin que nous n'aurions osé le soupçonner, et, par conséquent, la grandeur de l'action ou mieux des actions combinées qui ont donné à notre pays le relief que nous lui voyons aujourd'hui. On rencontre entre Saint-Brisson et Saint-Aignan, c'est-à-dire à cinq ou six lieues de toute couche fossilifère, un lambeau de terrain rempli de coquilles de notre lias, et absolument identique à celui de nos Chaumes. Observons, d'ailleurs, qu'il est à 640 mètres d'altitude, et nos Chaumes n'atteignent pas 300. Il a donc été fortement relevé. Ce fait singulier, d'une haute importance en géologie, mon savant confrère, M. Collenot, et moi, nous l'avons découvert chacun de notre côté, il y a plus d'un an ; nous nous en parlions l'un à l'autre avec une certaine réserve, chacun voulant garder son secret ; mais nous avons bientôt vu que le secret de l'un était celui de l'autre. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons été tous deux du même avis sur la nature et l'origine de ce dépôt. Veuillez, Messieurs, me pardonner ce détail un peu personnel.

Comment nos cours d'eau franchissent-ils cet immense barrage ? Ce serait, à mon avis, se faire une singulière idée de la manière dont s'est formé le relief du sol de notre contrée, que de s'imaginer que l'enceinte des collines dont nous avons parlé si souvent, a été formée tout d'abord avec la hauteur que nous lui connaissons, puis, que les eaux, qu'elle retenait captives, l'ont enfin rompue en plusieurs points, qui ne sont autres que les ouvertures par lesquelles nous voyons nos rivières en sortir.

Pour tout observateur de bonne foi, les lits de nos cours d'eau, soit dans le granit, soit dans le calcaire, ont été, dans l'origine, beaucoup moins profonds qu'ils ne le

sont actuellement. Ce n'est que par suite de l'exhaussement successif des continents, qu'ils se sont abaissés de plus en plus pour arriver enfin à l'état où nous les voyons. Ces exhaussements n'ont pas eu lieu sans dislocations, plus ou moins considérables, plus ou moins générales. Les fentes ou failles ont été le chemin qu'ont naturellement suivi les eaux. Cependant, n'allons pas croire qu'elles l'ont suivi sans jamais s'en écarter. Elles ne coulent qu'en vertu de cette force mystérieuse qui les attire au point le plus bas. C'est là leur loi, et si nous les voyons profiter des fentes, des éboulements, des dislocations, nous les voyons aussi souvent couler dans des lieux où tout annonce qu'elles n'ont obéi qu'aux lois de la pesanteur. En disant un mot de chacune de nos rivières, nous allons voir comment l'une et l'autre de ces deux causes ont pu contribuer à former les vallées qu'elles arrosent. Examinons d'abord notre Cousin et, avec lui, la Cure, qui le reçoit à l'instant où il franchit l'obstacle dont nous avons parlé.

On voit très-bien, du haut de notre Grand-Cours et dans la direction du nord-ouest, un abaissement très-prononcé dans les collines qui nous entourent. Il passe par-dessus Blannay, Bois-d'Arcy et arrive à Mailly-le-Château, près de Roches-du-Saussois. Il est tellement prononcé qu'on a pensé à y placer un chemin de fer. Ne serait-ce pas là le premier lit des eaux de la Cure après sa jonction avec le Cousin? Sans attacher trop d'importance à cette remarque, je ferai observer, cependant, que la rupture de l'enceinte a lieu à cet endroit, et que la Cure et le Cousin se réunissent à Blannay, beaucoup plus bas que ce premier lit, mais précisément au-dessous.

Les causes auxquelles on peut attribuer l'ouverture actuelle seraient d'abord : la présence, entre Avallon et Sermizelles, d'une suite de failles parallèles à la direction du soulèvement de la Côte-d'Or, et dont la plus considérable est, sans contredit, celle qui amène, dans la plaine des Arpannas, le calcaire à gryphées cymbiennes qui forme le plateau au niveau de Vassy, du calcaire à gryphées arquées, qui forme la plaine d'Étaules. Puis, ajoutez à cela l'abaissement rapide des couches vers le nord-est. On peut citer, comme exemple, le calcaire à entroques, qui occupe le point le plus élevé de la montagne de Tharoiseau, et qui, à Sermizelles, plonge sous la rivière. Maintenant, l'érosion est venue façonner les vallées ; les élargissant, quand la roche est facile à désagrèger, se frayant une route pleine de détours et bordée d'escarpements, quand la roche devient plus difficile à entamer. Ainsi, la vallée de la Cure est large et à peu près droite de Voutenay à Saint-Moré, et même jusqu'au tunnel, parce que la Cure n'a rencontré que les roches marneuses de la terre à foulon. A Saint-Moré, la grande oolithe resserre, en face du pont, le lit de la rivière. Mais, arrivée là, cette dernière, rencontrant les couches à silex de l'oxford Clay et les modules du Kelloway-rocks, ne les franchit qu'en les contournant, et laisse ainsi, pour témoins de leur résistance, les belles roches qui dominent le tunnel et qu'elle a été forcée de respecter. Autre fait à consigner, c'est que, dans ces contournements, la rivière n'a pas suivi les failles qui déterminent les grottes d'Arcy, mais les a traversées à plusieurs fois. Le même fait se présente souvent, et nous aurons l'occasion de le citer.

La position des points où le Serein et l'Armançon se sont fait un passage au travers de l'enceinte des collines

calcaires, s'expliquerait assez, pour l'Armançon, par la facilité que lui présentait, au-dessous de Semur, la rencontre des deux directions N.-S. et E.-O. de cette enceinte.

Quant au Serein, près de la brèche qu'il s'est pratiqué, se trouve une faille très-prononcée, passant au pied de la colline de Mont-Morin, et qui a ébauché l'îlot allongé sur lequel est placé le village de Sainte-Colombe. Le mouvement du sol a rabaisé la couche à gryphées cymbiennes, que l'on quitte à Provency même, pour la mettre au niveau du Serein, à Marzy. Mais, pour le Serein comme pour les autres, la rivière ne suit pas la direction de la faille.

Ne serait-ce pas ici le lieu de constater une analogie singulière entre cette barrière formée autour du granit par les têtes de couches jurassiques, et celle que forment les escarpements de la craie de Saint-Florentin jusqu'au-delà de Joigny. Là se trouve, comme dans notre Avallonnais, une grande dépression formée, cette fois, par la destruction des terrains argileux et sableux, inférieurs à la craie, et dans laquelle l'Armançon, le Serein, puis l'Yonne présentent des changements de direction tout à fait analogues à ceux de nos rivières aux environs de Semur et d'Avallon. L'Armançon, le premier, se détourne à l'ouest à Saint-Florentin, le Serein à Ligny, puis l'Yonne à La Roche ; seulement elles mêlent leurs eaux avant que de traverser la ligne des coteaux de la craie à Cézy. C'est aussi en cet endroit que la vallée de l'Yonne reprend sa direction primitive.

Ces phénomènes nous montrent assez comment l'érosion a pris une large part à la formation des vallées, surtout dans nos pays calcaires. Dans les pays granitiques, il semble que l'eau a dû jouer un rôle bien moins important.

C'est à peine si on admettrait de prime abord qu'elle ait roulé quelques rochers, émoussé quelques angles et donné, en quelque sorte, une dernière main aux rudes sillons tracés par les dislocations et les bouleversements qu'ont produits les agents intérieurs. Je crois pourtant que son action a été plus prononcée. Nous pouvons d'abord remarquer que les directions générales de nos vallées, dans notre Morvan avallonnais, sont sensiblement parallèles. Mais, me dira-t-on, les dislocations peuvent leur imprimer ce caractère. J'observerai que la direction de nos vallées est toujours dans le sens de la pente générale de la surface du sol. Il est hors de doute que les eaux ont profité des fentes, failles et bouleversements, qui ont eu lieu dans le terrain granitique comme dans les autres, quoiqu'elles y soient presque impossibles à constater ; mais il faut bien reconnaître aussi que cette cause ne peut expliquer, aussi bien que l'érosion, cette tendance de toutes les rivières à suivre la déclivité générale du sol de la contrée. Puis, ces fentes, on en verrait des traces dans le lit de nos cours d'eau, souvent à sec pendant l'été. Ce lit, formé la plupart du temps par la roche elle-même, ne nous présente aucune solution de continuité, et si ces fentes avaient eu une certaine importance, on les verrait remplies de débris des roches où elles ont été pratiquées ; si elles sont telles qu'elles se dérobent à nos yeux, comment ont-elles pu être l'unique, ou, si l'on veut, la principale cause de ces larges brèches à travers lesquelles s'échappent la Cure à Dun, et le Chalaux en face de Marigny ? Sans rejeter l'action de l'un ou de l'autre de ces agents, je ne crois pas être hors de la vérité en disant que les dérangements du sol, produits par les agents intérieurs, ont présenté souvent à l'eau un chemin dont elle

a profité, mais que souvent aussi elle a formé elle-même ; qu'en tous les cas elle a eu une influence prédominante sur la forme de nos vallées actuelles (1).

Sans prolonger cette discussion, sur laquelle on a écrit des volumes, faisons un aveu. Dans les sciences physiques et naturelles, les explications, disons mieux, les systèmes à l'aide desquels on cherche à expliquer les phénomènes, viennent toujours à la fin échouer contre un fait ; et, on l'a dit, rien n'est brutal comme un fait. Notre géologie n'est pas à l'abri de ces échecs. Apportons des faits, des observations, c'est ce que j'ai cherché à faire ; et servons-nous ensuite des systèmes pour ce qu'ils valent, comme d'instruments qui nous aident à nous approcher de plus en plus de la vérité, sans croire que jamais ils la représentent entièrement.

Je ne puis terminer ce que j'ai à dire de nos cours d'eau, sans parler des traces, qu'a laissées, à une grande hauteur sur leurs rives, un courant puissant et rapide et dont le volume dépassait infiniment celui de la petite rivière qui en remplit à peine le fond. Je suis loin d'attribuer à cette énorme masse d'eau le creusement de nos vallées, mais elle est due, comme on le conçoit facilement à la cause exclusive du facies qu'elles nous présentent.

Le monticule de cailloux, sur lequel est situé Pontaubert ; de l'autre côté de la rivière, les sables d'Orbigny, sur toute la rive gauche de notre vallée, de Cousin à Pon-

(1) Je signalerai aux personnes curieuses d'érosion, les cavités creusées dans les roches les plus dures par la Cure, au Gour-Noir, près Lingoult. Ces cavités atteignent quelquefois une largeur de plus d'un mètre et souvent 50 et 60 centimètres de profondeur.

taubert, des dépôts, très-reconnaissables, de cailloux et de gravier, tout atteste un volume d'eau qui a rempli, pendant un temps plus ou moins long, la vallée tout entière. Le dépôt de cailloux s'étend de Pontaubert, sur toute la plaine du Vault, jusqu'à Valloux.

Sur la Cure, nous ne retrouvons pas, à son entrée dans le calcaire un amonçement de cailloux ; elle n'a pas rencontré un Montmartre pour les arrêter ; mais, en revanche, on trouve, à une grande hauteur au-dessus du niveau actuel, sur les flancs des collines qui la bordent, des dépôts considérables d'arène. En face du Gué-Pavé, derrière un cap que forme le coteau dit de Saint-Père, on a ouvert une exploitation dans un grand amas de sable granitique.

A Saint-Moré, sur le chemin qui conduit à la voie romaine, derrière la colline du tunnel, derrière celle des Grottes, on rencontre des sables granitiques, mais moins élevés au-dessus de la rivière que les premiers. Enfin, à Vermenton, dans une cour d'auberge, à droite en entrant dans le village, il existe un immense dépôt de sable granitique. Mais il se présente ici une circonstance particulière : à côté de lui, et séparé par une ligne verticale, se trouve un autre amas aussi très-considérable de sables et détritux calcaires. Il semble que l'eau de la vallée calcaire et celle du Cousin arrivant là, animées de la même force, sont venues juxta-poser, sans les mêler, les matières qu'elles entraînaient. Le Serein présente aussi son transport de cailloux roulés ; près de Guillon, le dépôt forme la butte de Tronçois, et remplit la vallée sur une grande largeur, de Trévilly jusqu'au tiers de la butte de Monthelon. Je le connais moins que le Cousin et la Cure, et je ne puis citer que ce fait. Permettez-moi cependant de

sortir de notre arrondissement, pour vous citer encore un exemple de la force de transport de ces eaux.

Le docteur Ricordeau, cet observateur habile et infatigable, a récolté, sur les hauteurs de Seignelay, des débris des roches siliceuses, avec moules bien reconnaissables de gryphées arquées que l'on ne trouve que sur nos Chaumes ou sur les hauteurs de Thostes, de Beauregard, toujours à 12 ou 15 lieues du point où il les a recueillis.

Mais, sans aller plus loin, autour de notre rocher d'Avallon, nous retrouvons des traces de ces grands cours d'eau. Au-dessus du moulin Nageotte, les rochers présentent des escarpements verticaux, et, de l'autre côté, au-dessous du Petit-Cours, le revers, sur lequel est adossé notre faubourg de Cousin-le-Pont, constitue une pente qui, quoique un peu raide, a permis d'y établir des maisons, des jardins, des vignes. Sur tout le cours du Cousin, le phénomène se reproduit. Le côté exposé au courant est souvent abrupte, tandis que l'autre présente une pente plus ou moins adoucie. L'action d'un grand cours d'eau est ici évidente.

Puis-je finir sans vous signaler les dépôts des grottes d'Arcy, à la formation desquelles nos cours d'eau n'ont pas été étrangers? Celle que l'on visite ordinairement est remplie, à une hauteur de 1 à 2 mètres, de cailloux granitiques, ce sont les mêmes qui se retrouvent dans le lit de la Cure. La grotte et la rivière sont au même niveau, la grotte serait donc simplement l'ancien lit de la Cure. Serait-ce avant ou après, qu'elle s'est tracé le cours sinueux qu'elle décrit autour de la montagne du Tunnel? Du reste, point d'ossements, si ce n'est une portion de crâne d'hippopotame, trouvée par M. de Bonnard. Dans la grotte

voisine, point de cailloux ou à peine quelques-uns. Mais en revanche beaucoup d'ossements : bœufs, chevaux, éléphants, ours, tous ont fourni leur tribut ; le tout est enseveli dans une couche d'argile sableuse. Au travers de ce dépôt, disent les uns, au-dessus, disent les autres, on a trouvé des couteaux de silex annonçant les premiers efforts de l'industrie humaine, on a aussi trouvé une tête d'homme, mais dans quelle partie du dépôt ? Était-elle mêlée aux os d'ours et d'éléphants ? On n'a pu en avoir la certitude complète. Vous ne sauriez croire combien cette tête, ces os, ces silex, ces grottes ont causé de discussions, excité de tempêtes ; et ce n'est pas à moi, pauvre géologue de province, à décider une question qui est encore loin d'être éclairée ; je dirai seulement qu'au *Congrès scientifique*, tenu à Auxerre en 1858, j'ai tenu à faire observer que ces deux grottes diffèrent également, et par l'époque où se sont produits les dépôts qui les remplissent, et par la nature même de ces dépôts. Pour moi, la dernière est seule diluvienne.

Ai-je épuisé ce que j'avais à dire sur nos vallées ? J'en ai à peine dit quelques mots. Encore trouverez-vous que j'en ai trop dit ? Veuillez excuser, je vous prie, le géologue qui s'est laissé entraîner par son sujet, et l'Avallonnais que son amour pour son pays a conduit au-delà du but.

MOREAU.

CAUSERIE SUR VAUBAN

Il est des hommes célèbres dont l'éclat diminue et s'efface avec le temps ; il en est d'autres dont la renommée grandit au contraire en vieillissant, parce qu'ils n'ont pas fait seulement de grandes choses, mais ont eu de grandes pensées d'avenir ; la postérité leur tient compte de ce qu'ils ont voulu faire pour elle ; Vauban est au nombre de ces hommes, pas une année ne se passe sans qu'une publication sérieuse ne vienne raviver sa gloire. Un des ouvrages nouveaux, qui de nos jours, ont eu le plus de succès, c'est sans contredit l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset. Dans ce beau livre, couronné par l'Académie française, on voit apparaître, à côté et au-dessus de Louvois, la grande figure de Vauban, et M. Rousset vient encore de publier, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} août 1864), une étude sur la jeunesse de notre illustre compatriote.

Dans cette étude, que j'ai lue avec un vif intérêt, j'ai remarqué quelques erreurs.

M. Rousset dit que Vauban est né le 15 mai 1633, dans la paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret, bailliage de Saulieu. Dans les soixante-dix années qui précéderont la Révolution de 1789, Saint-Léger-de-Fourcheret, quoi qu'il fût de l'archiprêtré de Quarré-les-Tombes, était bien du

bailliage de Saulieu, moins 12 de ses hameaux qui étaient du bailliage d'Avallon, mais, au moment de la naissance de Vauban, toute la paroisse était de ce dernier bailliage. Les registres de l'état civil, depuis le moment où on exécuta l'ordonnance royale qui prescrivit leur visa par les présidents des bailliages et un dépôt de leur double au greffe de ces tribunaux, sont visés pour la paroisse de Saint-Léger par le lieutenant civil d'Avallon, à dater de 1674, et ce n'est qu'en 1718 qu'ils furent visés pour la première fois par le lieutenant civil de Saulieu. Cette rectification n'a point d'intérêt pour l'histoire, je le sais, mais en a beaucoup pour les habitants de l'Avallonnais, qui aiment les gloires de leur pays.

M. Rousset donne des détails, sur la famille paternelle de Vauban, qui sont sans doute exacts, mais il en donne d'inexactes sur sa mère, dont le véritable nom n'est pas connu jusqu'à présent. L'acte de baptême de Vauban porte qu'il est fils de damoiselle Edmée Corminolt ; M. Rousset dit que, dans la généalogie de Vauban, on lui donne pour mère Edmée de Cormignolle. Nous avons trouvé non-seulement son vrai nom, mais la profession de son frère, dont le nom et la signature se voient dans plusieurs actes de l'état-civil de la paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret, et notamment dans un acte de baptême du 3 mai 1640, où il est qualifié gendarme de la compagnie de Monseigneur le Prince. Son nom était Edme Cormignolle.

J'ai découvert dans la poussière du greffe d'Avallon son testament du 19 juin 1651, passé à Presles par-devant M^e Poirier, notaire résidant à Soilly, hameau de la paroisse de Saint-Léger, et insinué après sa mort en 1672 ; on le qualifie ainsi : Edme Cormignolle, sieur de

la Montagne, maréchal des logis d'une compagnie de cavalerie au régiment de Monseigneur le Prince. Il institue pour ses héritiers damoiselle Edmée Cormignolle, femme de Urbain Leprestre, escuier, sieur de Vauban, Emilande Cormignolle, femme de Claude Dudit, marchand, demeurant à Rouvray, et Philiberte Cormignolle, ses sœurs (1).

(1) Voici ce testament : Au nom de Dieu, amen, le dix-neuvième jour du mois de juin 1651, au lieu de Presles, environ midi, par devant Claude Poirier, notaire et tabellion royal, soussigné, résidant à Soilly, sont comparus en leurs personnes Edme Cormignolle, sieur de la Montagne, mareschal des logis d'une compagnie au régiment de cavalerie de monseigneur le Prince, demeurant audit Presles, et dame Edmée Rousseau, sa femme, lesquels sains d'esprit et de corps, ainsi qu'il m'a apparu et aux témoins ci bas nommés, ont dit m'avoir mandé avec lesdits témoins pour rédiger par escript leurs testaments et ordonnances de dernières volontés.

Premièrement, ils ont supplié la divine majesté leur inspirer ses grâces pour bien vivre et mourir chrestienement par l'intercession de la très-sainte Vierge, mère de notre Seigneur, et celle de tous les saints qu'ils ont invoqués à ce que leurs âmes, étant séparées de leurs corps, soient colloquées au séjour des bienheureux, remettant à la disposition de celui qui survivra d'eux le soing des prières, aux-mônes, obsèques et funérailles qui se debvront faire pour le repos de celui qui décédera le premier.

Et désirant les dits testateurs reconnaître l'amitié et affection qu'ils portent l'un à l'autre, ont fait don et legs au dernier survivant d'eux du tout et ung chacung des biens qui se pourront appartenir au prémourant lors de son décès et trépas, en quoy qu'il puisse consister et sans auculne réserve fors à l'esgard de la dite testatrice qui a réservé à Jehan et Claudine Dorneau, ses enfants de son premier mariage avec M. Jehan Dorneau, la légitime qui, par droit et par la coustume de cette province de Bourgogne, leur doit appartenir de ses dits biens, pour par le dict survivant jouir et disposer de ses dits

Edme Cormignolle était-il noble? Malgré cette qualification, dans son testament, de sieur de la Montagne, il n'en était rien. Dans plusieurs actes on s'exprime ainsi : Edme Cormignolle, dit la Montagne, et dans plusieurs autres on voit ce nom de Cormignolle porté par des habitants de Saint-Léger, qui paraissent être d'honnêtes petits propriétaires cultivant leur bien.

Ainsi l'oncle maternel de Vauban était un vieux soldat d'une famille fort modeste; Georges Filzjean, seigneur de Presles, capitaine des gardes de Monseigneur le Prince, avait sans doute attiré Cormignolle dans le régiment du père du grand Condé.

Ces faits expliquent la pauvreté du père de Vauban, qui, cadet de famille, avait épousé une femme à peu près sans fortune. Le père de Vauban avait vécu dans une maison de paysan, au milieu des parents de sa femme, ne voyant plus ses parents de la branche aînée, qui paraissaient le dédaigner; mais que l'on ne croie pas qu'il ne voyait que des paysans. Dans cette paroisse reculée

biens comme bon lui semblera à la charge et condition toutefois que les biens que délaissera le survivant et dont il mourra vestu et saisy, seront partagés par moitié entre ses héritiers et ceux des pré-mourants ci-dessus déclarés.

Et ont lesdits testateurs nommé et institué, nomment et instituent pour leurs héritiers, savoir: le dit testateur, damoiselle Edmée Cormignolle, femme de Urbain Leprestre, escuier, sieur de Vaulban, Emilande Cormignolle, femme de Claude Dudit, marchand, demeurant à Rouvray, et Philiberte Cormignolle, ses sœurs; et la dite testatrice, lesdits Jehan et Claudine Dorneau, ses enfants, pour leur succéder, comme dict est cy-dessus mesme, lesdits enfants en leur dite légitime des biens à leur dite mère.

Lequel présent testament ayant été lu et relu..... ..

du Morvand, il y avait deux familles bourgeoises, les Prévost et les Bierry, et trois familles nobles avec lesquelles il était fort lié; des actes de l'état-civil le prouvent. La marraine de Vauban était Judith Dehain, veuve de Georges Bierry; or, dans un acte de baptême, du 9 avril 1636, de la fille de honorable homme Samuel Bierry, nous voyons que le parrain était noble Jean Dehain, escuier. Le 10 novembre 1638, baptême de la fille de noble Albain Leprestre, seigneur de Vauban; son parrain est Charles de Chalon, fils de noble Philibert de Chalon, seigneur de Senilly et de Saint-Aubin, et la marraine, Charlotte de Morot, fille de noble Georges de Morot, seigneur de Gressigny: le baptême est fait par Philibert Morot, vicaire de Saint-Léger-de-Fourcheret.

Les familles Dehain et de Chalon sont éteintes; mais le château de Gressigny est encore habité par le descendant des Morot, famille toute militaire. Il me racontait que, d'après ses traditions de famille, le père de Vauban s'occupait beaucoup d'horticulture et avait greffé tous les arbres du jardin et du verger de Gressigny.

Vauban parle, dans ses Mémoires, de François Morot, qu'il appelait un des héros du Morvand, quoiqu'il fût encore jeune alors; car ce ne fut qu'après la mort du maréchal que Morot se distingua le plus par l'énergique défense de Gironne, dont il fut récompensé par une promotion spéciale au grade de brigadier des armées.

Vauban, dans sa première jeunesse, vécut sans doute au milieu des paysans de son village, rapprochés d'eux par sa pauvreté et la famille de sa mère, mais aussi dans les familles des gentilshommes de la paroisse, et bercés par les récits de guerre de son oncle maternel, vieux sol-

dat, qui savait que plus d'un gentilhomme était soldat comme lui, et que dans les siècles précédents les écuyers étaient, comme lui, des soldats de cavalerie anoblis par la profession des armes.

Vauban ne pouvait tenir de son père, dont le caractère semble avoir été insouciant et débonnaire, cette énergie et cette force d'âme qui firent sa fortune militaire ; mais, sans doute, confirmant l'axiome que les fils ont généralement le caractère et les qualités de leur mère, il tenait ces mâles qualités de sa mère, de la sœur du gendarme du grand Condé.

Beaucoup de personnes aujourd'hui s'imaginent que, il y a quelques siècles, un gentilhomme était presque toujours un seigneur ayant de nombreux vassaux, et vivant au milieu des paysans sans autre rapport avec eux que ceux du maître au serf et au valet ; ces personnes se trompent. Au commencement du xvii^e siècle, la petite noblesse, n'ayant souvent qu'un très-faible patrimoine, était fort nombreuse ; elle l'avait été encore plus au moyen-âge. Vous voyez dans une foule de villages, de hameaux, les restes de gentilhommières aujourd'hui habités par des paysans ; ces nobles, ayant peu d'argent et peu de puissance, étaient respectés sans doute dans un siècle où la naissance exerçait un grand prestige ; mais, obligés de vivre sans cesse au milieu des paysans, ils devaient, pour que leur existence fût supportable, avoir de bons rapports avec eux, aussi voyons-nous par exemple dans cette paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret les membres des familles nobles être souvent parrains et marraines d'enfants de paysans.

Vauban passa sa première jeunesse au milieu de paysans et de nobles campagnards qui, loin de la corruption

de la cour et du luxe, conservaient plus pur le culte de l'honneur, et les idées qui se développèrent alors en lui se retrouvèrent ensuite dans toute sa vie : une grande pitié pour les misères du pauvre peuple, un grand esprit d'ordre, car sa pauvreté lui avait appris la valeur de l'argent, une grande noblesse de sentiments et une vigueur d'esprit et de corps qu'une vie plus douce aurait peut-être énervée.

On a prétendu que Vauban, dans sa première jeunesse, avait été abandonné par ses parents, obligé de garder les cochons pour vivre ; M. Rousset, lui-même, dit qu'avant l'âge de dix ans, il était orphelin, abandonné de tous ; ce n'est pas exact. Lorsque Vauban s'engagea à 17 ans dans le régiment de Condé comme soldat, son père vivait encore, il ne mourut qu'en 1652 (1) ; sa mère vivait aussi, ainsi que le prouve le testament de son frère, du 19 juin 1654.

Vauban n'alla point au collège, ses parents étaient trop pauvres pour faire cette dépense, et il prouva qu'on pouvait être un homme et un très-grand homme sans avoir fait ses humanités, et un très-grand ingénieur sans avoir été à l'école polytechnique ; du reste, à cette époque, beaucoup de gentilshommes n'allaient pas au collège et ne recevaient qu'une instruction fort incomplète. Ainsi j'ai vu plusieurs lettres de cousins germains de Vauban, de la branche aînée, et dont l'orthographe annonce une ignorance parfaite des premiers éléments de la

(1) Au registre des décès de la paroisse de Saint-Léger-de-Fourchet, on lit : Le cinquième avril 1652, a été inhumé dans cette église le corps de monsieur de Vauban, âgé d'environ cinquante ans.

grammaire française. Mais Vauban ne resta pas sans recevoir quelque instruction. Nous avons vu plus haut qu'un vicaire de Saint-Léger, Philibert Morot, baptisa la sœur de Vauban ; ce vicaire était de la famille des seigneurs de Gressigny, et, selon toute probabilité, il donna les premières leçons au fils du pauvre gentilhomme ami de sa famille. Ce vicaire mourut jeune, lorsque Vauban n'avait pas encore dix ans, mais le curé de Saint-Léger continua les leçons. Que Vauban, dans sa première jeunesse, ait rendu au curé qui l'instruisait le service de travailler à son jardin et de soigner son cheval, comme le dit M. Rousset, rien n'est plus probable. Du reste, Vauban ne fit pas comme tant de parvenus, il rappelait sans rougir sa pauvreté ; en voici une preuve mémorable. En 1674, Vauban, investi de la pleine confiance de Louvois, présidait aux travaux de plusieurs places fortes où on employait les troupes. Des officiers semblèrent accuser les ingénieurs militaires et Vauban, leur chef, de faire des gains illicites sur les travaux. Louvois avertit Vauban de ces bruits et lui demanda des explications. Vauban, indigné, lui répondit par une lettre sublime qui finissait ainsi : « En un mot, Monseigneur, vous jugez bien que, n'approfondissant point cette affaire, vous ne me sauriez rendre justice, et ne me la rendant point, ce serait m'obliger à chercher les moyens de me la faire moi-même et d'abandonner pour jamais la fortification et toutes ses dépendances. Examinez donc hardiment et sévèrement, bas toute tendresse ; car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble. La fortune m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France, mais en ré-

compense elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponneries qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur. » (*Hist. de Louvois*, t. I, p. 316).

A la simple lecture de ces mots, on se sent frémir, Vauban était plus qu'un homme de génie, qui, sans maître, sans passer dans aucune école, était devenu le premier ingénieur militaire et civil de son temps, peut-être de tous les siècles, c'était un grand cœur.

Voici encore une autre lettre de Vauban adressée, non pas au Ministre de la guerre, mais à un simple officier subalterne, le jeune Robinet de Pontagny, fils du sub-délégué de l'intendant de Bourgogne à Auxerre ; écrite au courant de la plume, elle n'en fait que mieux connaître les sentiments de Vauban :

« A Pignerol, le 7 novembre 1692.

« J'ay reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle j'apprens que vous estes en garnison à la citadelle de Cazal où je croy que vous commencez a vous ennuyer, il n'est pas cependant temps de le faire, bien au contraire, c'est un poste d'honneur où il faut estre ravy de se trouver présentement. Approchez vous des ingénieurs le plus que vous pouvez et s'ils ont besoing d'inspecteur sur le travail, offrez vous d'en servir volontairement, si vous le faites, que ce soit avec assiduité, application et longtemps, si vous réussissez et que vous fassiez bien, je le sauray par eux, et, pour lors, je memettrai en devoir de vous ayder, si vous faites mal ou que vous ne vous rendiez pas capable, toutes les recommandations du monde ne servi-

ront de rien. J'ay appris ces jours passez qu'il y avoit cinq ou 6 officiers de votre régiment qui avoient déserté comme des infâmes, ces gens-là traînent chacun une potence à leur col et n'oseront rentrer dans le royaume, car très surement ils y seroient pendus, voilà une des plus vilaines actions qui ayent jamais été faites.

« Je suis tout à vous,

« VAUBAN (1) »

Vauban avait la passion du devoir et de l'honneur, il avait aussi celle du patriotisme.

Avant la signature de la paix de Ryswick, Vauban écrivait à un ami :

« Je n'ai pas été plutôt arrivé ici que j'ai trouvé Paris rempli des bruits de paix que les ministres étrangers y font courir à des conditions très déshonorantes pour nous, car entre autres choses, ils écrivent que nous avons offert en dernier lieu Strasbourg et Luxembourg en l'état qu'ils sont, outre et par-dessus les offres précédentes qu'on avait faites..... ces deux dernières places sont les premières de l'Europe, il n'y avait qu'à les garder, il est certain qu'aucune puissance n'aurait pu nous les ôter. Nous perdrons avec elles pour jamais l'occasion de nous borner par le Rhin, nous n'y reviendrons plus ; et la France, après s'être ruinée et avoir consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière, quand tout est fait et qu'il n'y a plus qu'à se donner un peu de

(1) Je dois la copie de cette lettre à M. A. Guérin de Vaux, arrière petit fils, par sa mère, de M. de Pontaguy.

patience pour sortir glorieusement d'affaires, tombe tout à coup et sans aucune nécessité, et tout ce qu'elle fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoy achever de la perdre..... De la manière enfin qu'on nous promet la paix générale, je la tiens plus infâme que celle de Cateau-Cambresis qui déshonora Henri II et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite. Si nous avions perdu cinq ou six batailles, l'une sur l'autre, et une grande partie de notre pays, que l'Etat fût dans un péril évident, à n'en pouvoir relever sans une paix, on y trouverait encore à redire, la faisant comme nous voulons la faire. Mais il n'est question de rien de tout cela et nous sommes encore dans tous nos avantages..... nous faisons une paix qui déshonore le roi et la nation. Je n'ai point de termes pour expliquer une si extraordinaire conduite, et quand j'en aurais, je me donnerais bien garde de les exposer à une telle lettre. Brûlez, s'il vous plaît. » (*Les Frontières de la France*, CH. LAVALLÉE, p. 83).

Cette lettre, qui pouvait être injuste pour Louis XIV, car il n'accorda pas Strasbourg aux ennemis de la France, et sentait à l'épuisement de son royaume que la paix était une nécessité, montre bien le patriotisme ardent et la liberté de pensées de Vauban.

On aura remarqué ces derniers mots de sa lettre : *Brûlez, s'il vous plaît*. J'ai lu une lettre autographe de Vauban, qui est datée de Lille le 6 août 1693, adressée à M. Sauvage de Montbaron, ancien ingénieur sous ses ordres, retiré dans sa terre de Saint-Thibault, près Vézelay, lettre qu'a bien voulu me communiquer Madame la générale de Gouvenain, arrière petite fille de M. de

Montbaron. Après avoir parlé d'affaires particulières, Vauban ajoute :

« Je vous enverrai en plis copie du mémoire que j'ai fait il y a deux ans pour faciliter la levée des troupes ; vous le tiendrez secret et vous me manderez votre avis sur la possibilité de le mettre en exécution..... J'ay brûlé vos deux lettres et brûleray toutes celles que vous m'écrirez, n'en soyez nullement en peine, je suis tout à vous de tout mon cœur (1).

« VAUBAN. »

(1) Voici la lettre entière :

• A Lille, 6 août 1693.

« J'ai reçu la vostre du 5 juillet, par pièces et par morceaux s'entend, car le postillon est tombé dans l'eau, toutes les lettres ont esté mouillées et je n'ay peu déplier la vostre que par pièces et par morceaux, si bien que je n'ay pas leu la moitié de ce qu'elle contient. Je voy cependant que vous me parliez de l'acquisition du bois de Tanreine, s'il est de bon rapport, vous me feriez plaisir de l'achepter et d'en faire le marché, et s'il est attenant du bois Conflans, je pourray aussi m'en accommoder quoique coupé, s'il m'en veult faire bon marché, s'entend, autrement non, car les achepter pour ne retirer l'intérêt de son argent que d'icy à 20 ans est *tant ?* achepter cher. L'endroit du milieu est *si* salli, déchiré, que je n'en ay pu rien retirer de bien clair. Je vous enverrai en plis une copie du mémoire que j'ai fait il y a deux ans pour faciliter la levée des troupes ; vous le tiendrez secret et vous me manderez votre avis sur la possibilité de le mettre en exécution. Faites un peu la guerre aux loups et joignez-vous avec monsieur de Villebertin (gendre de Vauban) pour cela. S'il faut aussi quelque ordre de la cour et s'il y a des exemples de cela et à qui il faut s'adresser, mandez-moi tous les lieux qu'on y pourrait assujétir. Je vous dis cella parce qu'on ne peut pas lire la moitié de votre lettre. Ecrivez m'en une autre dans le même sens qui contienne à peu près les mêmes choses, j'ay brûlé vos deux

Aux précautions de Vauban on pourrait être tenté de croire que ses amis et lui conspiraient contre le gouvernement, tandis qu'il n'y avait pas de sujets plus fidèles et plus dévoués ; mais ils conservaient entre eux la liberté de leurs jugements et blâmaient plus d'un acte d'un gouvernement absolu, que rien ne pouvait arrêter dans ses fautes et ses violences. Vauban savait mieux que personne combien le gouvernement de Louis XIV était jaloux de son autorité, impatient de la moindre opposition, servi par des agents d'un zèle sans scrupules, et il brûlait ou faisait brûler les lettres qui contenaient la moindre critique du gouvernement, s'occupaient même de la moindre réforme, dans la crainte de la disgrâce ou de la Bastille. Les belles années de Louis XIV, qui, pour la gloire de son règne, avait trouvé d'abord sous sa main tant de grands génies et de grands hommes formés au milieu des agitations et du mouvement des esprits de la Fronde, disparaissaient sans retour, le gouvernement absolu et despotique produisait ses fruits nécessaires et empoisonnés, les médiocrités obséquieuses remplaçaient

lettres et brûleray toutes celles que vous m'écrirez, n'en soyez nullement en peine.

« Je suis de tout mon cœur tout à vous,

« VAUBAN. »

« Je ne vous ay pas écrit plus tôt parce que nous avons eu l'ennemi à nos portes qui nous donne bien des *affaires* (1) ! »

(1) Cette lettre prouve que les malles-postes n'étaient pas encore inventées et que, dans le siècle des magnificences de Versailles, les routes étaient en triste état, puisque le postillon portant les lettres était tombé dans l'eau en passant probablement un ruisseau sans pont. Elle montre aussi l'esprit d'ordre de Vauban pour ses affaires particulières ; il avait l'intelligence des petites comme des grandes affaires.

les hommes supérieurs dont la fierté aurait offusqué, l'abaissement des caractères produisait l'abaissement des intelligences et des talents, on n'avait plus que la monnaie des grands généraux, des grands écrivains, des grands ministres que la disgrâce ou la mort moissonnaient ; la nation, épuisée par des guerres sans fin et les persécutions religieuses, gémissait en silence.

Vauban partageait la tristesse de Catinat, qui, dit Saint-Simon, s'était retiré dans sa petite maison de Saint-Gratien, où il rappelait le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes les plus mérités, retournaient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie et peu sensibles à l'ingratitude de Rome qu'ils avaient si bien servie : il déplorait les fautes signalées qu'il voyait se succéder sans cesse, l'extinction suivie de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, l'inquisition mise à la place de la police ; il voyait tous les signes de destruction, et il disait qu'il n'y avait qu'un comble très-dangereux de désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume.

Mais Vauban ne voulut pas se borner à gémir. Depuis longues années Vauban faisait, comme il le dit, une infinité d'observations sur tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté du royaume, à l'augmentation de la gloire du roi, et au bonheur de ses peuples ; pénétré de douleur à la vue de la misère du peuple et des exactions des agents du fisc, il s'était occupé de toutes les questions de finances et d'administration, et, après des conférences secrètes avec des hommes dévoués et intelligents, il avait conçu un vaste plan de réformes. Mais il savait qu'en voulant supprimer tant d'abus, il aurait pour ennemis tous ceux qui en vivaient, et que son projet pourrait être pris

en mauvaise part par Louis XIV ; aussi n'osait-il le produire. Lorsqu'il fut nommé maréchal de France, il crut que sa nouvelle dignité et son dévouement au roi, si bien récompensé par le roi lui-même, lui permettaient d'espérer le succès de ses profondes et généreuses idées, et il présenta au roi sa *Dixme Royale* où il proposait de supprimer tous les impôts les plus vexatoires, la taille, les aides, les douanes de province à province, la gabelle, les décimes du clergé, les compagnies fermières des impôts, les affaires extraordinaires des finances, et de remplacer toutes ces inventions du fisc par un impôt qu'il appelait la dixme royale, *imposé sur tous les fruits de la terre d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes de l'autre*, en supprimant les exemptions de la noblesse et du clergé.

Il fallait sans doute à Vauban un mâle courage, lorsqu'au milieu de la fusillade et de la mitraille, la tête calme et libre, il combinait ses plans d'attaque et de défense des places fortes, mais j'admire, je l'avoue, encore plus le courage civil qu'il montra en affrontant les ennemis que devait lui susciter son vaste projet de réformes, et le courroux peut-être du maître jaloux et superbe de la France.

Le roi, prévenu et investi par ces ennemis implacables, ne vit plus en l'illustre maréchal, dit Saint-Simon, qu'un insensé par l'amour du public et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, et par conséquent à la sienne. Cet admirable projet de réformes qui, s'il avait été accueilli, aurait probablement prévenu la révolution sanglante qui éclata à la fin du siècle, et rendu au roi et à sa dynastie le plus grand de tous les services, fut la cause d'une disgrâce complète de son illustre auteur.

Il mourut peu de temps après, atteint de cette tristesse mortelle d'un grand cœur et d'un grand esprit qui voit les projets formés, par ses méditations, pour le bonheur et la grandeur de son pays, succomber sous les coups des intérêts égoïstes et rapaces, de la médiocrité jalouse et haineuse, de l'ignorance vaniteuse, de l'ingratitude et de l'orgueil aveuglé, il mourut martyr de son patriotisme. Mais comme la postérité venge ce sublime insensé par l'amour du public ; au milieu de cette multitude d'hommes de guerre illustres dont la France s'enorgueillit, elle lui fait une place à part, une place supérieure ; pour ce qui le fit tomber en disgrâce, elle l'élève au-dessus de tous les autres.

L'Avallonnais a produit trois maréchaux de France, Vauban est certes le plus grand, et cependant Davout est le premier peut-être, après Napoléon, des généraux de la plus grande époque militaire des temps modernes, mais Davout n'était pas un homme de génie comme Vauban. Ils se ressemblaient toutefois sur deux points : tous deux avaient une probité sévère et l'amour de leur pays natal.

Lorsque Davout fut nommé maréchal de l'Empire, en 1804, il répondit au sous-préfet, aux membres du tribunal et de la mairie d'Avallon, qui lui avaient envoyé une adresse de félicitations :

« Messieurs,

« Rien ne pouvait m'être plus agréable que le suffrage de mes compatriotes. Déjà vous m'aviez donné, plusieurs fois, des marques de votre estime ; mais, dans cette circonstance, en donnant votre assentiment aux nouvelles marques de bienveillance et de confiance dont

S. M. l'Empereur vient de me combler, vous m'avez vivement touché et fait un plaisir indicible. Les approbations dont on est le plus jaloux sont celles des compagnons de votre enfance, de vos compatriotes. Croyez qu'en cherchant à donner des preuves éclatantes de mon dévouement, de ma reconnaissance et de ma fidélité à S. M. l'Empereur, je ne perdrai jamais l'idée et la volonté de mériter votre estime et votre approbation. »

Certes cette lettre est bien, et je regrette que les concurrents au prix donné dernièrement pour l'éloge de Davout aient oublié d'en parler et de rendre hommage au cœur du maréchal de France qui n'avait pas, dans sa haute fortune, oublié, comme un parvenu vulgaire, ses camarades d'enfance et ses compatriotes. Mais j'aime mieux encore, je l'avoue, la réponse que fit Vauban aux députés d'Avallon, le sieur Champion, maire, et le sieur Raudot, l'un des anciens échevins, qui vinrent à Bazoches, le 22 octobre 1704, lui rendre les honneurs de la ville à l'occasion de sa nouvelle dignité de maréchal : « Les députés déclarent à la chambre de ville qu'il ont été très-agréablement reçus par le maréchal de Vauban. Il leur a témoigné qu'il affectionnait particulièrement Avallon et souhaitait lui en donner les marques ; qu'il avait conçu un dessein propre à le faire connaître, savoir de faire porter bateaux à la rivière de Cousin, à commencer le port dans le faubourg de Cousin même, sans établir aucuns droits sur les marchandises ; qu'il estimait qu'il en reviendrait beaucoup d'utilité à ladite ville par le débit de ses denrées, et aux pays voisins pour la fourniture de Paris ; que cela procurerait encore de l'ouvrage pour le menu peuple, que tout ce qui en pourrait retarder l'exécution, ce serait le contre-temps fâcheux de la guerre que

la France était obligée de soutenir contre ses ennemis. »

Cette réponse n'annonce pas seulement des sentiments pareils à ceux du maréchal Davout pour son pays natal, mais un esprit sans cesse occupé d'objets d'intérêt public, des moyens d'accroître la prospérité générale, de diminuer la misère du peuple, et lorsque Vauban parlait aux Avallonnais de leur donner cette grande amélioration d'une rivière canalisée, ce n'était pas de l'eau bénite de cour, il n'avait rien à leur demander, pas même leurs suffrages.

Est-ce que la ville d'Avallon, affectionnée particulièrement par le maréchal de Vauban, est-ce que son arrondissement tout entier ne mettront pas à exécution le projet formé depuis si longtemps de lui élever une statue, non pas seulement pour honorer ce grand homme, mais pour s'honorer elle-même, pour honorer le pays qui l'a vu naître. Laisserons-nous encore d'autres villes prendre l'initiative et nous enlever ce qui est à nous, se parer de notre gloire? Le moment est favorable, Auxerre, à qui nous avons donné, un peu malgré nous il est vrai, notre Davout, voudra bien nous aider à conserver Vauban, qui sera le gage d'une réconciliation fraternelle, le Conseil général de l'Yonne, dont le Président, l'année dernière, nous sollicitait à élever la statue de Vauban, nous prètera son appui; que le Maire et le Conseil municipal d'Avallon prennent donc hardiment l'initiative, et dans deux ou trois ans on fera deux inaugurations à la fois, celle de notre chemin de fer et celle de la statue de l'homme de génie et du plus grand citoyen de l'ancienne monarchie française.

Mais quelle imprudence je viens de commettre, en réclamant la statue de Vauban, je la compromets; n'est-il

pas arrêté qu'aucun de mes projets ne doit réussir ? Je me tais, reconnaissant humblement que je suis un ennuyeux rêveur de l'école de Vauban, et comme lui peut-être, et bien au-dessous de lui, un pauvre insensé par l'amour du public.

RAUDOT,

Ancien Représentant de l'Yonne.

12 septembre 1864.

P.-S. — Depuis le 12 septembre, date de cette Causerie sur Vauban, la seconde partie de l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, a été publiée, et j'y ai vu que la lettre de Vauban sur la paix de Ryswick avait été adressée à Racine, qui, en sa qualité de grand poète, avait été nommé historiographe de France. Racine avait demandé à Vauban des documents sur le siège de Philisbourg, et Vauban, dominé par son indignation patriotique, lui avait écrit cette lettre d'une si rude franchise.

J'ai vu aussi, dans cette seconde partie, que Vauban avait adressé au roi, par l'intermédiaire de Louvois, en 1689 et 1692, d'humbles remontrances sur la révocation de l'édit de Nantes et ses déplorables résultats.

Je savais bien que Vauban, quoique bon catholique, avait fait tous ses efforts pour empêcher cette fatale mesure qui diminua la population, la richesse, la puissance de la France au profit de ses ennemis, détermina la révolution anglaise de 1688, anti-française et anti-catholique, excita contre nous des haines furieuses sous lesquelles la France faillit succomber, redoubla dans les pays protestants la persécution contre les catholiques, l'aversion contre leur foi, et, dans la France même, multiplia les sacrilèges, fit plus d'incrédules que de catholiques et fut une des causes du scepticisme du dix-huitième siècle et de la Révolution française; mais j'ignorais que Vauban avait osé demandé au roi de rétablir l'édit de Nantes. Plus on étudie

Vauban, plus l'admiration augmente. La révocation de l'édit de Nantes avait été ordonnée par Louis XIV aux applaudissements, il faut le dire, de l'immense majorité des Français. Quelle grandeur d'âme il fallait à Vauban pour rester ferme contre l'entraînement de la foule et l'ascendant du grand roi, pour oser enfin lui demander de reconnaître et de réparer une funeste erreur ! Combien il est supérieur à ces généraux, grands le jour d'une victoire, mais qui ne sont, devant la faveur populaire ou royale, que des courtisans obséquieux, faisant bon marché de leurs convictions, de leur dignité et de leur conscience.

RAUDOT.

DE LA
BRÈCHE OSSEUSE

DE LA MONTAGNE DE GENAY

PRÈS SEMUR (COTE-D'OR)

PAR J.-J. COLLENOT

Membre de la Société géologique de France, vice-président de la
Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (1).



Depuis longtemps les naturalistes ont constaté, dans les cavernes et les brèches, la présence d'ossements de mammifères appartenant à des espèces éteintes ; mais malgré les affirmations de quelques géologues, qui, dès 1828 (2), avaient trouvé, mêlés aux restes de grands pachydermes, ceux de l'industrie humaine et même des débris humains, on avait toujours refusé, jusqu'à ces derniers temps, d'admettre la contemporanéité de notre espèce avec la faune du monde quaternaire.

Cependant, grâce aux travaux persévérants et consciencieux d'un certain nombre de savants, à la tête des-

(1) Ce travail a été lu en séance publique, à Avallon, le 12 septembre 1864, à la réunion des Sociétés savantes de l'Yonne.

(2) En 1828, M. Tournal. 1829, Schmerling. — 1839, Marcel de Serres, Dubreuil et Jean-Jean ; d'après M. d'Archiac (*Cours de Paléontologie*), mars 1864.

quels nous citerons MM. Boucher de Perthes et Lartet, les plus opposés commencent à se rendre et reconnaissent que l'homme a vécu partout sur le sol de l'Europe, en même temps que l'ours, l'hyène des cavernes, le mammoth, le rhinocéros à deux cornes, le grand felis des cavernes, le renne, etc., et peut-être à une époque encore plus reculée (1).

Dans cet état de la question, la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* a cru devoir se livrer à un nouvel examen de la brèche de Genay ou de Cra (2), pour y chercher la cause véritable du dépôt et en même temps vérifier si l'homme ou ses vestiges se rencontrent dans le conglomérat de la montagne de Cra; en conséquence, de nouvelles fouilles ont été opérées pendant le mois de juin dernier, et nous verrons plus loin quel résultat nous avons obtenu et à quelle opinion nous nous sommes arrêté.

Mais auparavant, pour bien connaître les éléments de la question, il convient : 1° d'exposer les conditions dans lesquelles se sont formées les brèches dans l'Auxois ; 2° d'indiquer la nature particulière du conglomérat osseux de Cra ; 3° enfin de rapporter ce qui a été fait

(1) Voir une note sur les indices matériels de la coexistence de l'homme avec l'elephas meridionalis, par M. J. Desnoyers, de l'Institut. (*Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, T. LVI, séance du 8 juin 1865.)

(2) Nous avons appelé la montagne de Genay, montagne de Cra, comme l'avait fait avant nous la Société géologique de France (voir p. 9). Nous avons appris, depuis, que cette dénomination de Cra ne s'applique qu'à la partie de la montagne opposée au conglomérat osseux, et, par conséquent, située au nord.

et découvre dans cette brèche, antérieurement aux dernières recherches de la Société.

Formation des brèches osseuses dans l'Auxois.

Sur le pourtour des montagnes de l'Auxois, il existe au sommet des coteaux une ligne de rochers brusquement coupée, appartenant au calcaire à entroques (oolithe inférieure).

Le calcaire à entroques n'est quelquefois surmonté d'aucun autre dépôt ; souvent aussi on rencontre au dessus les marnes de la terre à foulon (Fuller's earth) et même le calcaire blanc jaunâtre qui se termine par la zone à *ammonites arbustigerus* ; mais alors ces dépôts supérieurs forment presque toujours un bombement en retrait assez prononcé. Pourtant il arrive que, sur certains sommets, ce retrait est peu marqué, qu'il n'y a plus de corniche à l'endroit où la pente devient plus rapide, et que le calcaire à entroques, placé en contrebas, forme à peine saillie.

Dans le cas où le calcaire à entroques présente au sommet des coteaux un abrupt ayant l'aspect d'une fortification ruinée, les marnes bleues gréseuses du lias supérieur commencent la pente. Ces marnes sont sujettes à glisser sous l'influence des pluies, surtout après les dégels, comme cela se voit encore fréquemment sur de petits espaces. Il résulte de cette disposition que la corniche, toujours fendillée, est lentement minée et que des éboulis s'amassent à la base sur une distance plus ou moins étendue, suivant la déclivité. Les éboulis sont formés de blocs souvent énormes, arrêtés sur les marnes à différents niveaux, et de pierres détachées toutes angu-

lenses et de toutes dimensions (1), quelquefois assez ténues pour constituer un sable très-grossier exploité sous le nom de sable de montagne (2).

Les pierres détachées s'arrêtent dans les dépressions et dans les fentes formées par les grands blocs, et la surface des éboulis est tantôt gazonnée, tantôt couverte de débris roulants ; mais, dans tous les cas, les éléments de la base sont toujours soudés par un ciment calcaire mêlé à du limon plus ou moins rougeâtre ou jaunâtre.

Nous verrons plus loin (pages 79 et suivantes), que cette désagrégation lente du calcaire à entroques existe depuis l'époque où les montagnes de l'Auxois ont pris leur dernière forme.

Maintenant, voyons quelle est l'origine de ce ciment calcaréo-terreux qui relie les débris éboulés.

D'une part, les plateaux calcaires sont partout recouverts, excepté parfois sur les marnes du fuller's earth, d'un terreau rougeâtre peu épais, produit par la décom-

(1) Ces blocs ne se rencontrent pas ordinairement au-dessous du bourrelet formé par le calcaire à griphée cymbium (partie supérieure du lias moyen), qui, par sa résistance plus grande à la décomposition et à l'entraînement, produit une sorte de pli dans les flancs marneux des coteaux ; cependant on les voit quelquefois descendre plus bas, comme aux environs de la gare de Darcey. Quant aux pierres détachées, si elles sont plus abondantes au pied du calcaire à entroques, il n'est pas rare d'en rencontrer disséminées dans les marnes jusqu'à la base des montagnes.

(2) Ce sable est composé de petites parcelles, détachées des rochers qui se désagrègent sous l'influence de la gelée et du soleil et que les eaux pluviales entraînent dans certaines dépressions. Il est plus ténu et moins grossier, quand il vient des sommets occupés par le calcaire blanc-jaunâtre et l'oolithe.

position lente des roches toujours un peu ferrugineuses(1). Leur résidu, mêlé à l'humus et rubéfié par le temps, descend peu à peu des pentes, entraîné par les eaux pluviales, et pénètre dans les interstices des nombreux débris accumulés à la base des rochers.

D'autre part, l'eau souterraine, chargée d'acide carbonique par son contact avec l'humus du limon, dissout le calcaire, et en s'infiltrant dans les éboulis, dont les surfaces sont multipliées à l'infini et offrent ainsi plus de prise à l'agent dissolvant, elle produit à la longue le ciment qui réunit les terres aux pierres désagrégées. Le conglomérat est d'autant plus solide que l'action des eaux a été plus intense.

Dans les brèches, les sablières et les fentes des rochers du calcaire à entroques, on rencontre çà et là des ossements quelquefois brisés, quelquefois entiers; mais jusqu'à présent nous ne les avons trouvés réunis en grand nombre que sur le versant méridional de la montagne de Cra, au-dessus de la fontaine Saint-Côme, sur un point extrêmement limité.

Remarquons en passant et pour y revenir, à propos de la brèche de Cra, que c'est immédiatement au-dessous du calcaire à entroques, sur la couche imperméable formée par les marnes du lias supérieur, qu'existe le principal

(1) Si nous croyons que le limon rougeâtre des brèches de l'Auxois est formé du détrit des roches calcaires descendu lentement des sommets (voir les explications de la page 81), nous pensons qu'il en est autrement du diluvium des plaines qui a été entraîné par de grands courants, dont l'action puissante, mais limitée, a enlevé à de vastes espaces leur surface plus ou moins rubéfiée. Quant au limon des cavernes, il provient le plus souvent des sommets, comme le limon des brèches, et il a pénétré avec les eaux au sein des grottes par les fissures qui mettent celles-ci en communication avec les plateaux.

niveau d'eau de l'Auxois et que les sources les plus importantes et les plus belles, quoique souvent chargées en excès de chaux carbonatée, sortent sous la corniche formée par les rochers de l'oolithe inférieure.

De la nature particulière du conglomérat de Cra.

La brèche osseuse de Cra, située sur le versant méridional de la montagne de Genay, à six kilomètres environ au nord-nord-ouest de Semur et à une hauteur d'à peu près 356 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne diffère pas des brèches sans ossements et à ossements rares qui s'étendent partout au pied du ressaut formé par le calcaire à entroques, et se relie, comme l'a constaté la *Société géologique de France* (réunion extraordinaire de septembre 1845), à un conglomérat qui se prolonge au loin sur les flancs de la montagne.

Seulement, l'endroit dont nous parlons est remarquable par le nombre considérable d'ossements brisés et empâtés dans la masse détritique. Ils apparaissent sur une longueur de 40 à 50 mètres, de l'ouest à l'est, dans un talus presque à pic, d'environ 2 mètres de hauteur, formé par l'écartement d'un bloc renversé, et dans une fissure, prolongement vers l'ouest de ce talus. Le sommet de la brèche ossifère est gazonné et il est impossible, dans l'état actuel des fouilles, de déterminer l'étendue du dépôt, en remontant la pente, parce qu'il est recouvert de débris descendus des rochers (1).

Ces ossements, extrêmement abondants dans la partie située au-dessus de la fontaine dont nous allons parler,

(1) Dans un premier tirage, distribué à part, les dimensions du conglomérat osseux avaient été imprimées d'une manière erronée.

décroissent rapidement en nombre quand on s'éloigne vers l'est, et disparaissent complètement, sans que le conglomérat change de forme et d'aspect.

A environ cinquante pas de la brèche osseuse, et au-dessous, on voit sortir, au milieu des blocs éboulés, une source connue dans le pays sous le nom de fontaine Saint-Côme, d'après la carte du dépôt de la guerre, ou de Saint-Cô (1), d'après le plan cadastral de la commune de Genay. (Altitude 347 m. 80 cent.)

A la même hauteur que le conglomérat osseux, et à quelques pas à l'ouest, on voit un affleurement de marnes du lias supérieur.

*Découvertes dans la brèche osseuse antérieures à
l'exploration du mois de juin 1864.*

Il y a plus de trente ans que la brèche osseuse a été explorée pour la première fois. Les habitants du pays avaient remarqué, de temps immémorial, un point creusé en forme de grotte, peu large et peu profond, sur la même ligne que la fontaine Saint-Côme, mais placé un peu plus haut. Dans cette ouverture en entonnoir dont la partie évasée était tournée vers le dehors, on apercevait des ossements en saillie. MM. Nodot, de Semur, Léon Nodot, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Dijon, et de Percy fils, y firent d'abondantes récoltes qui furent toutes envoyées à Dijon. On négligeait alors, comme on a fait depuis, les ossements brisés dans le sens de la longueur. C'était surtout des restes de bœuf, de cheval, avec quelques lamelles de dents d'éléphant (*elephas primigenius*), quelques os de cerf, des dents d'ours, etc.

A différentes reprises, les membres de la *Société des*

(1) Probablement par corruption du premier nom.

Sciences naturelles de Semur firent plus tard d'autres fouilles dont les produits entrèrent dans la collection particulière de M. Boucault, aujourd'hui dispersée, et dans celle de la Société. Tous les ossements étaient brisés à l'exception des os des pieds et des dents. Ils furent examinés par la *Société géologique de France*, lors de sa réunion extraordinaire, à Avallon, en septembre 1845. La brèche fut également visitée et explorée par elle, et voici ce que nous lisons dans le rapport rédigé par M. Cotteau (1) :

« Plusieurs ouvriers ayant fouillé la brèche, la Société
 « a pu recueillir un grand nombre d'ossements brisés
 « appartenant à l'éléphant, au bœuf, à l'aurochs, au che-
 « val, etc. Les collections de Semur contiennent en outre
 « des ossements de cerf, de bouquetin, de castor, d'ours,
 « et, de plus, des fragments de granite et des silex pro-
 « venant également de cette brèche osseuse. Tous ces
 « débris sont disséminés dans une argile rougeâtre. Au
 « même horizon et se prolongeant au loin sur les flancs
 « de la montagne de Cra, la Société a remarqué un
 « conglomérat formé de roches brisées du calcaire à
 « entroques. Ce conglomérat se relie d'une manière
 « intime à la brèche osseuse et paraît de même ori-
 « gine. »

Une discussion s'engagea à Semur sur la formation de cette brèche. Quelques membres (2) l'attribuèrent à un courant diluvien ; un d'eux émit l'opinion qu'un courant lointain avait pu apporter les animaux entiers et que les

(1) *Bulletin de la Société géologique de France. 2^e série, tome II, page 721.*

(2) MM. Robineau, Leymerie, Bourjot.

os avaient été brisés dans les cadavres flottants, entraînés jusque là.

Un autre membre (1) considéra la brèche comme une portion détachée d'une caverne qui occupait autrefois le sommet de la montagne.

Un seul membre de la *Société des Sciences naturelles de Semur* (2) osa émettre l'opinion, hasardée alors, que les ossements étant mêlés à des silex aigus travaillés, « on « pourrait donner à ces débris une origine différente de « celle qu'on leur assigne. »

Mais on n'accueillit pas cette observation et le procès-verbal fut clos (3).

Depuis 1845, la *Société des Sciences naturelles de Semur* a fait encore, dans la brèche de Genay, des recherches qui ont donné à peu près les mêmes résultats que les précédentes.

En 1851 ou 1852, M. Jules Martin trouva, presque à la partie supérieure de la brèche, une molaire de l'*Elephas primigenius*, d'une belle conservation.

En mai 1861, la *Société des Sciences naturelles* recueillit encore un grand nombre d'ossements brisés, parmi lesquels nous ne citerons, pour ne pas nous répéter, que quelques débris de ruminants à bois et un fragment de mâchoire d'hyène avec ses dents, plus des débris de quartz laiteux, des silex, des morceaux de granite et une parcelle de grés de l'infra-lias, reconnaissable à ses fossiles ; parmi ces roches étrangères à la brèche, quelques

(1) M. Ch. Nodot.

(2) M. Malinowski.

(3) Il est probable qu'on croyait alors que les silex avaient été transportés par un courant diluvien.

fragments granitiques et quartzeux étaient roulés, les autres étaient anguleux.

Exploration du mois de juin 1864.

Maintenant il nous reste à parler de la dernière fouille exécutée au mois de juin dernier, sous la direction de MM. Bréon, Bochart, Martin, Mainfroy, Digoy et Colletot, dans le but de rechercher s'il existe dans la brèche quelques preuves de l'existence de l'homme à l'époque de sa formation. Pour cela nous avons fait jouer la pioche et la mine, et si nous avons été moins heureux que dans certaines explorations précédentes, relativement aux ossements et aux silex découverts, nous verrons pourtant qu'un vestige important qui avait échappé jusque-là a été reconnu.

Les objets trouvés sont, comme auparavant, un grand nombre d'ossements brisés, happant à la langue et dont la cassure n'a subi aucune altération. Les angles sont aussi nets que s'ils venaient d'être rompus. Les os seuls qui ne contiennent pas de moëlle sont restés intacts; ceux qui en contenaient sont brisés en long ou dans le sens de leur diaphyse. Il n'y a d'exception que pour une vertèbre trouvée presque entière et dont la moëlle pouvait être extraite sans rupture. En outre, la brèche est remplie d'une quantité innombrable d'esquilles souvent de très-petite dimension, dont les arêtes ne sont nullement altérées.

Ces os, parmi lesquels abondent les dents, presque toujours séparées des mâchoires, appartiennent, pour la plupart, au genre cheval et au genre bœuf. Nous avons pourtant trouvé vers la base de la brèche quelques débris

de ruminants à bois et une lamelle de dent ayant appartenu à l'éléphas primigenius. Pas un seul reste de carnassier, point de petits animaux.

Parmi les roches étrangères au calcaire à entroques, nous avons remarqué un caillou roulé granitique, un certain nombre d'éclats de silex, de la craie de petites dimensions, avec quelques traces de taille peu accusées, et des fragments de quartz hyalin laiteux.

Enfin, ce qui nous paraît d'une grande importance, nous avons constaté dans les morceaux de brèche enlevés à la partie la plus basse du dépôt, la présence de petits fragments d'os carbonisés qui tranchent par leur couleur noire avec d'autres fragments qui ressortent en blanc dans le même échantillon.

Ces débris d'os brûlés sont abondants dans la masse, mais jusqu'à présent on ne les avait pas remarqués.

Nous avons inutilement recherché les stries qu'on rencontre sur les os des cavernes du midi, ainsi que les traces de morsure aux parties des os qui contenaient des cartilages.

Nous n'avons pas trouvé un seul fragment provenant du calcaire blanc jaunâtre situé plus haut que le calcaire à entroques.

Avant de conclure, résumons ce que nous avons dit précédemment :

1° Les ossements abondent dans un seul point du conglomérat de la montagne de Genay, on les rencontre dans le voisinage d'une source ;

2° Ces ossements sont tous cassés, à l'exception de ceux qui sont dépourvus de moëlle, ainsi qu'on le voit

dans les cavernes de la Dordogne (1), où la présence de l'homme est indiquée d'une manière certaine, tant par de nombreux silex taillés que par des dessins faits sur les ossements et représentant des figures d'animaux. Ces brisures sont aussi les mêmes que celles qu'on remarque dans les os qu'on trouve, mêlés aux coquilles, dans les monticules ou *kojkenmoddings* des côtes du Danemark, et dans ceux qu'on rencontre dans les habitations lacustres de la Suisse (2), où l'action de l'homme est incontestable ; et l'on attribue la cassure des ossements à un goût prononcé des anciennes peuplades pour la moëlle qu'ils contiennent. Les Esquimaux agissent encore de même à l'égard des os du renne ;

3° Les angles des brisures ne sont pas émoussés, et on retrouve dans la brèche jusqu'aux esquilles les plus ténues dont la forme n'a subi aucune altération ;

4° Ces débris disséminés sans ordre dans le conglomérat, mais paraissant pourtant plus abondants vers la base que vers le sommet, appartiennent principalement au genre bœuf, au genre cheval et au genre cerf ; mais on y trouve aussi plus rarement des dents d'éléphant et d'ours des cavernes. Nous n'avons trouvé qu'un seul reste d'hyène.

(1) Voir un article fort remarquable de MM. Lartet et Christy, accompagné de dessins, dans la *Revue archéologique, nouvelle série, 5^e année, livraison d'avril 1864*. Au mois de mai dernier M Lartet a eu l'obligeance de montrer à MM. Bréon et Collenot les ossements et silex des cavernes de la Dordogne, et ils ont pu constater que tous les ossements trouvés par M. Lartet sont cassés de la même manière que ceux de la brèche de Cra.

(2) Voir l'ouvrage de Lyell intitulé *De l'ancienneté de l'homme, traduction française par M. Chaper*, pages 11 et suivantes, 17 et suivantes.

Les os d'éléphant se trouvent aussi bien à la base qu'au sommet de la brèche, qui n'a pas d'ailleurs plus de deux mètres de hauteur (1);

5° Les matières minérales de la brèche sont, sauf les exceptions que nous allons indiquer, le limon et les fragments anguleux du calcaire à entroques; on n'y trouve aucun débris du calcaire blanc jaunâtre, situé plus haut et en retrait;

6° Les minéraux étrangers à la montagne de Genay, qu'on rencontre dans le conglomérat, sont: 1° des éclats de silex blond, blanchi à la surface et semblable à celui de la craie, dont quelques-uns portent des marques incontestables de taille; 2° des fragments de quartz hyalin laiteux, de granite et de grés, dont quelques-uns ont été roulés.

Le silex n'appartient pas à la contrée; le quartz, le granite et le grés se trouvent dans le pays, mais au pied de la montagne, à plus de 100 mètres au-dessous de la brèche et à trois kilomètres environ de distance, sur les bords granitiques de l'Armançon;

7° On trouve, dans la gangue, des os noircis à l'état charbonneux, bien que, sur le même échantillon et au contact, on remarque des ossements parfaitement blancs.

Conclusion.

Une tribu ou des tribus humaines ont fréquenté ou habité, pendant un temps assez prolongé, les abords de la

(1) Nous croyons n'avoir point rencontré d'ossements de rhinocéros tichorhinus qui accompagne ordinairement l'éléphas primigenius, Blum.

fontaine Saint-Côme (1). Elles y prenaient leur repas et ont accumulé les ossements de la brèche de Cra, qu'elles

(1) Peut-être y ont-elles fait des sacrifices. On sait, d'après les recherches de M. Lartet à la caverne d'Aurignac, qu'il existait des cérémonies religieuses dès le premier âge de la pierre. On sait aussi que les forces de la nature, dès les temps primitifs, étaient divinisées. Les religions ont changé, mais le lieu consacré n'a pas toujours cessé d'être fréquenté; seulement, dans ce cas, on substituait la nouvelle divinité à l'ancienne. Les Celtes adoraient les fontaines, emblème d'éternelle jeunesse et cause de fécondité. On a trouvé des ex-voto gallo-romains aux sources de la Seine et à la naissance d'une source à Massingy-lès-Vitteaux. Une des sources d'Alise, sous le nom de fontaine Ste-Reine, est encore l'objet d'un pèlerinage. D'ailleurs, un grand nombre de fontaines portent des noms de saints. Les mots *Douie, Douée, Dhuis*, si répandus en France et qui servent à désigner les sources importantes naissant sous la voûte des rochers, viendraient, suivant M. Ch. Goureau (*Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1865), d'un mot celtique: en breton, *Doué* signifie Dieu, et *Doueez*, déesse. Il se rattache encore à certaines sources des superstitions locales, telles que d'y plonger le linge des malades et d'y jeter des pièces de monnaie, après certaines prières. Toutes ces pratiques sont fondées sur cette idée que les fontaines ont des vertus curatives, et remarquons en même temps que la fontaine de Cra est dédiée à saint Côme, le patron des médecins. Sur le versant oriental de la même montagne est la fontaine Saint-Fiacre, et, au bas d'une montagne voisine, la fontaine dédiée à sainte Christine, à laquelle on attribue le transport d'un rocher granitique (probablement un menhir), pour servir de limite entre les territoires de trois communes.

Il y aurait donc des recherches intéressantes à faire près des sources et on pourrait peut-être y trouver des vestiges superposés des populations qui les ont fréquentées et remontant jusqu'aux premiers temps historiques et même au-delà.

C'est un sujet d'investigations que nous signalons à l'attention des archéologues.

rejetaient après avoir enlevé la peau, la chair et la moëlle. Elles ont aussi établi des foyers et abandonné des outils et des fragments d'outils sur l'emplacement de leur séjour.

Elles étaient contemporaines d'animaux dont les espèces étaient éteintes bien avant la fin de l'âge de la pierre.

La source coulait alors au sommet des marnes bleues du lias supérieur et, comme cela se voit encore dans plusieurs endroits, au milieu des débris libres, détachés du calcaire à entroques. Par l'effet de la pente, sous le piétinement des hommes, sous l'action répétée des pluies, des neiges et des orages, les pierres roulantes comblaient les dépressions formées entre les grands blocs, se mêlaient, avec la terre descendue des sommets, aux ossements entassés autour de la fontaine, et tous ces éléments, soudés par un ciment calcaire, formaient à la longue un conglomérat solide (1).

Tout porte à croire que la source sortait à cette époque à l'endroit même où est la brèche osseuse. L'ouverture en forme d'entonnoir, qui existait lors des premières fouilles, devait être l'orifice par où elle s'écoulait ; obstruée plus tard dans son cours par les éboulis et par la consolidation de la brèche, elle s'est reportée un peu plus bas sur la même ligne ; c'est probablement la cause du déplacement du rocher éboulé qui servait de paroi inférieure au conglomérat osseux. Ce rocher, miné par les eaux, a fait sur lui-même un demi tour, et la brèche privée de son support est restée coupée à pic (2).

(1) Il est impossible d'indiquer, d'une manière précise, l'état des lieux au moment où les os ont été amassés. Il semblerait pourtant qu'il existait au milieu des blocs une profonde dépression qui s'est comblée à la longue sous la poussée des éboulis.

(2) Ce qui prouverait surabondamment le glissement de ce rocher qui a laissé une profonde cavité entre lui et le talus de la brèche,

Un grand nombre d'ossements n'ont pu être englobés dans la masse agrégée ; les plus gros surtout s'engageant plus difficilement au milieu des pierres roulantes et anguleuses, n'ont pas été protégés par le ciment calcaire. Exposés à l'air pendant une suite de siècles incalculable, ils ont été détruits par les agents atmosphériques. Cela explique la rareté des ossements d'éléphants et pourquoi on n'a trouvé qu'une seule fois, vers le sommet de la brèche, une molaire presque entière de ce pachyderme, Les autres dents d'éléphants n'étaient représentées que par une seule ou plusieurs lamelles associées.

Le mélange avec la pierre et surtout l'agglutination par le ciment ont été très longs à se produire, et nous en trouvons la preuve dans ce fait que les dents sont presque toutes sorties de leurs alvéoles et que les os des mâchoires ont pour la plupart disparu. On n'a pas encore découvert dans la brèche un seul fragment des os du crâne (1).

c'est que, vers l'ouest où il existe une autre masse rocheuse servant de point d'appui au conglomérat, cette masse tend à se séparer, et il existe déjà une petite fissure dans laquelle on trouve des ossements. C'est à la suite de ce mouvement, après coup, des blocs éboulés que le conglomérat osseux enfoui sous les débris du calcaire à entroques a été mis au jour.

(1) Dans le ciment de la brèche nous n'avons pas trouvé de coquilles, il existe cependant, dans les éboulis, des pupa, des clausilies, des elices, on y rencontre aussi le *cyclostoma elegans*. On voit encore dans la fontaine un très-petit mollusque testacé, la *paludina viridis* ; mais la consolidation du conglomérat a été trop longue à se faire pour que les coquilles de ces animaux, s'ils vivaient, comme c'est probable, à l'époque du dépôt ossifère, aient pu se conserver dans la brèche.

Si les silex sont assez rares et ne portent pas tous des traces suffisantes de taille pour faire penser qu'ils ont été employés comme outils, il faut tenir compte de ce fait que les habitants de Cra n'étaient pas sur un lieu de fabrication, comme ceux des cavernes de la Dordogne ; que la matière de leurs armes et de leurs outils ne se trouvait pas dans le pays (1) ; qu'ils devaient les conserver avec soin et n'abandonner que les fragments de silex inutiles. D'ailleurs, ces petits fragments pouvaient eux-mêmes servir quand la cassure en était suffisamment tranchante. Ne trouve-t-on pas de simples éclats sous les dolmens d'une époque probablement moins ancienne (2) ?

Pendant la collection de la ville contient des silex évidemment taillés provenant du conglomérat de Cra, et, parmi eux, nous en citerons surtout un, en fer de lance, très-bien travaillé.

Quant au quartz hyalin, au granite et au grés, on pouvait les employer comme marteau ou comme enclume pour diviser les silex apportés de loin et pour en obtenir des éclats. Ils servaient peut-être aussi à briser les os. Le quartz pouvait encore donner du feu par percussion, et les grés pouvaient être utilisés comme pierres dures

(1) A la vérité, il existe à Thostes, près des bords du Serein, un gisement de silex ; mais ces silex n'étaient pas probablement employés par les tribus anciennes de l'Auxois, soit qu'alors ils fussent cachés sous le sol ou recouverts de forêts, soit que, par leur cassure donnant des fragments peu tranchants, ils fussent impropres à l'usage qu'en faisaient les peuplades primitives. Ils sont d'une couleur plus foncée que les silex trouvés sous les éboulis de Cra et appartiennent au lias métamorphique.

(2) Voir la *Revue archéologique*, livraison de juin 1864, article intitulé : *Dolmen tumulaire de Crubely*, par G. de Clomarduc.

à la façon du granite, ou bien servir au polissage des instruments en os que nous n'avons jamais rencontrés, à la vérité, dans la brèche de Cra, mais qui sont nombreux dans les cavernes du sud-ouest de la France. Aux environs de la brèche, un peu à l'est, nous avons remarqué un fragment non roulé de granite, d'une assez grande dimension.

Il n'existe aucune trace de changement violent par les eaux dans les conglomérats des montagnes de l'Auxois en général et de la montagne de Cra en particulier. Tout semble s'être passé là, à cette époque reculée et depuis, comme cela se passe encore de nos jours ; cependant à l'origine de la brèche, les grands blocs ont dû descendre les premiers, et dans un temps relativement court, après l'affaissement des marnes qui ont glissé rapidement alors et qui glissent encore de temps en temps, malgré le revêtement des éboulis consolidés à la base ; beaucoup de fissures se sont ouvertes dans les rochers, beaucoup d'inégalités se sont formées entre les blocs, qui plus tard ont été plus ou moins comblées et imparfaitement nivelées par les pierres et le limon, sous l'action lente des agents atmosphériques. On n'a donc pas besoin, pour expliquer la chute des rochers et des pierres, de chercher d'autres causes que celles agissant actuellement.

On peut cependant opposer une objection à cette opinion :

Le terreau rougeâtre qui recouvre les sommets n'est-il pas le produit d'une alluvion ? Rien ne prouve qu'il soit un simple détritrus.

N'en est-il pas de même du limon des brèches ? Le calcaire blanc-jaunâtre domine en retrait d'au moins 100 mètres le calcaire à entroques de Cra, et la pente est

dans le sens de la brèche. Il est impossible de donner à ce retrait une autre cause que la dénudation qui n'a pas dû épargner davantage le calcaire à entroques.

Il existe d'ailleurs dans la contrée, sur le sommet de certaines montagnes calcaires, au-dessus du calcaire blanc-jaunâtre (1) et sur le granite (2), dans la plaine et à la naissance des coteaux, des alluvions, sans fossiles, jaunes et rougeâtres, siliceuses et alumineuses, les unes et les autres avec ou sans grains de fer et quelques alluvions un peu caillouteuses, ces dernières non loin des cours d'eau actuels (3). Il existe aussi sur certains sommets calcaires des sablières dont le ciment est quelquefois siliceux.

Enfin, on trouve dans la brèche de Cra, des cailloux roulés de granite et de quartz hyalin et des fragments de silex étrangers au pays.

(1) Alluvion de la Roche-Vanneau et des environs de Montbard où croit la bruyère.

(2) Alluvion de Montbroin, près Saulieu, et de beaucoup de pentes du Morvan.

(3) Près du village des Laumes. Nous avons encore trouvé dans la plaine des Laumes une alluvion renfermant quelques cailloux roulés, qui ne diffère en rien des alluvions modernes que par la présence d'ossements, la plupart mal conservés et indéterminables. Nous avons pourtant reconnu des fragments d'os et de bois de ruminants et des débris d'ossements massifs et très-gros qui semblaient provenir de grands pachydermes. Cette alluvion se rencontre au bas de la carrière à ciment Lécordaire, au-dessus du canal de Bourgogne, à environ 400 mètres de la Brenne et à une hauteur d'à peu près 12 mètres au-dessus du lit de cette rivière.

Comme nous n'avons pas assisté à la fouille, nous n'avons pu vérifier si ces ossements étaient accompagnés de restes de l'industrie humaine.

Partant, il est difficile d'admettre que les brèches, soit par en haut, soit par en bas, n'aient pas subi l'action des eaux qui ont produit de tels phénomènes et qu'elles ne soient pas le résultat d'un cataclysme.

A cette objection nous répondrons :

Le terreau rougeâtre des sommets nous semble être un détritit, par la raison qu'il est toujours mêlé aux débris anguleux et altérés de la roche sous-jacente, non-seulement dans les terrains cultivés, mais encore sur les friches que le soc de la charrue n'a jamais entamées. Il est donc, suivant nous, le produit de la décomposition du sol fortement coloré par l'humus, résidu de la végétation (1), et il n'a dû se former qu'après l'érosion des montagnes et qu'après les rares dépôts d'alluvion siliceuse.

Le limon des brèches nous semble composé du même terreau descendu des sommets ou formé sur place et s'infiltrant lentement au milieu des éboulis ; on voit encore cet effet se produire après les grandes pluies, les eaux

(1) La rubéfaction de la partie superficielle du sol est un phénomène qui se produit sur la plupart des terrains, quelle qu'en soit l'origine. On le remarque sur les terres ferrugineuses et sur les surfaces toujours gazonnées, comme les friches, parce que l'humus s'y accumule constamment ; au contraire la coloration est très-atténuée sur les sols alumineux, comme le fuller's earth, le lias supérieur, le calcaire à bélemnites, les alluvions siliceuses du Morvan, produites par la décomposition du granite gris, etc. La teinte alors, au lieu d'être rouge, est simplement jaunâtre.

Il faut donc se garder de considérer la couleur rouge du terrain comme un indice d'alluvion, et si le terreau des montagnes est plus épais dans les dépressions, ne voir dans ce fait que le résultat du glissement sous l'action des pluies.

qui descendent des hauteurs sont toutes colorées en rouge. Dans les lieux où l'on peut découvrir la partie la plus ancienne des éboulis, comme sous les carrières de Pouillenay, auxquelles on arrive par des tranchées dans les conglomérats, le limon de cette partie est jaunâtre. Il s'est déposé dès l'origine après la grande dénudation des sommets et avant la rubéfaction des terres. Ce n'est que vers la superficie des brèches que le limon devient rougeâtre.

Il est facile d'ailleurs de constater dans certaines tranchées que les brèches se sont formées successivement, par la nature du ciment qui varie souvent de teinte et qui produit de petites zones horizontales dans les éboulis et principalement dans les sablières, ce qui n'existerait pas si le conglomérat s'était amoncelé d'un seul coup, surtout quand il s'agit d'un dépôt sur une pente.

Jamais on ne trouve, soit à la base, soit au sommet des conglomérats, les débris du calcaire blanc-jaunâtre, quand ce calcaire est en retrait ; on n'en rencontre des fragments que lorsque la déclivité n'est pas interrompue par le ressaut du calcaire à entroques. Si les brèches étaient le produit de la grande dénudation des sommets, le calcaire blanc jaunâtre serait dans tous les cas mêlé aux éboulis.

Les alluvions siliceuses de certains sommets calcaires diffèrent minéralogiquement du limon des brèches auquel elles n'ont fourni aucun élément appréciable. Quant aux alluvions des vallées, elles s'arrêtent à la naissance des cotcaux.

Si l'on trouve des cailloux roulés de granite, de quartz et de grès dans le conglomérat osseux de Cra, on y trouve aussi des fragments anguleux des mêmes roches. Ces

minéraux sont assez rares d'ailleurs et nous ne les avons pas rencontrés dans les conglomérats non ossifères, bien qu'il ne nous paraisse pas impossible d'en découvrir. Rien n'empêche pourtant de les considérer comme amenés par les eaux, puisqu'ils ne portent pas, comme certains silex, les traces de l'emploi qu'en auraient fait les hommes primitifs. On pourrait alors expliquer leur présence par ce fait qu'un courant venant du Morvan, avant l'abaissement par dénudation de la plaine de l'Auxois, les aurait charriés jusque sur la montagne de Genay et que là une faible partie de ces cailloux, engagée à une grande profondeur dans les crevasses des rochers, aurait été ainsi préservée de la puissante érosion qui a ravagé ultérieurement le pays.

Ces débris, ainsi conservés, auraient plus tard encore été entraînés dans les éboulis, non loin de la fissure qui les aurait engloutis et encore accusée par la présence de la fontaine Saint-Côme.

On peut aussi admettre l'hypothèse, émise par M. Nodot devant la *Société géologique de France*, d'une caverne éboulée, autrefois habitée par les hommes, dans laquelle les cailloux auraient été introduits précédemment par les fissures des plateaux.

Enfin, comme dernier argument contre la formation des brèches par les eaux et en faveur de leur production par les éboulements, nous rappelons que tous les ossements ont conservé leurs brisures intactes ; qu'ils sont accompagnés d'esquilles portant ou non des traces de carbonisation et indiquant qu'ils ont été cassés et brûlés à peu près sur place ; qu'à l'exception de quelques rares cailloux dont nous venons de parler, tous les fragments pierreux sont anguleux et disposés sans ordre comme

après un éboulement ; enfin qu'ils appartiennent tous aux rochers situés immédiatement au-dessus de la brèche de Cra. D'ailleurs comme la désagrégation et les éboulements se produisent encore, on peut, en examinant la corniche démantelée du calcaire à entroques, prendre la nature sur le fait.

Nous reconnaissons que le calcaire à entroques a dû subir l'action de la dénudation comme le blanc-jaunâtre ; mais les débris arrachés à cette époque ont été emportés et il n'en reste même pas dans le lit de l'Armançon qui coule au bas de la montagne de Genay, ni dans aucun point de la plaine (1).

Nous croyons donc que les conglomérats sont postérieurs à la dénudation du calcaire blanc-jaunâtre, aux alluvions siliceuses de quelques sommités et à la formation de certaines sablières des plateaux. Nous croyons aussi que si la brèche de Genay peut être contemporaine de certaines alluvions de la plaine ou leur être antérieure, jamais ces alluvions n'ont monté jusque-là ; elles auraient d'ailleurs modifié, soit par nivellement, soit par attéris-

(1) La dénudation dont nous parlons a été extrêmement violente ; elle a emporté les sommets de nos montagnes. L'érosion a rongé nos plaines souvent jusqu'au granite ; elle a arrondi les contours marneux des coteaux, car les marnes offrent, par leur compacité et leur ténacité, bien plus de résistance à l'action des eaux que les roches plus dures et fissurées ; mais aussi elles sont bien plus altérables par les agents atmosphériques.

C'est après ce cataclysme, remontant, suivant M. Ebray, à la fin de la période crétacée (*Considérations géologiques sur la ligne de partage du bassin de la Seine et du bassin de la Loire*), que les marnes se sont décomposées et qu'elles ont glissé, privant de son support le calcaire à entroques, qui s'est éboulé et a commencé à former les brèches.

sement, la disposition ruiniforme des éboulis, ce qui n'apparaît nulle part.

C'est d'ailleurs un point établi par les études géologiques faites sur tous les points de l'Europe et sur un grand nombre de régions de l'Asie et de l'Amérique que, pour ne parler que de l'époque quaternaire dont la longue durée échappe à tout calcul, beaucoup de contrées ont été épargnées par les eaux ou les glaciers, et que les courants puissants, qui ont laissé leurs traces sur de grands espaces, n'ont pas toujours de rapports entre eux, ne sont pas toujours synchroniques et ont eu des directions différentes.

Remarquons en passant que le chien n'était pas encore domestiqué à l'époque de la formation de la brèche de Cra, puisqu'on ne trouve pas de traces d'impression de dents sur les parties osseuses qui étaient recouvertes de cartilages, comme on peut le remarquer sur les os des monticules du Danemarck ; mais cela n'a rien d'étonnant, car ces monticules sont d'une époque bien postérieure. On n'y rencontre que des restes d'animaux dont les espèces vivent encore ou n'ont disparu que pendant l'époque historique. (*Bos primigenius*).

Si nous n'avons pas trouvé de traces de stries produites par l'enlèvement des tendons, comme sur les os des cavernes de la Dordogne, nous pensons qu'elles ont pu être effacées par suite de la longue exposition des ossements à l'action des agents atmosphériques, avant leur incorporation dans la brèche, car ces stries, quand elles existent, sont extrêmement fines.

Il est impossible de fixer l'époque relative du monde quaternaire, pendant laquelle les hommes ont vécu près de la fontaine Saint-Côme. Le conglomérat de Cra repose

sur un terrain jurassique et n'est recouvert d'aucun autre. Nous n'avons pas ici pour nous guider, comme aux environs d'Abbeville ou d'Amiens, des strates régulièrement formés et superposés; nous ne trouvons pas non plus dans la contrée des restes de glaciers, et le Morvan, qui sert de limite à la plaine de l'Auxois, ne contient, pas plus que les montagnes calcaires qui entourent cette plaine du côté opposé, de stries glaciaires, de moraines et de blocs erratiques.

Tout ce que nous savons, c'est que certains animaux de la brèche de Cran n'existaient plus à l'époque anté-historique à laquelle on rapporte les monticules du Danemark et les habitations lacustres de la Suisse (1). La destruction des grands pachydermes, de certains carnassiers, etc., est-elle seulement le fait du changement de climat et de certains phénomènes glaciaires ou diluviens? L'homme n'a-t-il pas eu aussi une grande action sur l'extinction de ces animaux? On ne saurait guère en douter, si l'on réfléchit que les hommes n'ont dû embrasser la vie pastorale et agricole qu'après avoir poursuivi à outrance les grands quadrupèdes, et qu'ils n'ont dû se livrer à la culture de la terre que poussés par la faim. L'incendie des forêts, les défrichements, l'augmentation de la population, après l'abandon de la vie sauvage, ont achevé de mettre fin à l'existence des rares survivants des espèces aujourd'hui éteintes.

Ce n'est pas seulement parce que les brèches et les fentes de rochers sont plus favorables à la conservation des ossements qu'on en trouve davantage à ce niveau.

(1) Cependant le *bos primigenius* n'avait pas péri alors et il existait même au temps de César.

Si l'on se reporte à l'époque reculée dont nous nous occupons et aux conditions où vivaient alors les populations humaines, on comprend que c'est là qu'était leur séjour préféré.

En effet, les plaines et les vallées entrecoupées d'arbres, de marécages et de hautes herbes devaient être exposées à de fréquentes inondations, dont la preuve est fournie par le limon qu'elles ont déposé; les coteaux marneux disparaissaient sous d'épaisses forêts: les sommets devaient être aussi presque entièrement boisés; mais entre les plateaux et les pentes des montagnes, il existait une zone stérile formant clairière, interrompue çà et là par des broussailles et pourvues de sources limpides plus abondantes que de nos jours, où la plus grande partie des hauteurs a été défrichée (1).

Ce n'est donc plus comme à présent sur un sol fertile, mais au contraire dans des lieux découverts et arides, que les hommes primitifs devaient établir leurs demeures.

Dans leurs excursions de chasse, ils parcouraient les plaines humides et herbues; ils pénétraient sous le sombre couvert des forêts vierges pour y atteindre leur proie; mais leur campement devait être sur un sol plus aéré, plus sûr et plus chaud; à défaut de cavernes ils devaient se retrancher au milieu des rochers. C'est là principalement que devaient être leur abri, leur foyer, le lieu de leurs festins, de leur repos; et les abords de la fontaine Saint-Côme, exposés au midi, présentaient à un haut degré tous ces avantages.

(1) Il y avait bien aussi quelques clairières sur ces sommets, mais elles étaient dépourvues de sources.

Les preuves de l'existence de l'homme aux deux époques de l'âge de la pierre sont encore fournies, dans l'Auxois, par des silex blonds taillés et par des haches en pétrosilex, ces dernières polies et plus rares. On les rencontre isolés, dans la plaine, sur les coteaux et les montagnes. Les matériaux de ces instruments sont presque toujours étrangers au pays.

On trouve quelquefois sur les bords des plateaux calcaires des blocs de granite brut de petite dimension, non roulés et non striés, ainsi que des fragments de grès très-dur, dont quelques-uns viennent d'assez loin. Ils ne portent aucune marque de taille, et ne peuvent être pris pour des débris appartenant à l'époque gallo-romaine, comme certains fragments taillés qui sont ordinairement des restes de meules. Tout porte à croire qu'ils ont été apportés par les premiers habitants de la contrée et qu'ils étaient employés par eux à un usage inconnu que nous avons déjà indiqué, page 78, d'une manière conjecturale.

Nous regrettons de n'avoir pas eu à notre disposition tous les débris recueillis dans la brèche osseuse de Cra ; cependant nous en avons trouvé assez dans la collection de la ville de Semur et dans notre collection particulière, pour établir les preuves que nous venons de fournir.

Depuis que nous avons terminé notre travail, nous avons reçu de M. J. Desnoyers, membre de l'Institut et bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, auteur de travaux remarquables sur la question que nous venons de

traiter, une lettre qui confirme notre opinion sur la contemporanéité de l'homme avec les animaux d'espèces éteintes, dont les restes abondent dans la brèche de Cra.

Nous avons choisi, parmi les objets à notre disposition et provenant du conglomérat de Genay, la partie la plus intéressante des débris recueillis et nous l'avons adressée à M. Desnoyers.

En l'absence de M. Lartet, qui avait eu l'obligeance de nous promettre d'examiner et de déterminer ce que nous enverrions, M. Desnoyers et M. Alphonse Milne-Edwards, son gendre, ont bien voulu le remplacer dans ce travail, et, en nous renvoyant ce que nous lui avons confié, M. Desnoyers nous annonçait, à la date du 23 août dernier, que les ossements de Cra appartiennent, comme nous l'avons dit plus haut, au cheval, à l'aurochs ou *bos primigenius*, au cerf ou renne, à l'hyène, à l'ours et à l'éléphant *primigenius*.

Ces deux naturalistes n'ont pas trouvé plus que nous les restes du bouquetin et du castor signalés, en 1845, dans la brèche de Genay, par la *Société géologique de France*; mais comme un certain nombre des objets recueillis ont été dispersés depuis, nous ne sommes pas en mesure de confirmer ou de contredire sur ce point, les constatations de la *Société géologique*.

« Il est fort difficile de dire, écrit M. Desnoyers, s'il y
 « a quelque différence entre le *bos primigenius* et l'aurochs;
 « mais tous les ossements de bœuf de Genay me
 « semblent appartenir à cette espèce qui ne vit plus
 « dans nos contrées et qui était plus grande que le bœuf
 « ordinaire. »

M. Desnoyers déclare aussi que « les traces de la

« présence de l'homme dans la brèche de Genay sont nombreuses et incontestables : silex, charbon, os brisés. — Le mélange de la dent d'éléphant dans la brèche est rendu incontestable par le très-important morceau de la brèche n° 4. » Il s'agit d'un germe de dent molaire de l'elephas primigenius trouvé dans la fouille du mois de juin 1864.

On comprend de quel poids est l'autorité d'un témoignage émanant d'un savant aussi compétent, qui du reste connaît le conglomérat de Genay pour l'avoir visité en 1863.

Au moment de mettre sous presse la notice qui précède, nous avons découvert dans les archives de la *Société des sciences naturelles* de Semur un manuscrit portant la date du 25 décembre 1842 et signé par M. Malinowski, alors professeur de langues étrangères et licencié ès-sciences naturelles de la Faculté de Dijon. Il porte pour suscription : « *A l'Académie de Dijon. Rapport sur la brèche osseuse de la montagne de Genay, près Semur (Côte-d'Or).* »

Afin de ne négliger aucun document relatif à cette brèche et pour attribuer à chacun la part qui lui revient dans les recherches antérieures, nous extrayons ce qui suit de ce rapport :

« Cette brèche a été visitée en 1838 par M. Rozet, pendant son voyage en Bourgogne, et décrite dans son

« travail sur les montagnes qui séparent le bassin de la
 « Saône du bassin de la Loire, inséré dans le quatrième
 « volume des *Mémoires de la Société géologique de France*,
 « (première partie, an 1840, p. 133). »

M. Rozet, dont la description de la brèche est reproduite par l'auteur du rapport, termine ainsi : « La brèche
 « est déposée dans l'intérieur de la cavité (1), absolu-
 « ment comme si cette cavité s'était trouvée sur les bords
 « d'un lac dont l'onde qui venait battre dedans aurait
 « amené les os d'animaux morts flottants à la surface. »

M. Malinowski, après avoir rapporté l'opinion de M. Nodot, qui considère les éboulements de la montagne comme le résultat d'un tremblement de terre, ajoute :

« Quant à moi, sans nier l'existence des éboulements
 « et des déplacements des masses du calcaire à entro-
 « ques, qui sont visiblement des résultats de secousses
 « violentes, je me suis demandé seulement si la présence
 « de ces os dans un endroit abrité contre les vents du
 « nord et situé dans une position agréable et découverte
 « de tous les autres côtés, près d'une fontaine limpide,
 « ne peut pas être considérée comme les vestiges d'un
 « ancien camp des Romains ou des peuplades gauloises,
 « des Huns peut-être ou d'une autre de ces nations bar-
 « bares qui, au 4^e et au 5^e siècles, ont sillonné le sol de
 « la France dans toutes les directions.

« L'Académie jugera, par la suite de ce rapport, laquelle
 « de ces deux explications peut plutôt convenir à l'objet ;
 « mais je suis obligé de dire que, s'il fallait considérer
 « ce gisement comme vestige d'un ancien séjour des hom-

(1) Cette cavité s'est produite, suivant nous, par l'écartement et le renversement du rocher qui servait de support à la brèche.

« mes, il faudrait supposer que cette circonstance a eu
 « lieu dans les temps anté-historiques, attendu que,
 « depuis quelque temps, nous y avons trouvé, comme
 « cela sera relaté ci-dessous, des débris d'éléphants
 « fossiles, et pour tout vestige de l'homme nous y avons
 « recueilli quelques morceaux de silex qui ne se trouvent
 « pas au pays et dont un morceau est taillé de telle ma-
 « nière que, d'après toute probabilité, il a servi aux sau-
 « vages en guise de couteau ou de fer de lance. »

Plus loin M. Malinowski annonce que, pendant les années 1844 et 1842, on a découvert dans la brèche des lamelles de dents d'éléphants, des canons et des phalanges de chevaux, une dent canine et une molaire d'un grand ours, des molaires de cerf ; que M. Boucault possède dans sa collection une dent d'éléphant, un fragment de corne de cerf provenant du même lieu.

Il déclare aussi qu'on y trouve des fragments de granite non roulés. Cependant il reconnaît que le conglomérat renferme aussi des morceaux de granite et de quartz arrondis par le frottement. Il cite même un morceau de granite roulé du poids d'au moins dix kilogrammes, et de plus, des morceaux de silex travaillés.

Il a remarqué aussi de petits os noircis, et voici ce qu'il dit à ce sujet : « Quant à l'état de conservation des
 « os, il y a beaucoup de différence entre les grands mor-
 « ceaux et les petits. Tandis que les grands ont une cou-
 « leur blanche-jaunâtre et n'ont subi d'autres altérations
 « que la perte de leur gélatine, plusieurs petits morceaux
 « sont tout à fait noirs, absolument comme s'ils étaient
 « carbonisés, à tel point qu'à la première vue on pour-
 « rait les prendre facilement pour de petites parcelles
 « de charbon de bois. »

C'est donc à tort que nous avons dit plus haut, page 71, que ce vestige important avait échappé à l'observation, avant notre découverte en juin 1864; seulement l'auteur se demande si ces os noircis ne sont pas des débris de coprolithes.

M. Malinowski examiné ensuite si la dénomination de brèche osseuse convient au conglomérat de Genay. Il est d'avis qu'elle ne s'applique qu'aux masses roulées et agglutinées avec ossements usés par le frottement, ce qui n'a pas lieu à la montagne de Genay; puis il pense à conclure, comme M. Nodot, qu'il s'agit ici d'une caverne éboulée, laquelle contenait mêlés les débris des carnassiers et des herbivores qui leur ont servi de proie. Cette conclusion est pourtant en opposition avec l'opinion émise plus haut avec doute par M. Malinowski, que ces os ont été abandonnés par les hommes, opinion qu'il émettait encore trois ans après devant la *Société géologique de France*, en 1845. (Voir page 70.)

Il déclare que ces questions ne peuvent être résolues définitivement alors et qu'il se propose seulement de réunir dans son rapport les matériaux sur lesquels on décidera plus tard.

Il termine en engageant les géologues à visiter la montagne de Genay et les collections de MM. Boucault et Laignelet fils, ainsi que la collection de la ville, où ils trouveront beaucoup de restes intéressants de la brèche qui fait le sujet de son rapport.

Dans un premier tirage, distribué à part, il s'était glissé quelques erreurs qui sont rectifiées au présent Bulletin.

SÉPULTURES GAULOISES

A ANTHIEN (NIÈVRE).

Presque sur les confins sud de l'ancien pagus avalonnais, à deux lieues de Corbigny, qui en dépendait encore, et à une lieue environ, à l'est du hameau de Fins, dont le nom, suivant l'étymologie donnée par Danville, indique les limites des anciennes provinces gauloises ou romaines, et qui peut être l'une des bornes qui nous séparait du pays des Amognes (*pagus amoniensis*), se trouve le village d'Anthien, que d'anciennes chartes désignent sous le nom latin d'*Anthonum* (1). L'ancien chemin d'Avallon qui y conduisait avant la route actuelle, passait par Domecy-sur-Cure, Bazoches et les bois de Montvignes et se prolongeait jusqu'à Corbigny. En descendant la montagne de Montvignes, dont le versant nord égoutte ses eaux dans la vallée de la Cure, et celui du sud, dans la vallée de l'Yonne, on remarque encore en ce moment, à 900 ou 1000 mètres de l'église d'Anthien, quatre petites éminences qui auront disparu dans peu de temps et que l'on désigne dans le pays sous le nom celtique de Theuriau (de *Thor*, élévation). Les tas de pierrailles provenant de l'épierrement des champs, sont appelés à Anthien, comme dans l'Auxerrois et l'A-

(1) Testament de Waré.

vallonnais, *mergers* ou *meurgers*. Cette distinction, jointe à la tradition qui a conservé, aux buttes de terre et de pierre qui nous occupent en ce moment, leur nom celtique, indique déjà des monuments de cette époque, des *tumulus* ; et c'est ce qui a été confirmé par les découvertes que l'on y a faites tout récemment.

Ces petits tertres ont 1 m. 80 à 2 mètres de hauteur : leur plan est à peu près un cercle de 20 mètres de diamètre ; ils sont situés sur des chaumes qui bordent le chemin, sur 30 à 40 mètres de largeur, et alignés entre eux, dans la direction du N. N.-E. au S. S.-O.

Les propriétaires des champs voisins ayant fait l'acquisition de ces terrains incultes, vendus par la commune d'Anthien, l'un d'eux se mit à déblayer sa parcelle des tas de terre et de pierres qui l'empêchaient d'y faire passer la charrue, et fit les premières découvertes.

Au milieu du tertre, les ouvriers découvrirent quelques ossements d'un squelette dans la position d'un homme assis portant encore des restes d'insignes qui font reconnaître un personnage considérable. Il avait les pieds sur une première couche du tertre, de manière à se trouver élevé à une hauteur que le temps a réduite à vingt centimètres au-dessus du sol naturel ; et il n'y avait pas plus de cinquante centimètres de terre au-dessus de sa tête. La hauteur du tumulus pouvait être d'environ un mètre quatre-vingt-dix centimètres ou deux mètres au plus.

A l'un des bras du squelette, je ne saurais dire lequel, était un bracelet en bois fait à la râpe : on voyait parfaitement les traces de la râpe sur ce bois d'une essence très-dure. Quelques personnes ont pensé que le bracelet était en os ; cependant, à le bien considérer, on distin-

guait facilement les fibres du bois et la direction de la moelle. J'ai cru reconnaître du noyer noirci par le temps, son diamètre est de neuf centimètres à l'intérieur et onze centimètres à l'extérieur ; l'épaisseur est de quinze millimètres.

Avec ce bracelet, il a été trouvé plusieurs fragments de colliers et chaînettes variant de formes et de grandeurs, et une perle d'environ un centimètre de diamètre. Je n'ai pu voir que le bracelet, qui a été envoyé, avec les autres objets, à M. le marquis de Vibraye.

Sur le rapport que je fis de ces découvertes, à la *Société d'Études* d'Avallon, j'ai été chargé par elle de faire quelques fouilles dans ceux des tumulus qui n'avaient pas encore été explorés. Voici le résultat de mes recherches.

J'ai numéroté sur le plan qui accompagne ce rapport, chacun des tumulus : c'est dans celui portant le numéro 3, que les premières découvertes avaient été faites. Le numéro 4 a été exploré par M. le comte de Certaines et M. le vicomte de Vibraye, avant que je pusse me rendre à Anthien. Dans ce tumulus on a découvert deux inhumations à 1 m. 50 ou 2 mètres l'une de l'autre, ce qui semble indiquer qu'elles n'ont pas été faites en même temps. L'un des squelettes était couché sur son côté gauche, c'est-à-dire qu'il avait la face tournée vers celui qui l'accompagnait. Leur direction était à peu près du nord au sud : les pieds au nord, la tête au sud. Avec eux, quelques fragments de chaînettes très-déliées, et, m'a-t-on dit, un vase ou un médaillon en métal dans la main de celui couché sur le côté gauche. Je n'ai vu aucun de ces objets ; je les mentionne sur le rapport qui m'a été fait par M. l'abbé Save, curé d'Anthien.

Lorsque j'ai pu me rendre à Anthien, j'ai exploré le tumulus numéro 2. Voici quel a été le résultat de cette exploration.

Décrivons d'abord le profil du tumulus.

Sur un terrain qui m'a paru être le sol naturel et dans lequel je n'ai point fait de tranchée, faute de temps et de crédit suffisants, mais où l'on peut les faire encore, j'ai reconnu :

1° Une première couche d'argile et de terre meuble rapportées, de vingt-cinq centimètres de hauteur ;

2° Une seconde couche pareille d'argile, mélangée d'une très-grande quantité de poterie, brisée par petits éclats et comme avec intention. Dans les environs du tumulus, sur une assez grande étendue, on ne trouve aucun vestige de cette poterie ;

3° Une couche de pierrailles de toutes grosseurs, de soixante-dix centimètres de hauteur ;

4° Et enfin une couche de terre meuble, également de soixante-dix centimètres de hauteur, recouvrant le tout.

Je n'ai trouvé aucun vestige ancien dans la couche supérieure de terre meuble ; mais, sur le lit de pierres, j'ai rencontré deux squelettes, ou plutôt les fragments de deux squelettes, à environ deux mètres l'un de l'autre, et dont les ossements étaient en grande partie consumés par le temps. Les gros os des bras et des jambes sont à peu près les seuls que j'ai pu retirer des fouilles. Un crâne, entre autres, dont je distinguais la forme et dont je voyais les ossements réduits à une très-faible épaisseur, céda à la plus faible pression des doigts, comme de la terre très-molle. Ces squelettes étaient couchés sur le lit de pierres, et leur orientation était, comme pour le tumulus numéro 4, du nord au sud. L'un et l'autre pa-

raissent avoir été ensevelis revêtus des insignes de certaines dignités. Avec les restes de l'un des deux squelettes, j'ai trouvé les deux torquades, chacune d'une seule pièce, dont j'offre ici le dessin, et les fragments du grand collier qui les entoure. Deux ou trois des anneaux qui forment ce collier étaient passés l'un dans l'autre, et c'est d'après le système de leur agencement que j'ai reconstitué le collier, à peu près dans son entier.

Avec le second cadavre, celui dont le crâne se fondait en quelque sorte au simple toucher, je n'ai trouvé que la chaînette délicate, déposée sur le même carton. Tous ces derniers objets me paraissent être en bronze.

Il n'y avait dans ces tumulus aucune trace d'incinération : ceux des ossements qui n'étaient pas consumés par le temps étaient parfaitement à leur place, et l'on pouvait reconnaître, parfois, les traces de ceux qui manquaient, par le vide qu'ils avaient laissé dans la terre en se consumant.

Au-dessous du lit de pierre, et dans la couche d'argile, se sont trouvés des objets du plus haut intérêt. D'abord, sous le deuxième cadavre, c'est une épée gauloise encore dans son fourreau. On peut remarquer que cette épée, qui mesure quatre-vingt-dix centimètres de longueur, de la poignée à la pointe, quoiqu'il manque quelque chose de la poignée, n'a pour toute garde qu'un renflement de la lame vers son extrémité supérieure, comme sont celles en bronze conservées à la Bibliothèque impériale : la lame va en s'élargissant vers le milieu de la longueur, et l'on voit, dans les parties où le fourreau a disparu, une côte sur chacune de ses faces. Une boucle de ceinturon était avec cette épée.

Une observation digne de remarque, c'est que cette

arme, parfaitement gauloise par la forme et par ses dimensions, est non pas en bronze, comme la plupart de celles que l'on connaît dans ce genre, mais en fer. Cette remarque ne nous donnerait-elle pas l'âge du tumulus où elle s'est trouvée ? En se prononçant à cet égard, il ne faudrait pas perdre de vue la présence d'autres armes et ustensiles en pierres, plus ou moins dures, qui se sont trouvés au même endroit et dont nous allons parler.

Sous le squelette qui portait les torquades et le grand collier, se sont trouvés :

1° Un casse-tête gaulois, qui me paraît d'autant plus intéressant qu'il est non pas en silex, comme on les rencontre aux environs de Sens et de Joigny, ni en schiste primitif, comme j'en ai vu un à Arcy-sur-Cure, mais en pierre calcaire du pays ;

2° Une autre pierre de même nature, taillée à peu près dans la forme des casse-têtes, de 30 centimètres de longueur. Est-ce une arme de forte dimension ou un instrument aratoire ?

3° Deux ciseaux à tailler la pierre, et qui ont pu servir à confectionner ces armes ou d'autres armes semblables, se sont trouvés dans la même couche d'argile. L'un est en silex, l'autre en schiste primitif. On sait que les ciseaux de ce genre étaient emmanchés chacun dans un os, très-dur, sur le bout duquel l'ouvrier pouvait frapper avec une masse, pour donner à son œuvre la forme voulue, comme font nos tailleurs de pierres. Celui en silex, trop faible peut-être pour cette opération, à moins qu'il n'y eût qu'à finir l'ouvrage, pouvait servir encore à décharner des os, en guise de couteau ;

4° Et enfin les nombreux fragments de poterie dont j'ai déjà parlé. J'ai recueilli les échantillons qui m'out

paru les plus propres à faire constater la nature de la pâte, le mode de fabrication employé, le goût artistique de la décoration. La pâte est un mélange de grains de sable et de terre, et le degré de cuisson en est tellement imparfait, qu'en soumettant ces échantillons au feu de nos foyers d'appartement, on en fait changer la couleur. On peut voir, en examinant de près ces fragments, que cette poterie se faisait au tour, comme de nos jours.

L'ensemble de ces découvertes semble établir que ce ne sont point là des inhumations accidentelles faites après une bataille, mais bien des sépultures de familles illustres qui se sont succédées, avant notre ère, sur le sol d'Anthien.

Tout ceci confirme, une fois de plus, ce qui a été écrit par les anciens, sur les usages et les mœurs des Gaulois. Par ces écrits, nous avons été initiés à la connaissance du culte que nos pères rendaient aux morts ; nous avons appris comment s'élevaient ces monuments de terre que nous retrouvons encore en partie de nos jours ; et par l'étude de ces monuments, nous pouvons nous représenter ces cérémonies funèbres, qui, les mêmes par toutes les Gaules, quant au système général, variaient d'un pays à l'autre, ou, peut-être, d'une famille à l'autre, quant aux détails. C'est ainsi que, pour me résumer, j'entreprendrai de faire assister le lecteur, par la pensée, aux obsèques d'un grand de l'Avalloznois, à l'époque celtique.

Nous sommes en l'an..... avant J.-C., un membre d'une maison illustre de nos contrées vient de mourir. En raison de l'influence et du crédit de cette famille, et peut-être aussi du degré d'estime dont jouissait le défunt, la pompe funèbre sera plus majestueuse, mais ne

sera cependant que l'image grossie de ce qui se pratiquait dans les rangs inférieurs : car, de même qu'un tableau sur une grande toile donne plus de détails qu'une miniature, de même les usages des grands chez un même peuple ne sont que la reproduction, sur une plus grande échelle, des usages et des idées des petits, et l'on reconnaît, dans l'un et dans l'autre, les mêmes principes qui les ont inspirés.

Les parents, les amis, les clients et les serviteurs, invités de toutes parts, abondent à la demeure mortuaire. Un tertre est élevé de leurs propres mains. On y jete pêle-mêle avec la terre et après les avoir brisés la vaisselle et les ustensiles qui se trouvaient dans la demeure du mort ; les armes ne sont point oubliées, on les dépose avec tous ces objets que l'on recouvre encore de terre. Puis sur ce tertre, on amoncelle des pierres qui forment une sorte de lit, comme nous venons de le voir pour le tumulus numéro 2, ou une sorte de trône, comme pour le tumulus numéro 3 ; et ici on dépose, assis sur ce trône, ou là, couché sur son lit, probablement recouverts, l'un et l'autre, de mousse ou de peaux de bêtes, le corps du défunt, qui se trouve ainsi exposé à tous les regards et qui domine la plaine ; chacun apporte un peu de terre et la cérémonie funèbre continue jusqu'à ce que le corps ait disparu à tous les regards, sous les amoncèlements plus ou moins considérables où nous les retrouvons aujourd'hui.

Que l'on juge de la longueur de la cérémonie, par la hauteur et l'étendue de ces monuments, et du courage qu'il fallait à celui qui venait de perdre un parent ou un ami bien cher, pour supporter ces longues heures d'angoisses, en le comparant à nos défaillances, lorsque nous entendons lugubrement raisonner la petite pellerée de

terre bénite, jetée par le prêtre sur un cercueil de bois. Cependant nous croyons à l'immortalité de l'âme et à la résurrection du corps, comme ils y croyaient eux-mêmes, selon les promesses faites à notre premier père après sa chute, et dont ils avaient mieux gardé le souvenir que la plupart des autres peuples. Avaient-ils donc, plus que nous, de courage et de foi, ces barbares que la civilisation romaine n'avait pas encore pervertis?

BAUDOUIN.

LES

ÉCORCHEURS

DANS L'AVALLONNAIS

(1438-1444).

La terrible guerre qui eut pour cause la rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne commençait à lasser : la lutte entre ces deux partis, plus connus sous le nom d'Armagnacs et Bourguignons, avait jeté le pays dans un tel état de misère, qu'il lui eût fallu de longues années pour se relever de ses ruines. Presque partout on s'abandonnait à l'espérance de voir la fin de tant de maux ; les habitants des campagnes, surtout, réclamaient à grands cris la réalisation de ces projets pacifiques. Le traité d'Arras, signé en 1435, entre Charles VII et Philippe-le-Bon, vint mettre le comble à leurs vœux : il ne devait plus rester désormais sur le territoire français ou bourguignon qu'un ennemi commun : l'Anglais.

Malheureusement cette paix n'était pour la Bourgogne que le prélude de la guerre, d'une guerre plus effroyable encore et dont on n'avait vu d'exemple dans l'histoire que pendant le ravage des grandes compagnies au quatorzième siècle.

Les sages dispositions du traité d'Arras préjudiciaient à plusieurs chefs de compagnie qui murmuraient hautement et se proposaient en toute circonstance de ne prendre conseil que de leur propre volonté. Ces bandits,

accoutumés à vivre de crimes, peu désireux de rentrer dans la vie sociale, ne marchaient à l'ennemi que quand ils jugeaient les chances de butin suffisantes, et restaient parfois plus d'une année dans le même pays à rançonner les voyageurs et les bourgs non fermés, sans approcher des places occupées par les Anglais.

La plupart des capitaines, même les plus renommés, s'étaient replongés dans cette honteuse carrière de pillage, d'où la Pucelle d'Orléans les avait un moment arrachés. Si quelques obscurs aventuriers, comme Gaudifer, Le Moine, Mathelin, Antoine le Bourguignon, Perrin des Bois, Le Roncin, Tempête, ravageaient la Bourgogne, malgré la foi des traités, comment excuser la conduite de Lahire, Xaintrailles, Antoine de Chabannes, du bâtard de Bourbon, de Robert Floquet, bailli d'Evreux, de Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, des sires de Blanchefort, de Jacques d'Espailly, bailli de Melun, surnommé Fort-Épice, et de tant d'autres? Comment expliquer la désobéissance de tous ces capitaines, qui recommençaient une guerre sans but, sans drapeau, où le brigandage s'avouait de lui-même dans toute sa féroce impudence?

Depuis que le nom d'Armagnac avait disparu avec la guerre civile, on donnait à ces compagnies et à leurs chefs le nom odieux d'*Ecorcheurs*. Le pauvre peuple, éternelle victime de ces bandits, avait acheté assez cher le droit de les baptiser ; car c'était lui sur lequel retombait tout le poids de la guerre ; c'était lui que grevaient les larrons, les collecteurs d'impôts et les pesantes exactions du seigneur suzerain.

§ I.

Robert Floquet, bailli d'Évreux, au Vaux et à Pontaubert. — Rachat d'Avallon. — Prise de Maraut, Vieux-Château, Presles, Guillon, Moustier-St-Jean, Époisses. — Rachat de Semur, Saulieu. — Atrocités commises par les Écorcheurs Antoine de Chabannes, Blancbefort, etc. — Le maréchal de Chastellux les reçoit à Mont-Saint-Jean et refuse de marcher contre eux, ainsi que les autres seigneurs.

(1438).

L'invasion du bailli d'Évreux dans l'Avallonnais est peu connue. Robert Floquet n'est cependant pas un des moins renommés capitaines de Charles VII ; son nom figure dans toutes les guerres qui ont précédé le siège d'Arras. Les Auxerrois lui devaient au moins quelque reconnaissance de ce qu'il avait, en 1435, sauvé la vie à Jean Regnier, bailli d'Auxerre, alors en prison à Beauvais (1). Cette même année, Floquet avait été mandé par le fameux Dunois, bâtard d'Orléans, pour assister au siège de Paris, dont les Anglais étaient toujours maîtres : il portait à ce combat l'effigie du duc de Bedford, pendue à sa lance, prétendant que, pendant la guerre, ce chef lui avait manqué de parole dans une circonstance où son honneur était engagé (2).

Floquet, ayant vu avec mécontentement le traité de paix entre la France et la Bourgogne, résolut, avec plusieurs capitaines français, de faire une descente dans cette province, et, dans le mois de juin 1438, vint occuper l'Avallonnais. Ce n'était pas chose facile de résister à une compagnie composée de plus de mille chevaux,

(1) Mém. pour servir à l'hist. de Bourgogne, 1729.

(2) Barante, 3^e édit., t. VI.

surtout si l'on songe à la difficulté de lever des troupes après une guerre aussi calamiteuse (1).

Cette petite armée s'installa à Pontaubert et au Vaux et témoigna le désir d'y séjourner longtemps (2). Les Avallonnais, justement effrayés, se hâtèrent de murer la poterne, dite de la Petite Porte ; on mit des guetteurs de nuit et de jour dans le clocher de Saint-Ladre ; les habitants firent prévenir ceux de Vézelay que la ville était *sernée*.

Floquet ordonna bientôt de couper les blés, qui n'étaient pas encore mûrs, et les Avallonnais furent forcés de composer avec lui pour faire cesser cette moisson prématurée. Outre seize saluts d'or que se fit donner sur le champ le bailli d'Évreux, on lui fournit encore une armure et un habillement complet ; à plusieurs reprises, on conduisit, d'Avallon à Pontaubert, des provisions d'avoine, de pain et de vin (3).

Un des échevins fut envoyé à Maraut auprès du sire de Jaucourt, pour en obtenir des lettres de recommandation et les porter en Flandre, au duc, afin de demander justice de ces déprédations. L'efficacité de ces lettres n'eut sans doute pas le temps de se produire, car le château de Maraut ne tarda pas à tomber entre les mains des ennemis. Presque tous les villages voisins furent mis à rançon ; Ylland fut deux fois livré aux horreurs du pillage (4). Le bâtard de la Trémouille, neveu du seigneur de Corcelles-lès-Semur, s'était mis au rang des Écorcheurs et les aidait à dévaliser ses compatriotes ; il s'as-

(1) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Arch. d'Avallon. — Comptes.

(4) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

socia aux compagnies de Floquet et vint vers la même époque à Avallon, où il se fit donner des provisions d'avoine et quatre *symarres* de vin (1). On annonçait encore l'apparition de nouvelles bandes d'Écorcheurs en Auxois, où déjà s'avançaient Antoine de Chabannes, Blanchefort et d'autres capitaines qui menaçaient de tout mettre à feu et à flambe (2).

Floquet séjourna environ quinze jours aux alentours d'Avallon et ne commit pas de moindres dégâts dans l'Auxois. En passant devant le château de Presles, où résidait le seigneur Geoffroi d'Auxerre, il demanda du vin, en menaçant de brûler la basse-cour ; on fut forcé de lui en donner. Seize Écorcheurs furent reçus au château de Beauvoir, près Guillon, dont était seigneur ce même Geoffroi d'Auxerre, qui s'efforça de les traiter de son mieux.

Le Bourg de Jardres, capitaine de Vieux-Château, craignant d'être dépouillé, n'eut pas honte, malgré l'avis du châtelain, d'inviter une douzaine des soldats de la compagnie de Floquet, savoir : Pierre Andras, le Petit Gascon, etc., à venir à Vieux-Château, sous l'admirable prétexte de garder cette forteresse contre les autres Écorcheurs. Ceux-ci se firent donner cent écus pour leurs peines et pour y être restés dix jours (3).

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes Jean de Tournay, rec^r de l'Auxois.

(3) Arch. du Nord, à Lille. — Information contre les seigneurs de l'Auxois qui ont favorisé les Écorcheurs. — Notes et Documents de M. Marcel Canat, président de la Société de Saône-et-Loire ; recherches curieuses que nous aurons plus d'une fois occasion de signaler.

Pendant tout le mois de juillet et août, la compagnie de Floquet occupa Guillon, Époisses, Moustier-Saint-Jean et les villages de l'Auxois « où elle fit les maux et dom-
« maiges que ennemis peuvent faire (1) » La ville de Semur étant également tombée en leur pouvoir, les habitants voulurent se racheter du feu et envoyèrent à Corcelles, chez le sire de Jouvelle où résidait Floquet, pour traiter du rachat; la somme fut fixée à 400 saluts d'or, et le bâtard de la Trémouille, pour prix de son association, reçut quarante saluts (2). Arrivés à Saulieu, les Écorcheurs occupèrent les faubourgs, mais ne purent pénétrer dans la ville. Ils achetèrent différents objets à des marchands de Troyes, qu'ils y trouvèrent, comme des armures, des arbalètes, en échange de quoi ils donnèrent les animaux et les objets qu'ils avaient rapportés de leurs expéditions; puis Floquet, Boniface, Barrette et autres capitaines formèrent le projet de dépouiller les marchands des objets qu'ils avaient donnés, lorsqu'ils seraient en route; mais ceux-ci eurent quelques soupçons, délogèrent pendant la nuit et parvinrent à échapper aux pillards (3).

On ne pourrait se faire une idée des ravages exercés dans la campagne, et croire à la réalité de ces inqualifiables brigandages, s'ils n'étaient attestés par des documents authentiques; nous citerons quelques exemples :

Jean Broichard, qui avait épousé une héritière de la maison de Beauvoir, près Guillon, fut pris dans un château qu'il possédait dans l'Autunois. Quoique vieux et infirme, les Écorcheurs lui attachèrent les bras derrière le dos, puis lui lièrent les jambes avec tant de dureté que

(1) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

(2) Comptes de la châtellenie de Semur.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

le sang en sortait, puis ces brigands le couchèrent par terre « et lui sautèrent des piés et des mains sur la poitrine tellement qu'il mourut tantôt après. » Dans le même village, les vieillards furent massacrés, toutes les filles violées, et quatre-vingts des plus jeunes habitants emmenés ou rançonnés (1).

Geoffroi de Clugny, qui résidait dans sa terre de Ménessaire, permit aux Écorcheurs d'entrer dans son château sur la promesse et serment qu'ils ne toucheraient à rien sans payer, mais ils pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent et commirent des dégâts dont la valeur fut estimée plus de deux mille écus ; puis ils incendièrent les granges en se retirant ; Antoine de Chabannes et Blanchefort étaient de cette expédition (2).

Les gens de la compagnie du capitaine Robinet prirent deux femmes, les attachèrent à un poteau, au milieu d'une chambre, couchèrent un enfant sur un faix de paille et mirent le feu à la maison. L'enfant fut brûlé et les deux femmes furent sauvées par Guillaume de Damas, seigneur de Digoine (3).

Un prisonnier fut pendu par les pieds et frappé avec un maillet jusqu'à ce qu'il eût promis une rançon de deux saluts d'or. On attachait une botte de paille sur le dos d'un autre prisonnier, on y mit le feu, puis on le força à courir. D'autres victimes étaient attachées à des échelles pendant plusieurs jours ou bien on les faisait rôtir impitoyablement jusqu'à paiement d'une rançon. Un père eut

(1) Information touchant les dégâts commis par les Écorcheurs dans le bailliage d'Autun. — *Loco citato*.

(2) Id. Notes et Documents de M. Marcel Canat.

(3) Enquête sur les Écorcheurs dans l'Autunois.

la douleur de voir brûler son fils sur un feu de paille, parce qu'il ne pouvait fournir la somme de trois saluts d'or à laquelle on l'avait taxé (1).

Un écuyer du Charolais, dont on célébrait les noces, fut enlevé, ainsi que quarante jeunes gens qui assistaient au festin, et on les mit complètement à nu (2).

Antoine de Chabannes ayant rencontré un pauvre laboureur qui venait d'être rançonné, le tua d'un coup d'épée. Jean Dolon, autrefois écuyer de Jeanne d'Arc, était le lieutenant de ce farouche capitaine et ne lui céda point en férocité. Quand il ne pouvait emmener ni rançonner les bestiaux, il leur faisait couper les jambes et les laissait dans cet état (3).

On trouve encore, dans les comptes particuliers des châtelainies à Dijon, des détails qui font frémir et dont le cynisme est si révoltant qu'il nous serait difficile de les reproduire d'une manière acceptable pour le lecteur. La simplicité, la naïveté du style de nos vieilles chroniques, peuvent seules excuser les citations : « Les Écorcheurs enlevoient les petits enfants qu'ils trouvoient « parmi les chemins ou ailleurs, et les cachoient en huche et là mouroient de faim, si les parents ne les rancheptoient par grant rançon. Quand un prudhomme avoit « une femme jeune, ils le prenoient, le tyrannisoient moult « grièvement, le mettoient en grant huche et puis prenoient sa femme, la tenoient par force sur le couvercle « de la huche où le bonhomme étoit enfermé, et ils « crioient : « Vilain, en despit de toy ta femme sera

(1) Information touchant les dégâts commis par les Écorcheurs dans le Charolais. — *Loco citato*.

(2) id. id.

(3) id. id.

« chevauchée, » et ainsi faisoient. Et quand ils avoient
« fini leur malle œuvre, ils laissoient le povre mary périr
« là dedans, s'ils ne faisoient payer sa rançon, et ils
« chassoient la femme à grants coups. »

Tous les moyens que peut inventer la brutalité la plus révoltante furent employés par ces odieux capitaines, auxquels on rougit de donner le nom d'hommes. Et cependant, ce sont ces mêmes capitaines que l'histoire, trop indulgente, a couvert d'un renom immérité de loyauté, de bravoure et de chevalerie ! Mais ce renom n'était sans doute que le reflet d'une gloire plus pure, acquise sous la bannière de Jeanne d'Arc, ou que le rayon émané de l'auréole qui environnait cette sainte fille.

Nous ne pouvons, il est vrai, avec les idées de nationalité reçues de nos jours, apprécier ni concevoir l'antipathie qui régnait entre la Bourgogne et la France au quinzième siècle ; car alors la Bourgogne était, comme la France, un état distinct, une patrie ; mais l'esprit de parti peut-il autoriser la conscience à commettre des actes d'une aussi sauvage barbarie ?

Sur la nouvelle des brigandages commis dans son duché par les Français, le duc se plaignit au roi, pour lui reprocher l'inexécution du traité d'Arras. Alors, Charles VII écrivit, le 15 septembre 1438, à tous les chefs de compagnie qui parcouraient la Bourgogne, pour leur ordonner de quitter le pays. Xaintrailles, Gauthier de Brussac, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, Floquet, Blanchefort sont compris dans l'ordonnance royale (1).

Mais, malgré la précision des termes de l'ordonnance,

(1) Arch. de Dijon. — Notes et Documents de M. Marcel Canat.

les Écorcheurs continuèrent, comme par le passé, *de vivre sur le bonhomme*. Pour mettre un terme à leurs ravages, le gouverneur de Bourgogne convoqua les principaux seigneurs de la province : les sires de Joigny, de Saint-Bris, de Rougemont, de Chastellux, de Tanlay, etc..... pour leur dire de rassembler des gens d'armes et de trait afin de résister aux Écorcheurs (1). Les Etats de Bourgogne votèrent même une somme de six mille saluts d'or pour favoriser cet armement. Des sommes importantes furent également avancées au comte de Fribourg pour mettre ce projet à exécution (2).

Mais les féaux et vassaux de Bourgogne refusèrent de marcher ; la plupart des seigneurs, dans la crainte d'être mis à rançon, reçurent même les Écorcheurs dans leurs châteaux, les guidèrent dans leurs excursions et défrayèrent leur compagnie (3).

Le maréchal de Chastellux, craignant de voir ses propriétés ravagées, composa à diverses reprises avec les chefs d'Écorcheurs. Blanchefort et Brussac, ayant voulu obtenir une rançon des habitants de Mont-Saint-Jean, ceux-ci prièrent le sire de Chastellux, leur seigneur, d'intercéder pour eux. Sur sa prière, Antoine de Chabannes, Stevenot, neveu de Lahire, le seigneur de Penesæch, Blanchefort, Brussac et autres capitaines, au nombre de quarante environ, se rendirent au château de Mont-Saint-Jean, où on leur fit *bonne chère* ; on les promena ensuite aux alentours pour leur faire admirer la richesse et la

(1) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Autunois.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes généraux, B. 1669,

(4) Arch. de Lille. — Notes et Documents de M. Canat.

beauté du pays « après quoy ils se jouèrent ung peu avec
« les dames et les damoiselles qui pour lors étaient au
« dit Mont-Saint-Jean en la salle d'illec, et puis s'en re-
« tournèrent où bon leur sembla. » Et ces trop complai-
santes réceptions se renouvelaient souvent (1).

Les principaux seigneurs avaient eu soin de se faire
donner des garanties pour leurs châteaux, comme le sire
de Chastellux, le sire de Corcelles, le sire de Sombernon.
Ce dernier était sans cesse mandé pour jouer aux dés
avec les capitaines d'Écorcheurs, tantôt à Vitteaux, où
ils logeaient, tantôt dans sa forteresse de Sombernon.
Ces jeux se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit,
et les sommes perdues s'élevaient parfois jusqu'à trois
cents saluts d'or (2).

Il y eut cependant des exceptions, mais elles furent
rares. Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnout et de
Maraut, loin de traiter avec les Écorcheurs, s'efforça
toujours de les combattre et de les repousser : sur la
prière des Avallonnais, il avait même été en Flandre vers
le duc pour se plaindre de leurs déprédations. Pour le
récompenser de ses bons services, le duc lui donna, pour
sa vie durant, ainsi qu'à sa femme Agnès de Dours, la
maison qu'il possédait à Avallon (3).

Les Écorcheurs eurent bientôt contre eux un adver-
saire beaucoup plus redoutable que les armes du duc
et que les ordonnances de Charles VII; ce fut la famine
et la peste qui ravagèrent la Bourgogne, mais principale-
ment l'Auxois et l'Avallonnais :

« Et n'est nouvelle que de mémoire d'homme on ait

(1) Arch. de Lille. — Notes et Documents de M. Canat.

(2) id. id. id.

(3) Arch. de Dijon. — Recueil Peincodé, t. 23, p. 355.

« vu telle atrocité de famine, suivie d'une pestilence non
 « pareille, car par les villes on ne voyait autre spectacle
 « qu'une infinité de cadavres entassés par les rues avec
 « une grande troupe de pures gens languissants et à
 « demi morts. » Les annales des Carmes de Semur
 disent que les loups, habitués à se nourrir de la viande
 des morts, entraient dans la ville et dévoraient même les
 vivants (1).

Floquet, Antoine de Chabannes et les autres capitai-
 nes jugèrent qu'il était prudent de se retirer. Au mois
 de novembre 1438, ils se dirigèrent du côté du Charolais
 et y commirent les mêmes ravages que dans l'Auxois (2).

§ II.

**Fort-Épice fait des tentatives sur Mont-Réal, Toucy, Maraut. —
 Comment il est chassé du château de Voutenay par un écuyer
 de la compagnie de Miles de Jaucourt. — Les Écorcheurs à Mont-
 Réal, Lisle, Guillon.**

(1439-1440).

Les Avallonnais furent huit mois sans voir apparaître
 les Ecorcheurs, mais, au mois d'août 1439, le terrible
 Fort Épice vint encore leur donner l'alarme. Cet infati-
 gable guerroyeur ne voulait point également reconnaître
 une pacification qui lui ôtait tout moyen de s'enrichir par
 le pillage. Cette passion avait cependant failli lui coûter
 cher ; il avait reçu une bonne leçon après le siège de
 Coulanges-la-Vineuse, car il ne tenait qu'au connétable
 de Richemont de le faire pendre, si les habitants de la

(1) *Esquisse historique et pittoresque de Semur*, par M. Bocquin.

(2) Informations sur les dégâts commis par les Écorcheurs en Cha-
 rolais. — Notes et Documents de M. Marcel Cañat.

ville de Bourges, auxquels il avait rendu service, n'eussent demandé grâce en sa faveur (1).

Le connétable de Richemont avait sans doute obtenu du coupable, qui lui avait déjà manqué de parole, un serment de renoncer à cette existence de pillage. Mais la seconde promesse avait été aussi vite oubliée que la première, et, une année après, Fort-Épice, aidé du bâtard de la Baume, s'emparait de la forteresse de Mailly-le-Châtel. Il fallut lever des troupes pour essayer de les déloger, et les États de Bourgogne votèrent des subsides pour l'engager à se retirer (2).

Dans l'été de 1439, Fort-Épice apparut dans l'Auxerois et tenta sur Toucy un coup de main qui fut sans résultat (3). Les Avallonnais, pour lesquels il était un juste sujet de terreur, prenaient soin de faire surveiller ses démarches et en donnaient des nouvelles aux villes voisines. Les habitants réparaient les murailles, demandaient une garnison et nommaient pour capitaine Regnaut Le Roux, que l'on fit venir de Vézelay (4).

En août 1439, le châtelain de Mont-Réal prévint celui d'Avallon que le seigneur Fort-Épice avait fait une entreprise sur la ville, mais qu'il avait été repoussé : une attaque dirigée sur Maraut échoua complètement (5). Ce capitaine avait cependant été plus heureux quelque temps auparavant, car il était parvenu à surprendre le fort de Voutenay et y avait mis une garnison dont le voisinage était fort incommode pour les pays d'alentour. Jean Riol-

(1) Chron. d'Artus III. Guill. de Gruel.

(2) Le continuateur de Plancher, IV.

(3) Archives d'Avallon. — Comptes.

(4) Archives d'Avallon. — Comptes.

(5) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Auxois.

let, chef de chambre dans la compagnie de Miles de Jaucourt, résolut de le faire déloger et vint en plein midi escalader les murailles de Voutenay, avec une troupe de gens d'armes. Fort-Épice jouait aux dés avec ses compagnons. Surpris à l'improviste, il n'eut que le temps de mettre ses bottes et de se sauver par une porte dérobée qui donnait du côté de la rivière (1).

Quelques jours après, Fort-Épice vint courir la foire de Saulieu, y enleva des bestiaux et emmena plusieurs prisonniers. Jean Riollet, qui s'était attaché à ses pas, le surprit encore, ainsi que ceux de sa compagnie, le *ruèrent sus* et lui ravirent tout son butin (2).

En février 1440, une autre bande d'Écorcheurs, qui ne paraît point faire partie de la compagnie de Fort-Épice, s'empara de Guillon et du château de Mont-Réal, d'où elle se répandit dans le Tonnerrois, l'Auxois et l'Avallonnais. Deux écuyers, Henri de Chambournay et Pierre de Tenesse, avaient mission d'observer la marche des ennemis et d'en faire un rapport aux châtelains, afin de tenir les garnisons en éveil (3).

Cette invasion fut suivie d'une convocation de tous les nobles de la province: les sires de Villiers-la-Faye, de Jouvelle, de La Trémouille, Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, Thibaud de Rougemont, etc., reçurent ordre de marcher contre les Écorcheurs. Jean de Rochefort, maître de l'artillerie du duché, visita les principales forteresses et envoya des garnisons dans celles qui en man-

(1) Arch. de Dijon. — Reg. mm^s particuliers.

(2) Dijon. — Preuves de noblesse de Jean Riollet.

(3) Bibl. Imp., Collect. Bourgogne, t. XXI.

quaient (1). Philibert de Jaucourt fut nommé capitaine de Mont-Réal, avec faculté de se faire remplacer pendant deux ans, à ses risques et périls, par un homme d'arme dont le choix devait être approuvé par le bailli d'Auxois (2).

L'Avallonnais semblait menacé de toutes parts, car, en octobre, on annonçait le retour de Floquet, que la peste avait seulement éloigné et qui revenait visiter l'Auxois. Le 16 novembre, les Écorcheurs campaient à Lisle-sous-Montréal; mais ils ne paraissent pas avoir séjourné longtemps, tant le pays offrait peu de ressources aux pillards; d'ailleurs, le bailli d'Auxois avait fait enlever jusqu'aux fers des moulins et aux forges des maréchaux (3).

En même temps, une compagnie d'Écorcheurs, au nombre de six mille chevaux, s'avancait entre Sens et Montereau, comme l'attestait le bailli d'Auxerre (4). Les États de Bourgogne furent convoqués pour se réunir à Dijon, le 8 décembre, afin d'aviser aux moyens de repousser l'ennemi; mais la convocation fut remise au 3 janvier 1441 (5).

Des plaintes furent adressées au roi, attendu que depuis cinq ans les conditions du traité d'Arras n'avaient point été remplies et que les capitaines français n'avaient cessé de piller la Bourgogne. Charles VII y répondit par de nouvelles lettres, datées de Troyes (6), lettres rédi-

(1) Arch. de Dijon. — Cp^e 2^e de L. de Vizen.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de Mont-Réal.

(3) Comptes généraux à Dijon. — Ordre du 19 novembre.

(4) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

(5) Notes et documents de M. Marcel Canat.

(6) Lettres datées du 26 janvier 1441. — Compte premier de J. de Vizen, receveur général.

gées dans les mêmes termes que celles adressées aux capitaines des Écorcheurs, deux années auparavant. Pour joindre l'effet aux menaces, le roi fit exécuter l'un des plus terribles capitaines : le bâtard de Bourbon fut cousu dans un sac et jeté à la rivière à Bar-sur-Seine.

Tous les chefs de compagnie furent ensuite mandés au siège de Pontoise où se rendit le roi, et la Bourgogne fut un moment délivrée de tous ces pillards.

§ III.

Les Écorcheurs dans le Tonnerrois, à Ravières, Rougemont, — dans l'Avallonnais, à Mont-Réal, Vézelay. — Le maréchal de Bourgogne vient camper à Annay-la-Côte et leur donne la chasse. — Bataille d'Époisses, entre les troupes du duc et celles du dauphin, fils de Charles VII.

(1441-1444).

Plusieurs capitaines, lassés de voir le siège de Pontoise traîner en longueur, et trouvant qu'une telle expédition offrait peu de chances de butin, revinrent en Champagne, occupèrent d'abord la vallée des Riceys, puis se répandirent dans le Tonnerrois (1). Au mois d'octobre 1441, trente-quatre seigneurs de la province, au nombre desquels figurent les sires de Tanlay, d'Ancy, de Joigny, de Saint-Bris, de Chastellux, de la Guiche, furent convoqués pour résister aux Écorcheurs logés à Rougemont, à Ravières et aux environs (2). Le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, fut chargé de diriger tous ces chevaliers et leur compagnie sur les points menacés par

(1) Arch. de Dijon. — Compte 1^{er} de J. de Vizen.

(2) Bibl. Imp. — Collection Bourg., t. XXI.

l'ennemi. Il mit tant de célérité dans ses préparatifs, qu'il fut, trois semaines après, en mesure de donner la chasse aux Écorcheurs, qui, pour la quatrième fois, parcouraient l'Avallonnais.

Mont-Réal eut encore le triste honneur d'héberger ces visiteurs indiscrets, qui se rendirent ensuite à Vézelay et logèrent tous leurs chevaux dans l'église de la Magdelaine (1).

La ville d'Avallon était protégée par une garnison, dont Le Grand Estude avait momentanément été nommé capitaine. Dans une excursion que fit cette garnison contre la compagnie des Écorcheurs de Blanchefort, qui maraudaient dans la campagne, il y eut plusieurs chevaux de pris ; les échevins les firent rendre à Blanchefort (2). On voulait sans doute ne pas s'aliéner les bonnes grâces de ce farouche capitaine, mais on ne le laissa pas longtemps tranquille.

Jean de Rochefort, maître de l'artillerie de Bourgogne, arriva à Avallon avec un fort détachement de gens d'armes, pendant que le maréchal de Bourgogne était venu camper à Annay-la-Côte, village situé sur une éminence d'où l'on pouvait dominer la campagne et observer la marche de l'ennemi (3). Ceci se passait au mois de novembre. Pendant les huit jours que resta le maréchal, les habitants d'Avallon eurent soin de faire conduire dans le camp des torches, des chandelles, des provisions de pain et de vin. Le maréchal poursuivit les Écorcheurs à Vézelay, le 22, les fit déloger et se dirigea ensuite sur Saulieu (4).

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes de cette ville.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(4) Bibl. Imp. — Collect. Bourgogne

Au mois de février 1442, les sires de Vitteaux, le prince d'Orange, le comte de Joigny et d'autres seigneurs passèrent à Avallon, en allant à Nevers, où devaient se trouver les ducs de Bourgogne, de Bourbon, d'Alençon et les princes les plus illustres des deux royaumes. Les Avallonnais leur offrirent en présent le meilleur vin du pays (1).

Les conférences qui devaient se tenir à Nevers, pour les conditions de paix, n'eurent pas le résultat qu'on en attendait, probablement à cause des Écorcheurs, qui déjà s'avançaient en Bourgogne du côté du Lyonnais, tandis qu'une autre compagnie, après avoir passé la Loire, commettait, dans l'Auxerrois et le Tonnerrois, des dégâts dont le détail nous entraînerait au-delà des limites que nous impose le titre de cette notice. Ces dégâts furent tels que le duc de Bourgogne se vit dans la nécessité de réunir les États, pour demander des subsides et repousser l'invasion : il demandait 60,000 livres, mais le pays ruiné n'en put accorder que 20,000 (2).

Toute la noblesse de Bourgogne fut de nouveau convoquée : les sires de Beauvoir, de Saint-Bris, de Joigny, de Tanlay, de Rochefort, de Chastellux, de La Guiche, de Pot, de Damas, les sires de Mandelot, seigneurs d'Yrouer et Villers-les-Haut, durent se trouver en armes avec les chevaliers et les écuyers qui marchaient sous leur bannière (3).

Les forteresses et les châteaux furent approvisionnés de munitions de guerre. Les capitaines s'occupèrent de faire restaurer les fortifications. Philibert de Jaucourt,

(1). Arch. d'Avallon. — Comptes.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes de l'Autunois.

(3) Arch. de Dijon. — Comptes généraux.

capitaine de Mont-Réal, Philippe de Bourbon, capitaine d'Auxerre, Joseran, capitaine de Mailly-le-Châtel, Robin de Beauvoir, châtelain d'Avallon, Jehan Poillefoul, capitaine de Maraut, reçurent ordre de faire le guet sur les murailles et de donner des nouvelles de l'approche des ennemis. Quoiqu'il n'y ait aucun fait spécial à signaler pour Avallon, on voit, dans les archives de la ville, que les murailles furent plusieurs fois assaillies, *car les couleuvrines étaient rompues en jetant contre les escorcheurs* (1).

L'année 1443 s'écoula plus tranquillement, malgré les appréhensions que l'on avait à cause de la compagnie qui parcourait le Nivernais. Plusieurs espions de cette même compagnie, ayant été envoyés pour tenter les moyens de surprendre Saulieu et Semur, furent saisis et exécutés (2).

Il y eut encore de nouvelles convocations de la noblesse : cette fois, c'étaient les Saxons qui se préparaient à entrer en Bourgogne. Mais on recommanda seulement aux seigneurs de se tenir dans leurs hôtels, en attendant des ordres plus précis (3).

La prise de Clamecy, par le capitaine Pierre Aubert (août 1444), vint donner des craintes plus sérieuses aux Avallonnais, qui mandèrent, pour les protéger, Jean, bâtard de Chastellux, seigneur de Courson ; mais ils en furent, cette fois, quittes pour la peur seulement ; les Auxerrois seuls furent chargés de recevoir cette visite incommode.

Sur les ordres du duc, le maréchal de Bourgogne réunit

(1) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(2) Arch. d'Avallon. — Comptes de la ville.

(3) Comptes généraux, à Dijon. — J. de Visen.

des troupes et vint en faire la revue à Semur-en-Auxois, où devaient le rejoindre Claude de La Guiche, Guillaume de Jaucourt et tous les chevaliers qu'il avait mandés. Le maréchal se proposait de défendre, à la fois, Marcigny-les-Nonains et Clamecy contre les Écorcheurs (1); mais voici que l'armée du dauphin (plus tard Louis XI) vint passer en Bourgogne, au retour du Languedoc; elle fut traitée absolument comme l'eussent été les Écorcheurs. Le renard voulait-il déjà manger les poules du duc de Bourgogne, selon l'expression de Charles VII?

Le maréchal de Bourgogne n'était, du reste, pas pris à l'improviste : le duc lui avait envoyé, le 12 juillet, un message pour le prévenir de l'arrivée du Dauphin, et le 20, les États, tenus à Dijon, avaient voté 6,000 livres destinées au paiement de gens d'armes « pour le rebo-
« tement des gens du roy et du daulphin nommés escor-
« cheurs (2). »

C'est à la suite de ce fait qu'eut lieu la bataille d'Époisses. Laissons parler le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet (3) :

..... « Au retour du Languedoc, moult des gens de son armée (du dauphin) se tirèrent sur les marches de Bourgogne, où ils firent de grands desrois comme autrefois avoient fait. Si s'en allèrent loger à un gros village nommé Espoisses, auquel lieu leur vint courre sus le seigneur de Beaumont, maréchal de Bourgogne, accompagné de plusieurs nobles du pays, et il y eut dure rencontre entre eux; mais enfin, par la diligence et vaillance du

(1) Notes et documents de M. Marcel Canat.

(2) Arch. de Dijon. — Comptes généraux. Notes de M. Canat.

(3) Edit. Buchon. L. 2, ch. CCLXXIV.

dit maréchal et d'aucuns autres seigneurs de sa compagnie, furent iceux François tournés à déconfiture et y eut grand nombre que morts que pris. »

Ce commencement d'hostilité entre le duc et le dauphin n'eut pas de suite; car l'affaire fut arrangée par *aucunes et notables personnes*. Néanmoins, l'antipathie entre le duc et le dauphin n'avait pas attendu jusque là pour se déclarer, et ce levain de discorde devait se retrouver un jour dans les luttes entre Louis XI et Charles-le-Téméraire.

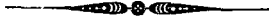
Ici se termine l'histoire de ces calamiteuses invasions des Écorcheurs dans l'Avallonnais comme dans la Bourgogne. Tous ces capitaines furent appelés à prendre part aux brillantes campagnes de Suisse et de Lorraine, après quoi Charles VII put enfin réaliser le projet, déjà inutilement tenté, de créer une armée permanente. Cette réforme, que devaient imiter plus tard les autres princes de l'Europe, prend à cette époque un caractère monumental : chef-d'œuvre du règne de Charles VII, elle devait faire ressortir l'impuissance de ces milices féodales, si souvent battues par les Anglais. C'est le signal d'une ère nouvelle pour cette pauvre Bourgogne, pour la Basse-Bourgogne surtout, tant de fois pillée et rançonnée par les soldats de l'étranger.

ERNEST PETIT.

De Vausse, août 1864.

QUATRE EMBLÈMES

DANS L'ANCIENNE SALLE DES ÉCHEVINS.



Après avoir découvert, admiré et restauré les peintures de notre salle de réunion, nous serions heureux de connaître qui a donné ce plan sobre et délicat, qui l'a exécuté ; à quelle occasion et en quelle année du xvii^e siècle nos échevins ont fait ce cadeau à la ville. Jusqu'ici nos recherches n'ont pas eu le moindre succès ; rien dans les comptes de la ville ni dans le livre des délibérations ne nous a éclairé sur cette intéressante question.

Mais, dans ces peintures, il y a quelques détails énigmatiques qu'on peut expliquer sans le secours des instruments municipaux. Je veux parler des quatre cartouches avec emblème et légende qu'on remarque sur la bordure inférieure et dont un heureux hasard me permet de vous donner aujourd'hui l'origine et l'interprétation.

La Renaissance eut la manie des emblèmes et en mettait partout : sur les blasons et les meubles, sur les livres et sur le service des tables, au fronton des édifices publics et sur la porte des maisons particulières. Une foule de savants s'exerçaient à ces jeux d'esprit : en Allemagne, Sambucus, historiographe des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, et numismate distingué ; à Bruxelles, Jean Boche, surnommé le Virgile de la Belgique ; à Venise, Dolce, un des plus instruits et des meilleurs écrivains de

son siècle, sans en compter bien d'autres qu'il serait trop long de nommer. Cependant, tous ces nouveaux-venus n'effacèrent point la renommée que s'était acquise en ce genre le célèbre jurisconsulte Alciat. Ce savant cosmopolite consacrait ses loisirs à composer des figures emblématiques, dont il donnait la clé au moyen d'une explication poétique. Le recueil qu'il publia en 1531 à Augsbourg, chez Peutinger, eut une si grande vogue que non-seulement on en fit une multitude d'éditions dans toute l'Europe, mais que plusieurs érudits se mirent, selon la mode du temps, à interpréter et à commenter ces emblèmes.

Celui qui réussit le mieux dans ce travail fut un écrivain de Bourgogne, Claude Mignaut, né à Talant, près de Dijon. Il fit paraître à Anvers, chez Plantin, en 1574, la première édition de ses commentaires sur les emblèmes d'Alciat, et le public prit un tel goût à cet ouvrage qu'on en vit près d'une vingtaine d'éditions en quelques années, et que Mignaut crut devoir donner lui-même une traduction française, pour satisfaire l'empressement des illettrés. Nous possédons à la Bibliothèque de la ville un exemplaire de l'édition publiée à Paris, chez Marnef, en 1583 ; elle porte ce titre : *Omnia Emblemata Alciati.. per Claudium Minoem*. Mignaut professa le droit en plusieurs villes, et on a remarqué que ce n'est pas sans une certaine affectation qu'il latinisait ainsi son nom.

C'est sans doute par lui que nos échevins connurent les emblèmes d'Alciat, et ce fut par suite de circonstances que je tâcherai d'expliquer tout à l'heure, qu'ils en choisirent trois pour orner la Chambre de Ville. Les deux premiers de ces emblèmes sont sur la muraille du côté du nord, et le troisième, au midi, près de la cheminée.

Dans le premier médaillon, à droite en entrant dans la salle, on voit un paysan tout absorbé dans la contemplation de son porc ou, si l'on aime mieux, d'un sanglier qui se précipite en avant et fouille la terre avec une ardeur brutale. Au-dessus est la devise : *In dies meliora*. Voici les vers dont Alciat accompagne cet emblème :

Rostra novo mihi setigeri suis obtulit anno
 Hæcque cliens : Ventri xenia, dixit, habe :
 Progreditur semper, nec retrò respicit unquàm ;
 Gramina cum pando, proruit ore vorax.
 Cura viris eadem est, ne spes sublapsa retrorsùm
 Cedat, et ut melius sit, quod et ulterius.

Un client vint m'offrir au premier de l'an une tête de porc, et me dit : Voilà des étrennes pour votre table. Cet animal va toujours en avant et ne regarde jamais derrière lui : quand la barrière lui est ouverte, il se précipite avec un appétit vorace. Il en est ainsi des hommes de cœur, ils n'abandonnent jamais une espérance et veulent toujours que meilleur soit l'avenir.

Dans les gravures du livre de Mignaut, on voit un détail que notre peintre a omis, c'est la devise de Charles-Quint, *Ulterius*, qui flotte au milieu des airs, sur une banderolle. Selon son usage, Mignaut s'est épris de cet emblème et l'orne d'un long commentaire. J'avoue que cela ne me semble briller ni par la grâce ni par le naturel, et j'aime à croire que, si nos échevins ont adopté cet emblème, c'est surtout à cause de la devise : *In dies meliora*. Faisons mieux de jour en jour.

Le second cartouche porte cette devise : *Concordia*. L'emblème consiste en deux guerriers qui se donnent la main. Ce signe, connu des peuples anciens aussi bien que des modernes, s'interprète de lui-même. Cependant

Alciat explique sa pensée en plusieurs distiques et fait allusion au texte où Tacite rapporte qu'un faux Néron tâchait d'attirer à son parti le centurion Sisenna chargé de porter aux prétoriens, de la part des légions de Syrie, le symbole de la concorde : *dextras, concordiaë insignia, Syriaci exercitûs ad prætorianos ferentem*. (Tacite, Hist., L. II, ch. 8).

In bellum civile duces cum Roma pararet
 Viribus et caderet Martia terra suis,
 Mos fuit in partes turmis coeuntibus easdem
 Conjunctas dextras, mutua dona, dare :
 Fœderis hæc species. Id habet concordia signum
 Ut quos jungit amor, jungat et ipsa manus.

Quand Rome préparait des chefs pour la guerre civile (après la mort de Galba), et que cette ville de Mars s'affaissait sous sa propre grandeur, c'était l'usage, parmi les légions qui se réunissaient sous le même drapeau, de s'envoyer des mains enlacées. Ce signe de ralliement, la Concorde le prend pour symbole. Les mains unissent ceux qui déjà sont unis par le cœur.

Il y a là-dessus force commentaires savants de Claude Mignaut, destinés à mettre en lumière les passages de l'antiquité qui confirment cet usage.

Au midi, le médaillon le plus rapproché de la cheminée nous offre deux personnages qui s'entretiennent gravement. L'un, âgé, porte une longue barbe et le costume de philosophe ; l'autre, plus jeune, ressemble à un guerrier et tient une pique à la main. La devise : *unum nihil, duos plurimum posse* (un seul ne peut rien, deux sont tout puissants) est le trait de lumière. Le courage s'unit à la prudence, et ce que la force seule ne saurait exécuter, va s'accomplir, si la sagesse apporte son concours. Mais

quels sont ces personnages? Alciat nous explique ainsi son emblème :

Laërtæ genitum, genitum quoque Tydeos unâ
 Hac cerâ expressit Zenalis apta manus :
 Viribus hic præstat, hic pollet acumine mentis,
 Nec tamen alterius non eget alter ope.
 Cum duo conjuncti veniunt, victoria certa est.
 Solum mens hominem, dextrave destituit.

Sur ce tableau, l'habile main de Zenalis (1) a représenté ensemble le fils de Laërte et le fils de Tydée. Celui-ci l'emporte par le courage, celui-là brille par la sagesse, et cependant ils ont besoin l'un de l'autre. Qu'ils s'unissent et la victoire est certaine. Quand l'homme est seul, la tête ou le cœur lui manque.

Ulysse personnifie donc ici la prudence, et Diomède, le courage. Le type de cet emblème, dit notre commentateur bourguignon, est puisé dans l'Iliade. Au livre dixième, Nestor délibère avec Agamemnon et Ménélas d'envoyer des espions dans le camp des Troyens. Diomède se propose pour cette mission, mais il demande qu'on lui adjoigne Ulysse, parce qu'il aura plus de confiance, si le roi d'Ithaque vient avec lui et lui donne des conseils. Quand on est seul, ajoute-t-il avec la naïveté des héros d'Homère, bien que l'on comprenne ce qu'il y a à faire, on a moins de sagesse pour se déterminer, et moins de cœur pour agir.

Dans le quatrième médaillon, nous voyons un juge assis sur son tribunal, ou peut-être un roi sur son trône. A sa gauche est un malheureux qui semble attendre sa déci-

(1) Zenalis est-il une fiction ou un peintre contemporain d'Alciat? C'est ce qu'on ne savait déjà plus au temps de Mignaut, c'est-à-dire trente ou quarante ans plus tard.

sion, et à droite un homme de loi qui tient un écrit à la main. La devise *nil nisi consilio* et l'attitude du principal personnage indiquent un examen sérieux de l'affaire en discussion.

Cet emblème ne se trouve point dans Alciat et je n'ai pu savoir quel en est l'auteur. Quant à la devise, que je crois empruntée aux anciens, elle est très-commune aux seizième et dix-septième siècles. M. Bardin m'assure qu'il l'a rencontrée à satiété sur les monnaies et les jetons depuis 1553 jusqu'à 1660, où elle disparaît tout à fait de la numismatique. Cependant, quoiqu'elle soit accommodée à toutes sortes de symboles, notre savant confrère n'a rien vu jusqu'à présent qui ressemble, de près ou de loin, à notre médaillon.

Maintenant, si nous essayons de rechercher la pensée qui guida nos échevins dans le choix de ces emblèmes, il semble que, pour la découvrir, il suffit de se reporter aux événements dont la mémoire était encore toute fraîche lorsqu'on entreprit les peintures. On sortait d'une époque profondément troublée par les dissensions intestines. Les guerres des Huguenots, puis de la Ligue, avaient interrompu le cours de la justice, divisé et armé les citoyens les uns contre les autres, diminué le commerce, paralysé toutes les industries. Mais la paix est revenue ; il ne s'agit plus maintenant que d'assurer l'avenir en rétablissant l'ordre et en maintenant la concorde.

Aussi, en portant les yeux à gauche, comme cela se fait naturellement quand on arrive dans la Chambre de Ville, le premier emblème qui frappe les regards est le symbole de la justice. On a agi despotiquement pendant les troubles, des mesures arbitraires ont été prises con-

tre divers citoyens, sur lesquels on a fait peser inconsidérément des accusations graves : qu'on se garde à l'avenir de ces excès ! De plus, les échevins sont institués pour administrer la ville ; mais les habitants doivent être consultés, et les mesures ne peuvent être adoptées qu'avec l'assentiment de la majorité : *Nil nisi consilio*.

La devise suivante a une teinte politique. Deux choses sont indispensables pour le succès : la force et la prudence. Rarement un homme ou un parti réunit à un degré suffisant ces deux qualités. Le ligueur était l'homme fort, le royaliste, l'homme prudent. Divisés, ils ont échoué l'un et l'autre ; réunis, ce seront Ulysse et Diomède dans le camp des Troyens. *Unum nihil, duos plurimum posse*.

Le troisième symbole, ces mains enlacées, qui rappellent la fin des guerres civiles et la réunion de toutes les légions sous le sceptre de Vespasien, est une allusion plus saisissante encore à toutes ces guerres dont la France a été le théâtre à la fin du seizième siècle, et à la pacification opérée par la conversion d'Henri IV. La concorde règne maintenant à Avallon comme dans toute la France.

En avant donc désormais ! Restaurez, améliorez, perfectionnez, dit la dernière devise : *In dies meliora : Ulterius*. *Plus oltre*, comme disait Charles-Quint ! C'est tout simplement la découverte de notre siècle : *Progrès!*... le mot est nouveau ; mais la chose est ancienne. Depuis la chute originelle, notre intelligence est tourmentée du besoin d'un avenir meilleur. En vérité, ceux qui s'imaginent que l'idée du progrès date de l'an de grâce 1789 ne connaissent ni le cœur humain ni l'histoire !

M. GALLY.

POÉSIES

Lues, en séance, à la Société d'Études d'Avallon,

LE 12 SEPTEMBRE 1864.

PROLOGUE.

Soyez les bienvenus, Messieurs, dans notre ville,
Vous qui, de la *Science* occupant les hauteurs,
Des *Études*, chez nous, visitez l'humble asile
Où s'est rangé ce flot d'attentifs auditeurs.
Nous venons de goûter vos lectures savantes,
Fruits mûrs et sérieux d'intéressants travaux ;
Nous venons d'applaudir de vos thèses marquantes,
Sur d'antiques sujets, les aperçus nouveaux.
Oserai-je, après vous, mêlant ma voix profane
A celles dont je sors d'ouïr les fiers accents,
Vous conter d'un Chardon et d'un malheureux Ane,
Ou de pauvres Oiseaux, les fastes innocents ?
Non, pour un tel écart il me faudrait sans doute,
Chez vous tous, croire à trop d'indulgentes bontés,
Aussi, dans mon émoi, j'hésite et je redoute
Contre mes faibles vers de vous voir irrités.
Pourtant, quelqu'un m'a dit que ces minces bluettes
Rehausseraient l'éclat d'un plus brillant morceau ;
Je vous offrirai donc mes deux historiettes . . .
L'ombre, vous le savez, fait valoir le tableau !

L'ÂNE ET LE CHARDON.

FABLE.

On nous méprise, on nous accable ;
 On nous fait un sort misérable ;
 Et pour tous deux il n'est point de pardon,
 Disait au pauvre Âne un Chardon.

Pourtant, sans recourir à la métempycose,
 Tels que nous sommes faits, nous valons quelque chose.

Vous, Maître Aliboron, d'abord,
 Avec l'homme assez peu d'accord,
 (Bien qu'il ait avec vous plus d'une ressemblance),
 Vous doublez souvent sa puissance,
 Par l'aide que vous lui prêtez,
 Les fardeaux que vous lui portez,
 Et le peu que vous lui coûtez ;
 Sans compter ce lait salulaire,

Que de Dame l'Anesse il est heureux d'extraire,
 Pour recrépir sa chétive santé,

Lorsqu'en tous les excès, sans frein, il s'est jeté.

Et moi, qu'en tous lieux on pourchasse,
 Dans la création je tiens aussi ma place.
 Sur ma tige épineuse un oiselet charmant
 M'emprunte, avec mon nom, son meilleur aliment.

De plus, vous nourrissant moi-même,
 A l'homme je procure une épargne suprême.

Puisque, restant votre mets préféré,
 J'économise ainsi le foin qu'il a serré.
 Eh bien ! de tous nos dons loin que l'ingrat se loue,
 Il nous honnit tous deux, tous deux il nous bafoue :
 Ami, répondit l'Âne, il faut te consoler ;
 De nous, sans doute, on devrait mieux parler ;
 Mais quoi ! chez les humains, par malheur, le futile
 Toujours l'emporta sur l'utile.

LES SERINS ET LES CHARDONNERETS

HISTOIRE VÉRITABLE.

De fort gentils Serins un tout jeune ménage
 Avait utilisé la saison de l'amour.
 Bientôt vinrent orner la cage
 OÛfs mignons couvés nuit et jour.
 Déjà le couple ailé croyait voir sa nichée
 Mettre le comble à son bonheur.
 Par ce doux espoir alléchée,
 La mère en redoublait d'ardeur.
 Cependant on veillait près de leur solitude,
 Guettant l'éclosion de ces hôtes si chers ;
 On supputait les jours avec sollicitude
 Hélas, on découvrit que les œufs étaient clairs !

 Grand chagrin au logis ! de cette perte amère
 Comment adoucir les regrets ?
 Cinq malheureux petits, séparés de leur mère,
 Dans un nid de Chardonnerets
 Sont destinés à périr de souffrance,
 Éprouvant le froid et la faim ;
 La cage aux Serins (quelle chance !)

A l'instant les reçoit d'une subtile main.
 Heureuse illusion d'une aimante nature !
 A l'instant le couple dispos
 S'émerveille de l'aventure,
 Et se dit tout joyeux : « Nos enfants sont éclos ! »
 Puis, ce sont, pour chacun, des soins, une tendresse
 A tirer les larmes des yeux ;
 Et de becquée une largesse,
 Telle que vrais parents jamais ne firent mieux.

Aussi, les oisillons grandissent,
 Que c'est un plaisir de les voir,
 Et de leur frais babil, le matin, réjouissent
 Ces parents qu'ils pensent avoir.
 Mais, voici qu'à ceux-là quelqu'un tient ce langage,
 (Car, pour certaines gens, médire a tant d'appas) :
 « Vous avez des enfants d'un singulier plumage ;
 « Au vôtre il ne ressemble pas.
 « Non moins diffère le ramage.
 « Ne vous aurait-on pas trompés ?
 « Et de quelque lointain bocage
 « Ne sont-ce pas des échappés ?
 — « Des échappés, grand Dieu ! non, leur cage est la nôtre !
 « Nous prétendons qu'ils y sont nés ;
 « Mais leur naissance fût-elle autre,
 « De loin les eût-on amenés,
 « Grâce à nos soins, à nos soucis extrêmes,
 « Nous aurions assez de motifs,
 « A l'égal de nos enfants mêmes,
 « Pour chérir nos fils adoptifs ! »

Le véritable père est moins celui qui donne
 A l'enfant le bienfait du jour,
 Que tel qui, le prenant au berceau, l'entourne
 De ses soins continus et de tout son amour.

LA ROSE ET LE BOUTON.

FABLE.

Un Bouton se dressait à côté d'une Rose,
 Bien qu'à peine montrant sa fleur encor mi-close,
 Sur sa voisine il voulait l'emporter ;
 Contre elle souvent disputer
 Bref. il la méprisait, loin de la respecter.
 « Voyez donc, disait-il, cette vieille coquette
 « Qui nous étale sa toilette
 « De l'ancien temps. Qu'elle cède le pas ;
 « Car du moindre de nous elle n'approche pas.
 « Son règne doit cesser quand le nôtre commence. »
 De l'imprudent telle était la jactance.
 Justement courroucé, quelqu'un lui dit : « Mon bou,
 « De jaboter ainsi vous n'avez pas raison.
 « Pour être en droit de critiquer la Rose,
 « Par vous-même, essayez de valoir quelque chose,
 « Tout seul, vous avez peu d'éclat et de parfum ;
 « Et si, tranchant votre rameau commun,
 « Le sort vous enlevait à tous deux l'existence,
 « De la Rose on aurait une divine essence.
 « Mais vous, pauvre Bouton, sans honneur et sans but,
 « Vous sécheriez bientôt, dans un coin, au rebut ! »

De toute fable, écrite ou bien orale,
 On dit qu'il faut tirer une morale.
 Pour la mienne en ai-je besoin ?
 Non ; j'en laisse à chacun le soin.

NOTA. — Les deux essais du même auteur, *la Rose et le Bouton* et *la Lame et le Fourreau*, avaient été lus à une séance précédente de la *Société d'Études*.

LA LAME ET LE FOURREAU.

FABLE.

Pourquoi sous cet épais Fourreau
 M'enfermer, disait une lame ?
 Lorsque, pour y briller, le grand jour me réclame,
 Pourquoi me mettre en un tombeau ?
 Ah ! vraiment le tour n'est pas beau !
 Ingrate, s'exclama la Gaine protectrice,
 Pouvez-vous bien parler ainsi ?
 De m'avoir pour sage tutrice,
 Voilà comment vous me dites merci.
 Songez-y donc, jeune imprudente,
 Toute nue et resplendissante,
 Aux injures de l'air si vous vous exposez,
 Bientôt votre éclat terniriez,
 Et, du moindre choc dépendante,
 Loin de donner la mort, vous-même péririez.
 A votre sort le mien je sacrifie ;
 Pour préserver la vôtre abandonnant ma vie ;
 Car le dicton n'est pas nouveau :
 Oui, *la lame use le Fourreau.*

La plus tendre sollicitude
 N'obtient souvent qu'ingratitude
 Du cœur qui s'égare, emporté
 Par une sottise vanité.

Ad. BIDAULT.

MOUVEMENT DU MÉDAILLIER

DE LA VILLE D'AVALLON

PENDANT L'ANNÉE 1864

MESSIEURS,

Avant de vous présenter le résultat de l'année 1864, qui ne le cède en rien à celui des années précédentes, il est juste de réparer une omission que j'ai vivement regrettée.

Lors de l'inauguration de cette salle par M. le Préfet, le 22 avril 1863, M. le Maire de la ville d'Avallon a déposé sur le bureau une médaille décernée au Comice agricole, pour les vins de notre Avallonnais, à la grande Exposition de Londres. Par un malentendu inexplicable, j'avais cru que ce qui nous était offert comme un don n'était qu'un simple dépôt confié à nos soins. Notre Président est revenu sur cette omission tout à fait involontaire, en présentant à M. le Maire, dans la séance publique du mois de septembre dernier, nos remerciements et nos regrets. Je viens à mon tour apporter mon tribut de reconnaissance.

Cette pièce, d'un grand module, représente le lion de la Grande-Bretagne, avec plusieurs figures symboliques de l'Agriculture et du Commerce.

Une autre pièce déjà nous avait été remise en 1857 par M. le Maire d'Avallon, au sujet de la naissance du Prince Impérial. C'est l'Empereur Napoléon III qui présente son fils, nouveau-né, aux Maires de tous les chefs-lieux, réunis à Paris pour cette solennité.

Ces deux monuments resteront toujours en tête du Médaillier, comme preuve de la sympathique bienveillance de MM. les Adminis-

trateurs de notre ville, et en particulier de M. le Maire, Audouche Febvre.

Le Médaillier s'est augmenté, dans le courant de cette année, d'un nombre considérable de pièces, remarquables par leur belle conservation et surtout par leur degré d'utilité. Elles serviront à former des adjonctions nécessaires et à compléter des séries qui auraient pu rester encore longtemps dans un état de regrettable imperfection. Ce sont, en premier lieu, les Consulaires, ces vieux noms de la Rome antique, qui nous charment et nous charmeront toujours par leurs révélations historiques.

Ces noms, inscrits sur l'argent et sur l'or, conservent naturellement leur vieille orthographe, qui nous vient en aide pour les prononcer convenablement. La contemplation de ces monuments éternels, la vue des instruments employés dans les cérémonies religieuses, ces trophées, ces grands et petits triomphes nous apparaissent encore avec un luxe de détails qui nous fournit des renseignements infiniment précieux sur les auteurs de tant de hauts faits. Tels sont les représentants de ces nobles familles : Aquilia, Cervilia, Claudia, Furia, Junia, Memmia, Minucia, Nævia, Pinaria, Plætoria, Porcia, Posthumia, Rubria et Vibia. Nous nous sommes donc enrichis de 14 familles nouvelles, dont plusieurs se composent de quatre ou cinq exemplaires. Nous sommes redevables de ce véritable trésor à la générosité de M. Ernest Gariel. Le séjour de Paris, la fréquentation de l'Hôtel Drouot, une grande bienveillance pour la *Société d'Études* et le Musée avallonnais, tels sont les heureux motifs qui nous ont procuré ces raretés et celles dont la nomenclature va suivre.

Un demi as et un tiers d'as, nommés semis et triens avec la figure d'une divinité au droit, et la proue du vaisseau au revers. Ce peuple romain, éminemment propre aux travaux de la guerre et de l'agriculture, qui ne reconnaît pour divinité première que la haste ou javeline, ce peuple, dis-je, n'a pas plus tôt vaincu la nation maritime des Antiates, que son principal édifice, la tribune aux harangues, prend le nom de Rostres, du nom latin *Rostrum*, bec de vaisseau, armature en bronze que l'on détache des navires brisés, incendiés, regardés comme inutiles, et, cependant, le citoyen romain

veut décorer de cet ornement formidable la seule place publique qu'il possède, le Forum.

Plus tard, en honneur de la première bataille navale qu'il gagne en dehors de toute règle et de toute science nautique, il élève à Duillius une colonne rostrale, le plus ancien monument qui nous soit resté de la Rome des guerres puniques et qui subsiste encore aujourd'hui. A partir de cette époque, nous voyons la proue, dont s'enorgueillit le Romain, marquer toutes les monnaies de bronze connues sous la dénomination d'as, de demi as, de sixième d'as, etc. Cet usage se continue jusqu'à Antoine et aux enfants de Pompée, qui ornent de la proue leurs deniers d'argent. Tibère lui-même prend la rame et le gouvernail pour symbole, et les successeurs de Constantin, les Jovien, les Valens, les Gratien, les Valentinien, ces hommes à la haute stature, aux traits distingués, se montrent debout, avec leurs parures de perles et de diamants, sur une trirème dématée.

Viennent ensuite de magnifiques exemplaires de Tiberius Claudius Drusus Germanicus, de Nero Claudius, de Sergius Sulpitius Galba, et ajoutez à ces richesses, Messieurs, deux deniers dont le prix eût dépassé nos modestes ressources : Imp. Cæs. Decimus Claudius Ailius Balbinus aug., avec le revers Concordia Augg. et Imp. Cæs. Papienus Aug., au revers de Amor mutuus Augg.

Ces deux empereurs, élus par le sénat après la mort des deux Gordiens d'Afrique et après la déchéance de Maximin, n'occupèrent le trône que deux ans environ. Les gardes prétoriennes, ne voulant pas reconnaître d'empereur choisi par le sénat, les massacrèrent, l'an 258, et mirent à leur place le jeune Gordien. Les autres monnaies, offertes par M. Ernest Gariel, seront inscrites à la place qu'elles doivent occuper dans le Bulletin.

Je passe à un autre ordre de monnaies qui commencent à être recherchées et qui le seront bien davantage à mesure que les temps qui les ont vues apparaître, s'éloigneront de nous et de nos petits enfants. Je veux parler des monnaies et titres de toute nature qui prennent leur origine à la fête dite de la Fédération et qui se continueront jusqu'au renversement du Directoire en 1799. Deux surtout méritent d'être mentionnées séparément :

1° L'essai de Galle. Essai relatif au décret du 25 août 1792, qui autorise les sieurs Mercier, Mathieu, Monterde et autres artistes réunis de la ville de Lyon, à fabriquer, pour le compte de la nation, des espèces de bronze de cinq sous à trois sous. Les unes et les autres devaient représenter, d'un côté la Liberté sous les traits d'une femme, aux cheveux épars, ayant à côté d'elle une pique surmontée d'un bonnet.

Telle est exactement la pièce qui nous a été donnée.

2° Le double décime du Directoire. La pénurie d'argent était si grande à cette époque, que Barras et ses collègues voulurent faire passer ce décime pour une valeur double; mais le peuple se refusa à ces arrangements, et force fut aux Directeurs de le poinçonner à nouveau et de le laisser dans la circulation pour sa valeur réelle. Qu'y a-t-il d'étonnant dans cette supercherie gouvernementale, si, au 31 octobre 1796, 2,400 fr. en assignats étaient cotés l'équivalent de 24 l., et, avec un assignat de cent francs, une pauvre femme pouvait à grand'peine se procurer une livre de beurre sur le marché; cette pauvre femme, c'était ma mère. Mais l'argent d'Italie à cette époque, celui des Anglais un peu plus tard, et enfin les découvertes de la Californie ont apporté une quantité suffisante de numéraire en France, pour que ce décime, par un retour bizarre des choses humaines, fût coté aujourd'hui au prix de 25 francs, sur le catalogue de Rousseau, quand il est à fleur de coin, comme le montre notre échantillon.

Nous avons reçu bon nombre de pièces d'un honorable compatriote, qui se complait à garder l'anonyme et à ne pas voir divulguer son nom. J'obéirai donc, puisqu'il le faut, mais avec regret, puisque nous sommes redevables à cet amateur distingué, de plusieurs autres pièces concernant l'histoire de Henri IV, lorsqu'il n'était que le Béarnais, et, de plus, d'un bijou romain d'une haute valeur. C'est le portrait de J. César, gravé sur pierre fine et trouvé sur le finage du Vault-de-Lugny, appelé le climat de la Chouètre. En effet, les mots Chouètre, Jouètre, Jouâtre, Jovis atria, conviennent à cette partie du village située en avant du pont. Le sous-sol des jardins et des habitations modernes est presque entièrement bétonné; à chaque fouille on en retire des morceaux de marbre blanc et des débris de tuiles et de

poteries romaines. A mi-côte du Montmartre, est la fontaine des Fées, où les anciens prétendent avoir vu des restes de construction et qui donne en si grande abondance ces belles eaux que vous connaissez.

Au sommet du mont, côté du sud, s'était élevée cette ville, à la vaste enceinte, dont le sacellum recérait les débris de tant de statues dont trois presque intactes. Enfin, on a déterré, dans l'habitation et dans ses environs, plus d'une centaine de pièces dont je n'ai pu encore recueillir qu'une vingtaine d'une manière authentique. La plus précieuse, toutefois, est le denier d'argent de Jules César, dictateur perpétuel, au revers de Vénus, tenant en main la Victoire. Voyez, Messieurs, le rapprochement : sur la montagne, on découvre la monnaie, et, au pied du mont, se rencontre le cachet du même prince et d'une ressemblance telle, que l'un et l'autre portrait pourraient servir de prospectus à une vie de Jules César. La cornaline qui représente ce grand homme était entourée, au moment de la découverte, de fragments de monture d'or et faisait partie d'une boucle d'oreille. Est-ce à dire que de hauts personnages aient habité ce petit coin du *pagus aballonensis*? Tout porte à le croire. La résidence des maîtres, bâtie sur la partie la plus élevée et la mieux abritée du pays, les édifices construits dans l'intervalle qui sépare le pied de la montagne des bords de la rivière, l'endroit le plus propice pour passer le cours d'eau à gué ou pour y jeter un pont. Comment ces constructions ont-elle été renversées, nous l'ignorons. Seulement, une autre race d'hommes a occupé le même espace de terrain et peut-être les mêmes demeures. La preuve, c'est le cimetière mérovingien, situé sur la petite colline en face et un peu à l'ouest du village actuel. Aussitôt que les habitants du Vault et le propriétaire même du champ, M. Naulot, nous eurent prévenus qu'on trouvait des corps rangés en ligne, séparés par des laves et recouverts par des laves, ce qui nécessitait le défoncement du terrain, nous nous sommes rendus sur les lieux, M. Moreau et moi, et nous n'avons pas eu de peine à reconnaître la sépulture mérovingienne, telle qu'elle se montre là où les documents abondent et telle que l'a décrite M. de Caumont. La position du squelette est absolument la même, à droite du mort gisait une lame de sabre, coupant d'un seul côté et sur laquelle on remarquait une rainure dessinant, au milieu de la lame, la forme de la lame elle-même,

et du côté gauche, une espèce de poignard ou de couteau. Voyez de nouveau, Messieurs, et jugez que ce que nous avons sous les yeux est exactement la même chose vue et dessinée par M. de Caumont. Quant aux ossements des autres compagnons du mort, ils sont alignés par rangées régulières et dirigés du nord au sud ; l'hiver prochain, M. Naulot continuera à défoncer le terrain, et nous suivrons avec intérêt ce nouveau travail. Voilà la description des sépultures mérovingiennes au v^e et au 6^e siècles ; nos Romains du Bas-Empire avaient donc été dépossédés pour faire place aux envahisseurs, qui se sont fondus eux-mêmes avec les Burgundes, et ont formé avec les indigènes, ces derniers pour la plus forte part, cette nation française, si fière autrefois de son unique origine.

M. Barbier-Paqueau a bien voulu remettre au Médailleur six pièces romaines, trouvées lors de la construction de la maison de M. Duchâteau, située à l'angle de la rue des Jardins et au point de jonction des routes de Paris, ancienne et nouvelle. En creusant les fondations de cette maison, on avait rencontré la voie romaine, bordée en cet endroit de tombeaux et de sépultures. C'est ce que l'on remarque ordinairement aux approches des villes d'une certaine importance, comme nous avons pu en juger par le grand nombre de débris humains et de monnaies romaines qui ont été découverts, le long de cette voie, depuis l'étang des Minimes jusqu'au cimetière.

Les pièces données par M. Barbier consistent en : 1^o Colonic de Nîmes, parfaitement conservée ; 2^o Antonin-le-Pieux ; 3^o M. Aurèle, avec les honneurs de la puissance tribunitienne, pour la xv^e, la xvii^e et la xviii^e fois. Ces trois pièces appartiennent aux années 167, 169 et 180 de l'ère chrétienne. C'est dans le courant de cette dernière année que ce prince mourut à Sirmium, il y a près de dix-sept cents ans. La dernière pièce en bronze concerne Faustine jeune, femme du même Marc Aurèle. Un petit ornement, représentant la lutte d'un lion et d'un sanglier, a été trouvé en même temps que les médailles et nous a été cédé également.

Une découverte d'un autre genre a été faite dans le courant de

cette année, par Jean Pogny, cantonnier à Blannay, à un kilomètre au-delà du pont de cette commune, sur le nouveau chemin d'Asquins ; en curant le fossé qui borde la route, des pierres noircies et calcinées ont été, pour cet ouvrier intelligent, l'indice d'une construction assez considérable, située sur le versant de la colline. A force de piocher et d'enlever des matériaux, portant tous la trace de l'incendie, il est arrivé à 1 mètre 20 au-dessous du sol et a rencontré une masse de blé, de lentilles et d'une espèce de vesces, le tout noirci et entièrement desséché, mais conservant de la façon la plus reconnaissable sa forme première. Ce brave homme m'a rapporté une certaine quantité de blé, que j'ai précieusement conservé, d'autant plus qu'une douzaine de monnaies du Haut-Empire s'y trouvaient attachées, les unes à moitié fondues et collées ensemble, les autres faciles à reconnaître pour des Antonins. J'ai mis de côté une Lucille, qui n'est boursoufflée que d'un côté.

Des fragments de cuivre, de verre, de poteries, quelques carreaux de grande dimension, en terre jaune, un morceau de meule à moudre ont seuls été trouvés jusqu'à présent. M. Desnoyers se propose de diriger des fouilles en cet endroit. La chose serait intéressante, à ce point de vue que je suppose l'habitation incendiée par le feu du ciel ; l'emplacement, dès lors, a été délaissé et maudit par la superstition romaine, le fait s'est transmis, nul n'a songé à rebâtir au même lieu, et des ruines du troisième siècle ont pu ainsi nous arriver intactes. Il paraît que du blé renfermé dans des silos souterrains et sans contact avec l'air extérieur, peut se garder bien des siècles ; le dessèchement d'ailleurs et la noirceur de ce blé ne sont pas l'effet produit par l'incendie, mais bien par la vétusté et la privation d'air atmosphérique.

FAMILLE CONSULAIRE.

P. Crassus m. f. (Publius Crassus Marci filius). Tête diadémée et laurée de Vénus, à d. R. Chevalier debout, vu de face, armé d'une haste et tenant son cheval par la bride ; à terre, une cuirasse et un bouclier. Famille *Lucinia*. M. Ferdinand Garnuchot.

C'est la première médaille consulaire qui, à ma connaissance, ait été trouvée sous le sol avallonnais. Elle gisait dans des terrains qui ont servi à poser les fondements des nouvelles écuries (maison de M. F. Garnuchot). Il est à présumer que cette partie de la rue Porte-Auxerroise était renfermée dans la grande enceinte du castrum romain.

ROMAINES.

L'Empereur Claude, m. b. trouvé dans la rue de l'Arquebuse.
M. Villeminot.

L'impératrice Sabine, femme de l'empereur Hadrien, grand bronze
R. *Veneri genetrici*. Cette pièce a été trouvée à Chassigny, non loin
de la voie romaine. M. Bijon, de Cousin-la-Roche.

Antonia Augusta. R. *Ti. Claudius*, etc.

Imp. Cl. Tacitus. R. *Victoria Gothi*.

Gallienus. R. *Felicit. Aug.*, trouvés à Civry. M. Rameau.

Une quarantaine de pièces, p. b. des successeurs de Constantin,
trouvées en Afrique à Djigelli, et remises par M. Ad. Jouvenot,
capitaine instructeur.

Ti. imperator. — *Pont. max.* M. B., trouvé en Chamoux, pro-
che la voie romaine. M. Métayer de Chambourey.

Sabine et Faustine jeune, G. B., trouvées dans les fondations de
maison de M. Beau, place du Grand-Cours.

Faustine mère, Néron, temple de Janus, Gallien, victoire sur les
Germains. M. Ed. Compagnot.

Un Tetricus barbare, trouvé au lieu dit climat de Falerne. Un habitant de Pontaubert.

Domitien, consul pour la troisième fois. M. Rochefort, au Champ-Pavé.

Valentinien I^{er}, trouvé au moulin Perreau, finage de Pontaubert.

Le tyran Victor au revers de *Spes Romanorum*, trouvé rue de Paris. M. Eug. Meurice.

Tibère. *Imperator VII*, petit module, M. Charlut, rue des Jardins.

GAULOISES.

Pièce en argent, représentant le cheval et au-dessous le bouclier croisé, trouvée à Noyers. M. Morache.

34 pièces gauloises, sénonaises et éduennes. M. Ern. Gariel.

BARONALES.

Raymond Pons. Denier d'Alby. M. le général de Gouvenain.

Obole de Provins. M. Doré.

PIÈCES NATIONALES.

Denier. Charles-le-Chauve. Frappé à Avallon. Croix aiguillée.

Castis Avalons R. monogramme par K. *Krols*, dans une couronne formée de points. Légende : Gratia r-i reix. (Sic). Croisette. Cette pièce diffère de celle que nous possédions déjà, par des caractères plus barbares, des transpositions et des intercalations de lettres. Ce qui prouve avec évidence que notre atelier monétaire a fonctionné pendant un temps assez long. M. Ern. Gariel.

Gros d'argent. Philippe Auguste. 1180-1223. Croix. *Philippus rex*. L's de *Philippus* est couché et un point en haut. *Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu Christi*. Croisette. R. *Turonus civis*. Un point au-dessus et au-dessous de l's renversé du mot *turonus*. Bordure : 12 fleurs de lys. Pièce trouvée rue Bocquillot. M. Raynaud, professeur de musique.

Double parisis. Philippe de Valois. 1328-1350. *Philippus rex*. *Moneta duplex*. Plus, trois blancs du roi Jean, trouvés au bas de la montagne qui domine Sermizelles et connue sous le nom de tour Malakoff. M. Ragon, agent-voyer.

Charles V. 1360-1380. Florin d'or. *Johannes B*. Le saint, vu de face, portant une croix et une mitre, à gauche est figurée une tour. R. Fleur de lis fort ornementée. Croisette. *Krol d'p'hs V*. Charles V lorsqu'il n'était encore que dauphin. Cette belle pièce a été trouvée au hameau de La Vaire, commune de Provency, dans les déblais d'un gisement de terre à ciment ; elle s'est rencontrée au milieu d'un amas de cendres, de pierres calcinées, il y avait aussi une clé de l'époque, bien conservée, et un mors de cheval. M. Ferd. Garnuchot.

Écu de six livres. 1790. Louis XVI.

Essai de Galle. Liberté Française. L'an 1 de la R. F.

Caisse de Lonne foi. Six blancs de Montagny.

Pièce d'essai de 1793. Les artistes de Lyon. Clémanson.

Cinq décimes de Robespierre. Régénération française.

Double décime du Directoire. Magnifique exemplaire. M. H. Jordan.

Joseph. Nap. Dei gratia, tête nue à g. R. *Hispaniarum et Ind.* rex. 1811.

Pièce de 50 cent. 1861. Nouveau système. M. Léon Røyer.

PIÈCES ÉTRANGÈRES.

Jean Mocenigo, doge de Venise, 1475-1485.

Maximilien, évêque de Constance en 1519.

Pièce en or, trouvée dans les terres du château de Railly, par M. Ach. Houdaille, qui en est le propriétaire. C'est un Sébastien 1^{er}, roi de Portugal, celui-là même qui perdit la bataille d'Alcaçar, en Afrique, l'an 1578, et qui ne reparut plus. M. Ach. Houdaille, Conseiller général.

Joachim Murat, grand duc de Berg, 1806. M. Edmi Gagniard.

Pièce de 1809, frappée à Hambourg par les Français, qui occupèrent militairement cette ville de 1806 à 1809.

5 Koppeck... M. Renaud fils, élève de l'École d'Alfort.

5 lire. Unione Italiana. R. Republica veneta. 22 mars 1848. Un anonyme.

5 lire. Italia libera. Dio lo vuole R. Governo provvisorio di Lombardia. 1848. Un anonyme.

JETONS.

Jeton en argent. Louis XVI, roi et protecteur de l'Académie française. R. A l'immortalité, dans une couronne de chêne. M. Léonard Guillier, de Vézelay.

Extraordinaire des guerres 1691. *Manus unica torquet.*

Artillerie. 1699. *Fatalis machina muris.* M. Lesœur, sergent de ville.

Jeton en argent des États de 1785. Jeton de M. le comte de Chastellux, élu général de la noblesse des États de Bourgogne. M. le comte H. de Chastellux.

Autre jeton en argent, du trésor royal, avec effigie du roi Louis XVI.

Saint-Lazare, église d'Autun, S. V. L., trouvé sur les Capucins, lorsqu'on a creusé, l'année dernière, pour établir le bassin.

Jacques de Flesselles, intendant de la généralité de Lyon, devenu prévôt des marchands de Paris. Il fut tué d'un coup de pistolet, à l'Hôtel-de-Ville, le 14 juillet 1789.

III^e prévôté de M. J. B. de la Michodière. 1777.

Beau jeton du temps de la Ligue en Lorraine, 1565, *Fidei victrici*. R. *Homo non separet*. M. J. Morizot, maître répétiteur à Dijon.

C'est la malle beste. Trouvé dans le cimetière de Pontaubert. M. Benoit, maçon.

Louis, duc de Vendôme. *Non fluctus ignesque morantur*. 1705.

Traité de Crépy. 1545. *Pax nodo firmata diu durabit amoris*. M. Ad. Jouvenot.

MÉDAILLONS.

Portrait des Papes Jules II, Léon X, Clément VII. M. E. Gariel.

François I^{er}, médaille de l'époque.

Franciscus I Francorum rex. 1545. Le buste du roi, avec sa toque de fleurs sur la tête. R. Salamandre marchant au milieu des flammes, avec cette légende :

Discutit hanc flammam francisco robore mentis.

Grand bronze de Henri IV, frappé en souvenir de la bataille d'Ivry. M. J. Poulaine.

Prise de la Bastille, pièce du temps, en fonte. M. Gueneau, maréchal.

Petite médaille du duc de Bordeaux. M. P. Houdaille.

DONS DIVERS.

Hachette en silex ou plutôt casse-tête, grande dimension. M. J. Gontard.

Éperon avec molette, trouvé par M. Carmagnol dans les fondations d'un appendice à sa maison, située proche des murs de la ville, au lieu dit Château-Chirey. Une mosaïque, composée de petits cubes, s'enfoncé sous le sol.

Autre hachette, donné par M. Montandon, de Moutomble, et trouvée à la Cour d'Origny. Déjà, il y a peu d'années, on avait trouvé un squelette au milieu de pierres amoncelées, une épée fort longue et des bracelets en cuivre. Le tout a été dispersé.

Sabre antique et javeline. M. Alb. Hottot.

Divers objets provenant du Japon et de la Chine, consistant en un manteau chinois, broché de soie et d'or ; une toque de mandarin et un casque de guerrier japonais. Ces objets ont appartenu à M. Victor Chenal, enseigne de marine, qui avait accompagné M. le baron Gros, dans sa première ambassade au Japon. M. Alph. Chenal.

Gracieuse coupe en marbre antique, trouvée à Ménetreux, hameau de Pisy. M. Renoult, juge de paix à Guillon.

Un plat, faïence de Rouen ; un plateau, faïence de Strasbourg ; une assiette, faïence de Nevers. M. le comte de Trébons.

Sceau en plomb du XIII^e siècle. Martinus p. p. IIII. R. S. Paulus. S. Petrus. M. Jauneau, pharmacien à Vézelay.

Martin IV, pape le 12 février 1281, mort le 28 mars 1284.

Simon de Brienne vint à Vézelay en 1267 et présida la grande cérémonie de la révélation des reliques de sainte Marie-Madelaine, en présence de saint Louis et d'une partie de la cour de France. Après son élection au siège pontifical, il eut souvent occasion d'écrire aux religieux de Vézelay, pour qui il avait beaucoup d'affection.

Martin IV mourut en 1284 à Pérouse, laissant après lui une grande réputation de sainteté. Le sceau que nous possédons et qui a été retrouvé dans une vigne près de Vézelay, a-t-il servi de confir-

mation à une des nombreuses bulles qu'il expédia aux religieux de Vézelay ? Tout porte à le croire.

Souvenirs d'Italie, rapportés par M. Em. Perreau, docteur en médecine, et consistant en morceaux de mosaïque sortis d'Herculanum ; objets divers faits en lave, pierres volcaniques des îles Stromboli. Mlle Perreau.

Tuile romaine, d'une entière conservation ; brique ronde, comme les Romains s'en servaient pour élever des pilastres.

Ces objets ont été trouvés au hameau de Culètre, climat du Bouvoir, commune de Domecy-sur-Cure ; sur le versant de la colline qui regarde la rivière, il y a de nombreux débris de tuiles romaines, et ce vaste emplacement est couvert de ruines. M. Morand, huissier à Vézelay.

Carreau en marbre, provenant des Chagniat, bois de M. le comte de Chastellux, près de la Grange-du-Bois. M. Fournillon, Lazare, de Pontaubert.

Poids de x d. XII G. *Ludov. XIII D. G. fr. na. rex.* avec portrait. M. J. Odobé.

Fragment de sculpture du XVI^e siècle, provenant des stalles anciennes de l'église de Vézelay. M. Doré, horloger à Vézelay.

Clé romaine, d'un petit module, mais fort curieuse, trouvée à Marmeaux, par M. Halley, maire de cette commune.

Croquis du vieux St.-Martin, avec la vue du presbytère. M. Segaut.

Ciseau en silex veiné ou fragment de hachette, trouvé sur la Montmartre et donné par M. Thierry, pharmacien.

A. BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Liste des Membres de la Société d'Études	V
Membres du Bureau	XI
Rapport de M. Jordan	XII
Séance extraordinaire de la Société	XXI
Recherche sur la Bataille de Cavalerie entre les Gaulois et les Romains, par M. le colonel Goureau	1
Les Vallées de l'Avallonnais, par M. Moreau	27
Causerie sur Vauban, par M. Raudot	42
De la Brèche osseuse de Genay, par M. Collenot	62
Sépultures Gauloises à Anthien, par M. Baudouin	94
Les Écorcheurs dans l'Avallonnais, par M. Ernest Petit ..	103
Quatre Emblèmes de la salle des Échevins, par M. M. Gally.	124
Poésies, par M. Ad. Bidault	131
Mouvement du Médaillier d'Avallon, par M. Bardin	137